

LES DOSSIERS DE LA DEPP

206

— MÉTHODOLOGIE —

Le Compte de l'éducation

Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014



LES DOSSIERS DE LA DEPP

206

Le Compte de l'éducation

Principes, méthodes et résultats

pour les années 2006 à 2014



n° 206

avril 2016

Direction de la publication
Fabienne Rosenwald

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Auteurs
**Martine Jeljoul,
Aline Landreau-Mascaro,
Jean-Pierre Dalous
et Stéphanie Lemerle**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Secrétariat de rédaction
Marc Saillard

Conception et réalisation graphique
Anthony Fruchart

ISBN | 978-2-11-139158-1
e-ISBN | 978-2-11-139159-8
ISSN | 2119-0690
e-ISSN | 2431-8043

Impression



Sommaire

Introduction : historique du Compte de l'éducation	5
I. Chapitre I : Les grands principes du compte	7
I.1. Un compte satellite de la Comptabilité nationale	7
I.2. Le domaine de l'éducation	8
I.2.1. L'enseignement	8
I.2.2. Les activités liées à la fréquentation scolaire	9
I.2.3. L'organisation du système de formation	9
I.2.4. Les aides financières liées à la fréquentation du domaine	10
I.3. Les dimensions du Compte	11
I.3.1. Les niveaux de formation	11
I.3.2. Les activités	14
I.3.3. Les unités de financement	17
I.3.4. Les unités de production	19
I.3.5. Les opérations économiques (nature des dépenses)	25
I.4. Le Compte satellite de l'éducation : quels liens avec le cadre central de la Comptabilité nationale ?	27
I.4.1. Concepts essentiels : « Dépense » versus « Production »	27
I.4.2. L'analyse de la production dans les deux approches	28
I.4.3. Les opérations des producteurs	28
I.4.4. L'analyse du financement	29
I.4.5. Articulation entre la dépense d'éducation et les opérations du cadre central	29
2. Chapitre 2 : Sources, agrégats et présentation des résultats	31
2.1. Les sources d'information utilisées et leur traitement	31
2.1.1. Récapitulation des sources d'information	31
2.1.2. Schéma général du traitement des informations	32
2.1.3. Rebasage et rétropolations	33
2.2. Présentation des résultats	35
2.2.1. Les comptes provisoires	35
2.2.2. Les principaux agrégats et ratios	35
2.2.3. Les tableaux de synthèse	35
Annexe - Tableaux de synthèse de 2006 à 2014	37

Introduction

Historique du Compte de l'éducation

Combien coûte l'éducation ? Quels agents économiques, État, collectivités territoriales, ménages, entreprises, en assurent le financement ? Quelle est la dépense moyenne pour un élève ou pour un étudiant de tel niveau ou de telle voie ?

C'est pour répondre à des questions de cet ordre, qui rejoignent les besoins de la planification française et des comptes nationaux que les premiers travaux de conception d'un Compte de l'éducation ont été entrepris à la fin des années 1970.

En 1978, un premier Compte de l'éducation est constitué. Au début des années 1980, le chiffrage est réalisé avec une méthode stabilisée pour la période 1974 à 1981. Depuis, il est fait chaque année, comme en Comptabilité nationale, avec un Compte définitif pour l'année $n - 2$ et un Compte provisoire pour l'année $n - 1$.

La méthode a évolué au fil des ans :

- au début des années 2000, une refonte en profondeur a été menée, pour adapter la structure du Compte aux évolutions de la Comptabilité nationale et pour faciliter la production des indicateurs demandés par les instances internationales (OCDE, Unesco, Eurostat) ;

- ensuite, le Compte a dû s'adapter – en particulier en 2006 – aux évolutions des mécanismes budgétaires ou comptables qui ont affecté le mode de financement de l'éducation ou les sources ;

- en 2014, de nouvelles modifications ont été apportées, en particulier pour suivre les évolutions conceptuelles des comptes nationaux.

Pour que les séries conservent leur sens, des rétroprojections sur les indicateurs principaux ont été réalisées et on dispose aujourd'hui de séries cohérentes depuis 1980.

Le Compte de l'éducation a une couverture aussi large que possible pour cerner l'effort de l'ensemble de la collectivité nationale pour l'éducation.

Il s'agit non seulement de la formation initiale des élèves et des étudiants, mais aussi de la formation continue. Les activités qui ne sont pas directement de l'enseignement, mais qui y sont liées, comme la restauration ou l'hébergement scolaires, le transport des élèves, la médecine scolaire ou les aides publiques à l'éducation sont prises en compte. De même, le coût de l'organisation du système, de l'administration aux niveaux national et local est chiffré. Les dépenses que les familles réalisent pour l'éducation des enfants ainsi que le coût de la formation continue pour les entreprises sont également intégrés.

Le Compte fournit ainsi une synthèse des données comptables et statistiques relatives à la dépense d'éducation, à son financement, à ses coûts de production... Il couvre les dépenses des secteurs institutionnels pour un champ très complet de l'éducation et pour l'ensemble du territoire économique. Il est en cohérence avec la Comptabilité nationale dont il constitue un compte satellite. Cette cohérence est d'autant plus précieuse que le poids macro-économique de l'éducation est important : en 2012, la dépense d'éducation représente 6,7 % du PIB.

La méthode initialement mise au point est présentée dans *Dossiers Éducation et formations* n° 7 d'octobre 1990. Elle a été utilisée jusqu'à l'élaboration du Compte provisoire de l'année 2001 en juin 2002. Les principes et méthodes du Compte de l'éducation évoluant, ils ont fait l'objet d'un nouveau dossier de la DEPP (n° 199) en mai 2011. Les résultats présentés couvrent la période 1999-2009. La méthode décrite est restée inchangée jusqu'à l'élaboration du Compte 2012 provisoire. Le présent dossier en est une mise à jour intégrant les évolutions méthodologiques apportées en 2014 pour constituer les Comptes 2012 définitif et 2013 provisoire. Il comprend des résultats calculés avec les nouvelles méthodes qui constituent une série cohérente sur la période 2006-2014.

Chapitre I

Les grands principes du Compte

I.1 UN COMPTE SATELLITE DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

Le cadre central de la Comptabilité nationale donne une description de l'ensemble de l'économie et permet d'étudier les flux monétaires réalisés dans les différentes branches de l'économie.

Pour les besoins des décideurs, gestionnaires ou économistes intéressés par un domaine particulier, l'éducation dans notre cas, le cadre central de la Comptabilité nationale n'est pas adapté. Ainsi, par exemple :

- certaines dépenses d'éducation ne sont pas retracées comme telles dans le cadre central. La formation continue interne aux entreprises est comptabilisée comme un coût de production de la branche d'activité de l'entreprise et n'apparaît pas comme une dépense d'éducation ;
- le cadre central ne distingue pas les notions d'unité de financement et d'unité de production.

Les comptes nationaux français ont donc été conduits à développer des comptes par domaine ou comptes satellites qui permettent de mieux étudier un champ particulier tout en conservant une cohérence avec le cadre central de la Comptabilité nationale. Des comptes ont ainsi été développés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du logement ou du tourisme.

Le Compte de l'éducation se définit donc comme un système d'information complet sur les flux monétaires concernant le domaine de l'éducation. Son but est de rassembler dans un cadre comptable cohérent l'ensemble de ces flux afin de permettre l'analyse de l'économie du domaine de l'éducation, d'étudier les modes de financement et les coûts de production des activités qui le composent.

La cohérence avec le cadre central se traduit notamment par l'utilisation de définitions et de nomenclatures identiques :

- géographiquement, le territoire économique de la Comptabilité nationale est constitué par la France métropolitaine et les départements d'outre-mer ;
- les unités de financement sont regroupées en secteurs institutionnels, administrations publiques, entreprises, ménages, identiques à ceux du cadre central. Les critères de classification institutionnelle sont ceux du cadre central ;
- les rémunérations de personnel comprennent, outre les rémunérations principales, les charges sociales des employeurs et des cotisations sociales correspondant aux pres-

tations versées. D'une manière générale, la définition des opérations économiques est identique à celles du cadre central.

Ce lien avec la Comptabilité nationale est important. La proximité des concepts, définitions et nomenclatures permet des comparaisons entre les agrégats du Compte de l'éducation et ceux de la Comptabilité nationale.

Ce lien requiert une exigence : l'exhaustivité. Le Compte de l'éducation ne se réduit pas aux établissements publics ni aux établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il couvre la totalité des activités d'éducation réalisées sur le territoire économique.

Cette exigence d'exhaustivité a une contrepartie : le Compte de l'éducation rassemble des données pour lesquelles les processus d'élaboration ne répondent pas tous aux mêmes conditions de qualité. À côté de données comptables parfaitement déterminées (par exemple pour le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), on trouve dans certains domaines de simples évaluations, notamment à partir d'enquêtes ou d'indices d'évolution.

1.2 LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Le Compte de l'éducation est un système d'information rassemblement, avec un souci d'exhaustivité et de cohérence, un grand nombre de données monétaires dont l'objectif principal est la mesure et l'analyse de l'effort que la collectivité nationale consacre à l'acquisition des connaissances au travers de son « système éducatif ».

Le préalable à toute démarche de cette nature réside dans la détermination précise du domaine couvert.

Lorsqu'on parle d'éducation, la compréhension immédiate est celle des activités d'enseignement de type scolaire dont le caractère commun est l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées : écoles, collèges, lycées, universités.

Ce champ constitue sans nul doute le cœur du système éducatif. Il concerne un très grand nombre d'élèves et d'étudiants. La scolarité obligatoire s'étend de 6 à 16 ans, mais la scolarité concerne les enfants dès l'âge de 2 ans, la quasi-totalité des enfants de 3 à 5 ans fréquentent une classe maternelle et, de même, la majorité des jeunes de 18 ans sont encore scolarisés (75,6 % au cours de l'année 2012-2013). L'espérance de scolarisation pour un jeune Français représente plus de 18 années d'études. Le système scolaire accueille ainsi environ 15 millions d'élèves ou d'étudiants.

Le système éducatif ne se limite pas au système scolaire. Il s'y ajoute des formations diverses, des stages de formation continue, la formation des demandeurs d'emploi, les stages de requalification, les cours du soir ou encore l'enseignement par correspondance.

Enfin, l'effort que la Nation consacre à l'acquisition des connaissances ne se limite pas à celui qu'elle fournit pour l'enseignement scolaire ou extrascolaire. Il englobe aussi notamment la définition des contenus d'enseignement (programmes, recherche pédagogique), l'administration générale du système, les systèmes d'orientation pédagogique, l'hébergement et la restauration scolaires, le transport entre le domicile et les établissements.

L'étendue et la complexité du système éducatif obligent à définir strictement les domaines couverts par le Compte de l'éducation.

Le Compte de l'éducation retient un ensemble de quatre domaines : l'enseignement, les activités liées à la fréquentation scolaire, l'organisation du système et les aides financières à la fréquentation du système.

1.2.1 L'enseignement

Le champ de l'enseignement retenu correspond à la définition internationale donnée par la « Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) » de 2011 publiée par l'Unesco.

Selon cette classification :

— le mot « activités éducatives » désigne des « activités volontaires, comportant une forme de communication, destinées à susciter un apprentissage » de façon « organisée » et « durable » ;

— le terme « communication » exige une relation entre deux ou plusieurs personnes (le maître et ses élèves) et exclut les simples améliorations de compétences résultant de la pratique et de l'expérience ;

— le terme « organisée » suppose un ordre déterminé et des objectifs, c'est-à-dire des programmes fixés. Il suppose également une organisation sociale institutionnalisée. L'apprentissage par simple observation ou initiation est donc exclu du domaine, ainsi que les actions informelles de formation comme celles que peuvent mener des parents pour leurs enfants ou qui s'effectuent dans le cadre des relations de travail ;

— le terme « durable » signifie que la communication doit posséder des qualités de durée et de continuité. Ainsi, la participation à des séminaires ou des conférences isolées ne fait pas partie du domaine. Enfin, les activités d'enseignement peuvent être exercées dans le cadre de cours scolaires, de cours particuliers, de stages, de cours par correspondance ou dans le cadre d'autres formes de télé-enseignement.

Cette définition, somme toute assez générale, convient bien aux activités de type scolaire ou extrascolaire déjà mentionnées. Toutefois, certaines activités pouvant paraître satisfaire à cette définition sont exclues du domaine de l'éducation et il est nécessaire de préciser certaines situations :

— l'ensemble des cours de musique, danse, qu'ils fassent partie de l'enseignement général dispensé dans le premier ou le second degré, ou qu'il s'agisse de cours dans les conservatoires de musique, de cours universitaires dans les disciplines artistiques, ou de cours particuliers donnés par des professeurs indépendants, fait partie du domaine ;

— en revanche, sont exclus du champ la formation dispensée par les auto-écoles et les écoles de pilotage (avion, etc.), ainsi que les enseignements correspondant essentiellement à des activités sportives ou de loisirs, à moins qu'ils ne fassent partie des programmes scolaires ;

— certaines formes d'éducation s'adressant à des populations particulières ne sont reprises que partiellement, pour la seule partie exercée par des enseignants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- la formation dispensée dans les instituts médico-pédagogiques et assimilés, qui s'adresse à des enfants handicapés mentaux ;

- la formation dispensée dans les établissements pénitentiaires n'est retenue que pour les actions d'enseignement.

— les dépenses de recherche ne sont retenues que pour la recherche universitaire (fonctionnement et investissement) et la recherche sur l'éducation qui est assimilée à une dépense d'organisation générale du système d'enseignement ;

— les rémunérations des élèves et étudiants ou des stagiaires de la formation continue ne sont pas considérées comme une dépense d'éducation. Les rémunérations versées aux élèves fonctionnaires sont assorties d'un engagement d'effectuer un certain nombre d'années de travail dans la fonction publique et s'interprètent ainsi comme un investissement en capital humain. Ce point de vue conduit à comptabiliser dans le domaine les seules rémunérations versées aux personnels d'éducation en formation et de les analyser comme une dépense d'enseignement.

Il est important de noter que la définition retenue des activités d'enseignement, en intégrant les dimensions d'organisation et de suivi, confère un caractère institutionnel au domaine de

l'éducation. Le Compte de l'éducation est ainsi un compte des institutions de l'éducation. Ce caractère est naturellement important. Il satisfait les besoins d'information liés au pilotage du système éducatif. En cela, il ne permet pas de répondre à des demandes qui viseraient à analyser l'éducation dans des perspectives davantage ciblées sur des sous-populations scolaires particulières ou d'autres publics en formation.

1.2.2 Les activités liées à la fréquentation scolaire

Le Compte de l'éducation retient dans son périmètre un certain nombre d'activités destinées à faciliter ou accompagner la fréquentation du système d'enseignement par les bénéficiaires :

L'hébergement et la restauration scolaire

Les activités d'hébergement et de restauration organisées par les établissements d'enseignement ou par des institutions spécialisées comme le Centre national des œuvres universitaires et ses Centres régionaux (Cnous-Crous), ne sont pas des activités d'enseignement au sens de la définition retenue, mais contribuent à la fréquentation scolaire.

Le Compte de l'éducation ne retient que les activités de restauration et d'hébergement organisées par le système de formation. Les résidences universitaires des Crous relèvent de cette activité et sont incluses dans le champ de la dépense d'éducation tandis que la dépense de logement d'un étudiant dans un appartement privé n'est pas comptabilisée. C'est aussi une conséquence du caractère institutionnel du Compte de l'éducation.

La médecine scolaire

Les dépenses pour les activités de médecine scolaire et universitaire sont comptabilisées dans le Compte de l'éducation. Les autres dépenses de santé pour les jeunes scolarisés ne sont pas comptabilisées.

L'orientation scolaire

L'orientation a pour fonction d'aider les individus dans leur cheminement à travers les activités d'enseignement. Elle se traduit par la diffusion d'informations sur les filières du système éducatif, et sur les débouchés. Les activités d'orientation sont principalement exercées par les Centres d'information et d'orientation (CIO), pour le système scolaire, ou les missions locales, pour les activités extrascolaires, et par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep). L'orientation scolaire s'adresse aux élèves, aux étudiants et à leurs familles. Elle s'effectue sous forme de diffusion de documentation (brochures, Internet), de séances d'information dans les établissements et de consultations individuelles. Ces activités font partie du domaine. Par contre, les activités d'information à la sortie du système éducatif (informations sur les débouchés diffusées par une association d'anciens élèves d'une école par exemple), ne font pas partie du domaine de l'éducation. Elles s'apparentent à une activité de placement.

Le transport scolaire

Le transport des élèves ou étudiants entre leur domicile et le lieu de formation peut être organisé par des moyens in-

dividuels ou en utilisant des services collectifs. Le Compte de l'éducation ne comptabilise dans l'activité de transport scolaire que les seuls transports organisés ou financés par les administrations publiques. Sont ainsi inclus les coûts de transport (y compris les participations financières éventuelles des parents), pour les circuits de transport scolaire ainsi que les coûts supportés par les pouvoirs publics pour des dispositifs d'aide au transport des jeunes scolarisés.

Les biens et services liés à la fréquentation scolaire

La fréquentation des établissements scolaires nécessite des achats de livres et fournitures scolaires, de matériels professionnels pour certaines formations, d'équipement pour les activités physiques et sportives ou pour les travaux pratiques. Les manuels scolaires et les fournitures peuvent pour certains niveaux d'enseignement être fournis gratuitement aux élèves. Les familles complètent cet équipement et, pour les niveaux plus élevés comme dans l'enseignement supérieur, ont la charge de la totalité de ces dépenses.

Le Compte de l'éducation prend en compte toutes ces dépenses, qu'elles soient effectuées par les établissements d'enseignement, les administrations publiques ou directement par les familles, pour tous les niveaux d'enseignement. Cette règle rétablit une vision fonctionnelle de l'éducation en incluant une partie des dépenses directes des familles ne transitant pas par les institutions de formation.

Toutefois, la liste des biens et services liés à la fréquentation scolaire est strictement limitée aux dépenses demandées ou requises par la scolarisation.

Sont ainsi inclus :

- les achats de manuels scolaires ou de livres demandés par les enseignants ;
- les achats de fournitures scolaires et d'équipements professionnels demandés par les établissements ; l'achat d'ordinateurs ne fait pas partie des dépenses prises en compte ;
- les achats d'équipement sportif pour les seules activités d'éducation physique et sportive effectuées dans les établissements d'enseignement ;
- les achats de vêtements et d'outils professionnels pour les formations techniques ou de blouses pour les travaux pratiques ;
- les dépenses d'assurance scolaire et les dépenses de timbres et enveloppes lorsque celles-ci sont demandées par les établissements d'enseignement ;
- les leçons particulières ou cours privés extrascolaires que les familles financent pour le soutien scolaire de leurs enfants font partie du domaine du Compte de l'éducation et sont aussi considérés comme un achat de service lié et classés avec le niveau d'enseignement correspondant.

1.2.3 L'organisation du système de formation

Ces activités comprennent le pilotage et l'administration générale du système éducatif, l'exercice de la fonction de réglementation et de contrôle, la gestion centralisée extérieure aux établissements, par les services administratifs centraux, régionaux ou départementaux du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

mais aussi par les services administratifs au sein des collectivités territoriales par exemple. Les dépenses pour ces activités sont comptabilisées dans le domaine de l'éducation.

Sont également incluses les actions qui visent à développer de nouvelles méthodes pédagogiques. La recherche sur l'éducation est regroupée avec les activités d'administration générale du système.

Les dépenses de rémunération des élèves et stagiaires de la formation continue ne sont pas considérées comme des dépenses d'éducation, sauf celles des personnels d'éducation en formation.

La rémunération des élèves des écoles de formation de la fonction publique a une contrepartie constituée par l'engagement de servir l'État pendant plusieurs années. Par exemple, le versement de la rémunération aux élèves de l'École des impôts peut être analysée comme un investissement de l'administration fiscale pour s'attacher les services de cadres formés et ne constitue pas une dépense d'éducation.

De la même façon, la rémunération des stagiaires de la formation continue doit s'analyser dans le cadre de la politique sociale et ne doit pas être considérée comme une dépense d'éducation.

Cette règle conduit à retenir dans la dépense d'éducation les seules rémunérations d'élèves et de stagiaires qui sont destinés à avoir une activité dans le domaine de l'éducation.

1.2.4 Les aides financières liées à la fréquentation du domaine

Les pouvoirs publics versent des aides qui ont pour but de faciliter l'accès au système éducatif ou qui sont liées à la fréquentation d'un établissement scolaire.

Certaines de ces aides, comme les bourses d'études, sont du ressort de la politique éducative et font d'ailleurs partie du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou des budgets des collectivités territoriales. Ces aides sont décrites dans le Compte de l'éducation.

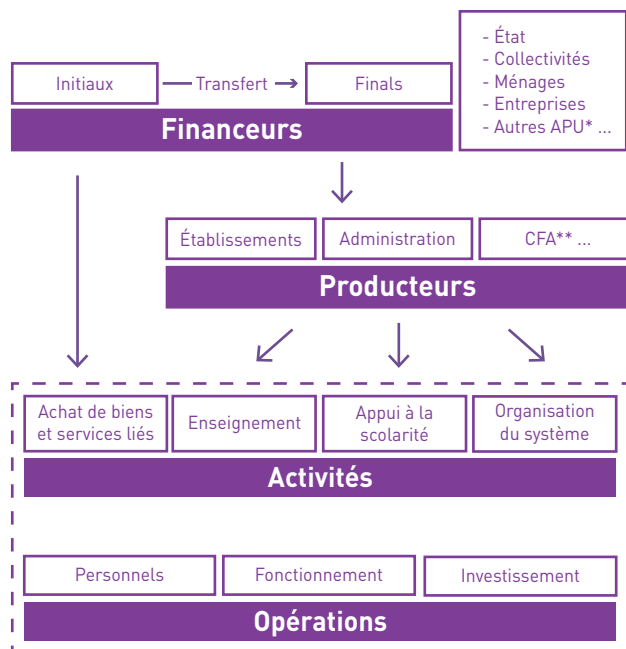
D'autres aides y figurent également, comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS), versée par les Caisses d'allocations familiales ; il s'agit d'une allocation versée sous condition de ressources aux familles ayant au moins un enfant de 6 à 18 ans, afin de les aider à financer les dépenses de rentrée scolaire. Elle varie en fonction de l'âge de l'enfant.

D'autres aides liées à la politique familiale sont soumises à des critères de scolarisation. Le maintien des allocations familiales pour les enfants scolarisés au-delà de 18 ans, la réduction d'impôt dans le cadre de l'impôt sur le revenu, les aides au logement pour les étudiants ou les réductions sur les tarifs de transport s'inscrivent dans ce cadre. Elles n'entrent pas dans le champ du Compte de l'éducation car elles ne correspondent pas à une contrepartie de dépenses des ménages comptabilisées dans la dépense d'éducation. Par exemple, en dehors des frais d'hébergement en résidences universitaires (ou en internats), le Compte ne mesure pas de dépenses de logement effectuées par les ménages pour des étudiants. Par cohérence, les aides publiques au logement des étudiants ne sont pas prises en compte. Toutefois, il peut être intéressant pour l'économie du domaine de décrire ces aides qui ne sont pas incluses dans la Dépense intérieure d'éducation (DIE), mais peuvent s'ajouter aux dépenses d'éducation des administrations publiques ¹.

¹ Elles sont intégrées dans certaines publications (*L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, à partir de l'édition 2009).

1.3 LES DIMENSIONS DU COMPTE

Figure 1 - La Dépense intérieure d'éducation
(pour l'ensemble des niveaux de formation)



* APU : administrations publiques.
** CFA : centres de formation d'apprentis.

Les dimensions du Compte constituent les axes permettant de décrire les divers aspects du système éducatif pris en compte pour en analyser les coûts et les financements. Elles sont au nombre de cinq.

Les niveaux de formation permettent de décliner les dépenses selon qu'elles concernent le premier degré, le second degré, l'enseignement supérieur ou les formations extrascolaires. Des niveaux plus fins à l'intérieur de chacun de ces grands niveaux sont également pris en compte.

Les unités de financement sont constituées des agents économiques qui supportent les dépenses d'éducation. Ils n'exercent pas directement des activités d'éducation. Ce sont l'État, décomposé en ministères ou en missions depuis la Lolf, les collectivités territoriales, les autres administrations publiques, les ménages, les entreprises et autres financeurs privés, et le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

Les unités de production sont les agents économiques (écoles, collèges, lycées, etc.) qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement.

Les activités représentent les différents aspects liés au domaine de l'éducation pour lesquels le Compte de l'éducation apporte des informations. Elles sont composées des activités d'enseignement, d'appui à la scolarité, d'organisation du système et d'achat de biens et services liés. Ces derniers sont

constitués du transport scolaire, des livres et fournitures, des leçons particulières, de l'habillement et autres biens. Les transferts entre financeurs sont rattachés à cette dimension.

Les opérations économiques permettent de distinguer la nature des dépenses : rémunération des personnels, fonctionnement et investissement.

Dans chacun des niveaux, deux catégories d'agents économiques interviennent dans le domaine de l'éducation : les unités de financement ou financeurs, et les unités de production ou producteurs. Le schéma ci-contre permet de visualiser l'articulation des différentes dimensions ou analyses du Compte de l'éducation.

Théoriquement, les données du Compte peuvent être analysées au niveau du croisement le plus fin de ces cinq dimensions. Cependant, certains croisements sont vides de sens. Par exemple, l'enseignement de *niveau* « primaire » ne peut être apprécié du point de vue du *producteur* « université » ; de même, le *producteur* « administration » ne peut exercer d'*activité* d'« enseignement ». D'un point de vue pratique, d'autres croisements s'avèrent peu pertinents du fait du manque de précision des données. Par exemple, des subventions globalisées pour un *producteur* (un type d'établissement) ne permettent pas toujours de déterminer la part des dépenses pour une activité donnée (comme la restauration).

1.3.1 Les niveaux de formation

Les niveaux de formation constituent une partition du domaine de l'éducation. On distingue quatre grands niveaux : premier degré, second degré, supérieur, formation extrascolaire. Les niveaux de formation plus détaillés sont articulés avec la

Tableau 1 - Les niveaux de formation
(correspondance CITE 2011)

1 - Premier degré
11 Prélémentaire (CITE 02)
12 Élémentaire (CITE 10)
2 - Second degré
21 Premier cycle (CITE 24)
22 Spécial second cycle (CITE 24, 35)
23 Second cycle général et technologique (CITE 34)
24 Second cycle professionnel (CITE 35)
25 Apprentissage (CITE 35)
3 - Enseignement supérieur
31 Formations post-secondaires (CITE 44, 45)
32 Supérieur technique court (CITE 55)
33 Supérieur long (CITE 64, 65, 74, 75, 76, 84)
34 Apprentissage niveau supérieur (CITE 44, 55, 65, 75)
4 - Extrascolaire
41 Formation professionnelle continue
42 Autre extrascolaire

CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation²) utilisée pour les questionnaires internationaux. La DEPP répond chaque année aux demandes d'information harmonisée de l'Unesco, de l'OCDE et d'Eurostat (dite collecte UOE), dans le cadre de la transmission de données à des fins de comparaisons internationales, que ce soit organisé de façon récurrente ou pour des enquêtes *ad hoc* ou ponctuelles.

L'enseignement préélémentaire ne fait pas partie de la scolarité obligatoire. Il accueille les enfants âgés de 2 à 5 ans et les prépare à la scolarité élémentaire. Il est dispensé dans des écoles maternelles ou dans les classes préélémentaires des écoles primaires, parfois dans des sections maternelles au sein de classes à plusieurs niveaux.

L'enseignement préélémentaire correspond au niveau 02 de la CITE.

Pour le Compte de l'éducation, il est dispensé par trois groupes de producteurs : les écoles maternelles et élémentaires publiques, les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat (subventionnées) et les écoles maternelles et élémentaires privées hors contrat (non subventionnées).

L'enseignement élémentaire fait partie de la scolarité obligatoire. Il comporte cinq années d'études et s'adresse aux enfants âgés de 6 à 11 ans.

À chacun de ces niveaux, le programme d'enseignement comporte 24 heures³ d'enseignement hebdomadaire pour les élèves. Outre les disciplines fondamentales, l'enseignement comprend aussi des activités d'éveil et une éducation physique et sportive.

L'enseignement élémentaire correspond au niveau 10 de la CITE. Il est dispensé dans des écoles primaires au sein des producteurs suivants : écoles maternelles et élémentaires publiques, écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat (subventionnées), écoles maternelles et élémentaires privées hors contrat (non subventionnées), et écoles publiques d'enseignement à distance (Cned).

L'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap dispensé dans les écoles primaires ou dans des écoles spécialisées n'est plus distingué de l'enseignement élémentaire depuis 2012 dans le Compte de l'éducation⁴. Dans les écoles primaires, les classes d'intégration scolaire (CLIS) accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, mais pouvant tirer profit d'une scolarité adaptée en milieu scolaire ordinaire. Ils peuvent être accueillis également dans des écoles spécialisées, écoles autonomes de perfectionnement, écoles régionales du premier degré etc., et dans d'autres établissements « hospitaliers », « médico-éducatifs ou « sociaux » dépendant du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

² La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) a été conçue par l'Unesco au début des années 1970 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ». Cette nomenclature a été révisée en 1997 puis en 2011.

³ 24 heures à compter de la rentrée scolaire 2008-2009 (arrêté du 9 juin 2008) ; auparavant, la durée hebdomadaire était de 26 heures.

⁴ Il faisait l'objet d'une estimation devenue trop peu robuste. Ainsi, dans les tableaux de synthèse présentés ici, on ne trouve plus de distinction de l'enseignement spécialisé pour le premier degré.

Pour les écoles spécialisées, le Compte de l'éducation ne reprend que les dépenses d'enseignement de ces structures, à l'exclusion des dépenses médicales ou d'insertion sociale.

L'enseignement du premier cycle du second degré comporte quatre années, de la classe de sixième à la classe de troisième. Il reçoit les enfants ayant achevé leur scolarité élémentaire. Il a pour but de donner à tous les jeunes une même culture de base et de préparer leur orientation scolaire et professionnelle. Les programmes sont unifiés, sans répartition en filières. Toutefois, une partie des élèves a pu être scolarisée dans des classes de quatrième et troisième préparatoires ou technologiques (fermées à la rentrée 2005), des classes préparatoires à l'apprentissage, ou des classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), remplacées par le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

L'enseignement du premier cycle du second degré correspond au niveau 24 de la CITE.

Les classes relevant du niveau du premier cycle sont implantées essentiellement dans des collèges publics ou privés. On peut en trouver aussi dans certains lycées ; c'est le type d'enseignement qui détermine le classement dans le niveau et non le type de l'établissement.

Pour le Compte de l'éducation, l'enseignement du premier cycle du second degré est dispensé principalement par quatre groupes de producteurs : les collèges et lycées publics, les collèges et lycées privés sous contrat (subventionnés) et les collèges et lycées privés hors contrat (non subventionnés), ainsi que par le Cned.

L'enseignement spécial du second degré est dispensé dans les classes des écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), des écoles spécialisées relevant du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ou les établissements de l'éducation surveillée relevant du ministère de la Justice. Selon les cas, ces classes accueillent des enfants en grande difficulté scolaire ou sociale (Segpa), souffrant de handicaps moteurs ou visuels plus importants (EREA et écoles spécialisées), ou des jeunes placés sur décision judiciaire (éducation surveillée).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont implantées dans des collèges.

L'enseignement spécial du second degré correspond aux niveaux 24 et 35 de la CITE.

Pour les écoles spécialisées ou l'enseignement surveillé, le Compte de l'éducation ne reprend que les dépenses d'enseignement de ces structures, à l'exclusion des dépenses médicales, de prise en charge juridique ou d'insertion sociale.

Pour le Compte de l'éducation, l'enseignement spécial du second degré est dispensé par trois groupes de producteurs : les collèges et lycées publics, les écoles publiques d'enseignement spécial, les collèges et lycées privés sous contrat (subventionnés).

L'enseignement du second cycle général et technologique du second degré comporte trois années, de la classe de seconde à la classe de terminale. Il reçoit les jeunes ayant achevé leur premier cycle secondaire et qui ont été orientés vers

le second cycle général et technologique. Il prépare aux examens du baccalauréat général ou technologique, ou au brevet de technicien.

À partir de la classe de première, les enseignements sont organisés en séries (générales et technologiques).

L'enseignement du second cycle général et technologique correspond au niveau 34 de la CITE.

Les classes relevant du niveau du second cycle général et technologique sont implantées dans des lycées publics ou privés. Certains établissements peuvent relever d'une tutelle autre que l'Éducation nationale (Agriculture, Défense).

Pour le Compte de l'éducation, il est dispensé principalement par quatre groupes de producteurs : les collèges et lycées publics, les collèges et lycées privés sous contrat (subventionnés), les collèges et lycées privés hors contrat (non subventionnés), et le Cned.

L'enseignement du second cycle professionnel du second degré est constitué par les enseignements préparant aux diplômes professionnels : certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP), baccalauréat professionnel (Bac pro), brevet des métiers d'art (BMA). D'autres dénominations de diplômes ont pu exister dans le passé. Il reçoit les jeunes ayant achevé leur premier cycle secondaire pour des études durant entre un et trois ans.

L'enseignement du second cycle professionnel correspond au niveau 35 de la CITE.

Les classes relevant du niveau du second cycle professionnel sont implantées dans des lycées professionnels publics ou privés. Certains établissements peuvent relever d'une tutelle autre que l'Éducation nationale (Agriculture, ...).

Pour le Compte de l'éducation, il est dispensé principalement par quatre groupes de producteurs : les collèges et lycées publics, les collèges et lycées privés sous contrat (subventionnés) les collèges et lycées privés hors contrat (non subventionnés), et le Cned.

L'apprentissage du niveau second degré.

Les apprentis sont des jeunes ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire (16 ans), qui apprennent un métier dans des entreprises avec lesquelles ils sont liés par un contrat d'apprentissage sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La formation au métier dans l'entreprise est complétée par des cours dans des centres de formation d'apprentis (CFA). Ceux-ci sont créés par des conventions passées principalement entre les régions et des organismes gestionnaires qui peuvent être des municipalités, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres des métiers, des organismes privés, des entreprises ou des établissements publics d'enseignement. Depuis la rentrée 1984, l'apprentissage est sous la responsabilité des régions qui concluent les conventions et versent les subventions auparavant inscrites au budget de l'État. Certains CFA font l'objet de conventions nationales en raison de leur recrutement et demeurent sous la tutelle directe de l'État. Les apprentis préparent des diplômes professionnels de tous niveaux.

L'apprentissage du niveau second degré est classé au niveau 35 de la CITE.

Pour le Compte de l'éducation, l'apprentissage du niveau second

degré comprend les préparations aux diplômes professionnels du second degré dispensées dans les centres de formation d'apprentis et dans les classes préparatoires à l'apprentissage qui leur sont annexées. Il ne comprend pas la formation dispensée sur le lieu de travail. Ainsi, les dépenses retenues dans le compte ne comprennent pas la rémunération des apprentis.

Pour le Compte de l'éducation, l'apprentissage est réalisé par trois producteurs : les CFA publics gérés par des collectivités locales ou des établissements publics d'enseignement ; les CFA privés à financement public prédominant gérés par les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers ou les associations ; les CFA privés non subventionnés gérés par les entreprises.

Les formations post-secondaires sont classées aux niveaux 44 ou 45 de la CITE. Elles sont composées des préparations à la capacité en droit, au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), à des formations en langues, de l'année de mise à niveau pour certains BTS, des formations complémentaires post-baccalauréat ou encore de formations à certaines professions sanitaires et sociales.

Pour le Compte de l'éducation, ce niveau est dispensé par de multiples producteurs : les lycées publics, les lycées privés (subventionnés ou non), les universités publiques, les autres établissements publics d'enseignement supérieur, les établissements privés d'enseignement supérieur subventionnés et les écoles supérieures non subventionnées.

L'enseignement supérieur technique court rassemble les formations conduisant à un diplôme d'enseignement supérieur de niveau inférieur à la licence. Il comprend principalement les formations préparant aux brevets de technicien supérieur (BTS), aux diplômes universitaires de technologie (DUT) ou aux formations paramédicales de niveau bac + 2⁵. Ces formations correspondent au niveau 55 de la CITE.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les premiers cycles universitaires sont considérés comme faisant partie d'un cursus long et ne sont pas classés à ce niveau.

Les producteurs assurant les services d'enseignement à ces niveaux interviennent dans les sections de technicien supérieur implantées dans des lycées publics ou privés ou dans des écoles supérieures privées pour les préparations aux BTS, dans les instituts universitaires de technologie (IUT) des universités publiques, dans des écoles d'enseignement supérieur spécialisées pour les autres formations.

L'enseignement supérieur long rassemble les formations conduisant à un diplôme de niveau au moins égal à la licence. Suite à la mise en place de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'architecture des études supérieures est déclinée en trois grades dans le système LMD : licence (bac + 3), master (bac + 5), doctorat (bac + 8).

L'enseignement supérieur long comprend toutes les formations de ce niveau assurées dans les universités ou dans les écoles supérieures publiques ou privées recrutant après les classes préparatoires aux grandes écoles ou après le baccalauréat.

⁵ Puis bac + 3 pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier : décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 + arrêté du 31 juillet 2009.

Les classes préparatoires aux grandes écoles implantées dans des établissements secondaires ou dans des écoles supérieures font également partie de ce niveau. Elles préparent, en général en deux années, aux concours d'entrée de certaines écoles d'ingénieurs, de commerce ou autres écoles supérieures spécialisées.

Ces formations correspondent aux niveaux 64, 65, 74, 75, 76 ou 84 de la CITE.

La rémunération des élèves ou étudiants des écoles supérieures de la fonction publique n'est pas considérée comme une dépense d'enseignement supérieur. Pour le Compte de l'éducation, seules les rémunérations versées aux enseignants en formation sont considérées comme une dépense d'éducation (voir 1.2.3). Elles sont intégrées dans les dépenses d'enseignement. Pour le Compte de l'éducation, l'activité d'enseignement supérieur long est réalisée par sept producteurs :

- les établissements publics du second degré pour les classes préparatoires aux grandes écoles de ces établissements ;
- les universités publiques, y compris les formations d'ingénieurs ;
- les autres établissements publics d'enseignement supérieur. Ce type de producteur rassemble les écoles ayant le statut d'établissement public et bénéficiant de l'autonomie comptable, ainsi que les écoles de formation des cadres supérieurs de la fonction publique qui n'ont pas le statut d'établissement public ;
- les établissements privés subventionnés du second degré pour les classes préparatoires aux grandes écoles sous contrat d'association ;
- les établissements privés subventionnés d'enseignement supérieur rassemblant les établissements privés bénéficiant de subventions publiques comme par exemple les instituts catholiques, l'École supérieure d'électricité, etc. ;
- les établissements privés non subventionnés du second degré pour les classes préparatoires aux grandes écoles hors contrat d'association ;
- les écoles d'enseignement supérieur privées non subventionnées rassemblant les établissements privés ne bénéficiant pas de subventions publiques.

L'apprentissage du niveau supérieur regroupe les préparations aux diplômes de l'enseignement supérieur court ou long effectuées dans le cadre de l'apprentissage. Les modalités sont analogues à celles de l'apprentissage du niveau second degré.

L'apprentissage du niveau supérieur peut être classé aux niveaux 45, 55, 65 ou 75 de la CITE.

Le Compte de l'éducation isole toutes les formations effectuées dans le cadre de l'apprentissage même si elles sont associées à des formations dans un cadre universitaire traditionnel. L'unité de production isolée est regroupée avec les centres de formation d'apprentis.

La formation professionnelle continue rassemble toutes les actions de formation continue à destination des actifs occupés ou inoccupés (chômeurs, jeunes), y compris la formation professionnelle continue interne aux administrations ou aux entreprises.

La rémunération des personnels en stage de formation continue n'est pas considérée comme une dépense de formation

dans le Compte de l'éducation sauf pour celle des personnels d'éducation en formation (voir 1.2.3).

Les actions de formation continue sont financées essentiellement par l'État, les collectivités territoriales (pour leurs propres agents et pour les demandeurs d'emploi ou les programmes à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans), et les entreprises. Celles-ci ont l'obligation de consacrer un pourcentage de leur masse salariale à la formation continue de leurs agents.

Les activités du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et des centres associés ont été classées dans ce niveau. Ces organismes assurent à la fois des actions de formation initiale et de formation continue mais pour des raisons techniques, ces activités n'ont pas pu être séparées. Pour le Compte, ce niveau est dispensé par de multiples producteurs publics ou privés, subventionnés ou non.

Les autres formations de type extrascolaire regroupent l'enseignement artistique dispensé par exemple dans les conservatoires municipaux, les cours du soir, etc.

L'aide apportée par les parents pour les études de leurs enfants n'est pas comptabilisée, ne donnant pas lieu à un échange monétaire.

Les leçons particulières ou le soutien scolaire apporté à un jeune scolarisé et portant sur les disciplines du programme sont classés avec le niveau correspondant à la formation de l'élève. Pour le Compte, ce niveau est dispensé tant par des producteurs publics que privés, subventionnés ou non.

1.3.2 Les activités

Tableau 2 - Les activités

A. Activités des unités de production	
1 - Enseignement	
10	Enseignement
11	Recherche
2 - Appui à la scolarité	
21	Hébergement et restauration
22	Médecine scolaire
23	Orientation
3 - Organisation du système	
31	Administration générale
B. Dépenses hors des unités de production	
4 - Achats de biens et services liés	
41	Transport scolaire
42	Livres et fournitures
43	Leçons particulières
44	Habillement et autres
5 - Transferts	
51	Bourses d'études et transfert aux ménages
52	Autres transferts versés
53	Transferts reçus

Les activités constituent la base de la définition du domaine de l'éducation (voir partie 1.2.). Les activités retenues dans le Compte de l'éducation sont organisées en cinq grandes catégories : les activités d'enseignement, d'appui à la scolarité, d'organisation du système, des achats de biens et services liés et de transferts.

Les activités d'enseignement, d'appui à la scolarité et d'organisation du système sont réalisées par les producteurs d'enseignement grâce aux ressources apportées par les unités de financement. Le Compte de l'éducation décrit leur financement et leur production pour chaque niveau de formation. Les « Achats de biens et services liés » ne sont pas produits par les producteurs du domaine. Seul leur financement est décrit pour chacun des niveaux.

Les transferts décrivent les flux financiers entre les financeurs initiaux qui supportent la charge financière, et les financeurs finals, qui reversent aux établissements producteurs ou font directement les dépenses. Dans le cadre du Compte, les transferts ne sont pas traités comme une dimension à part entière, mais sont intégrés à la catégorie « Activités ».

L'activité d'enseignement s'exerce à chaque niveau de formation décrit dans la partie précédente. Elle correspond à la notion d'externat telle qu'elle est pratiquée dans les établissements d'enseignement. Elle comprend donc, outre l'enseignement au sens propre du terme, les dépenses d'administration et de gestion localisées au niveau des établissements de formation. Cette activité est présente pour tous les producteurs à l'exception du producteur « Services administratifs et organismes publics ».

La rémunération des personnels enseignants-chercheurs est complètement intégrée dans l'activité « **Enseignement** » sans que l'on puisse la répartir entre l'enseignement et la recherche. Seules les dépenses de fonctionnement de la recherche universitaire (du programme budgétaire 150 pour les actions 06 à 12) sont attribuées à l'activité « **Recherche** ». Les dépenses de personnel non enseignant et d'investissement pour la recherche ne sont pas identifiables isolément et sont également comptabilisées dans l'activité « **Enseignement** ».

Les dépenses des communes pour la garderie et pour l'étude sont comprises dans l'activité d'enseignement. Il en va de même pour les dépenses liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (à partir de la rentrée scolaire 2013), sans que l'on puisse les isoler des autres activités périscolaires des dépenses des communes.

Les activités d'appui à la scolarité comprennent l'hébergement et la restauration, la médecine scolaire et l'orientation scolaire.

L'activité **d'hébergement et de restauration** correspond à l'activité de cantine et d'internat pour les élèves, de restauration et de résidence universitaires pour les étudiants, réalisée par les établissements d'enseignement ou par le Cnous et les Crous pour l'enseignement supérieur. Elle ne comprend pas les repas pris par les élèves et étudiants qui ne sont pas organisés par les établissements ou les Crous.

Cette dépense comprend les rémunérations des personnels

administratifs ou d'entretien des établissements pour la partie de leur temps de travail qu'ils consacrent à cette activité, ainsi que les autres dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la bonne marche des installations.

L'activité des restaurants ou cantines à l'intention des personnels administratifs n'est pas comptabilisée avec l'activité d'hébergement et de restauration mais avec celle d'administration générale.

La plupart des producteurs du Compte de l'éducation ont une activité d'hébergement et de restauration.

L'activité d'hébergement et de restauration réalisée par le producteur « Services administratifs et organismes publics » correspond au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et aux centres régionaux (Crous) qui gèrent les restaurants et les résidences universitaires.

L'activité de **médecine scolaire** correspond aux activités des médecins et infirmières scolaires à l'intention des élèves et étudiants. Elle ne comprend pas les soins prodigués aux élèves et étudiants en dehors de ce cadre.

L'activité de médecine scolaire est constituée surtout par l'organisation de visites médicales préventives, par la rémunération de médecins et d'infirmières et le fonctionnement d'infirmières. Elle regroupe les actions de santé scolaire destinées aux élèves ou étudiants. Les dépenses de médecine du travail des infirmières destinées aux personnels des services administratifs sont comptées avec l'activité d'administration générale. En pratique, cette activité n'a pas pu être isolée dans toutes les unités de production.

Les dépenses d'investissement ne peuvent pas, le plus souvent, être prises en compte.

L'activité **d'orientation scolaire** correspond aux activités des conseillers d'orientation psychologues et de l'Onisep. Ces structures ont pour but d'informer les élèves et les familles sur les différentes filières de formation et leurs débouchés. Elle comprend aussi les services de conseil mis en place dans le cadre de la formation professionnelle continue. Dans le Compte de l'éducation, cette activité est assurée par le producteur « Services administratifs et organismes publics ».

L'administration générale regroupe les activités des services administratifs centraux ou locaux : administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rectorats, inspections académiques, services de différentes administrations (y compris des régions et des départements) dont l'objet est d'organiser, gérer et régler les systèmes d'enseignement. Les activités d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) et de documentation pédagogique du réseau national Services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale (SCÉRÉN)⁶ regroupant le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et ses centres régionaux (CRDP) et départementaux (CDDP) sont comprises dans l'activité d'administration générale. Dans le Compte de l'éducation, cette activité est assurée par le producteur « Services administratifs et organismes publics ».

⁶ En janvier 2015, le réseau SCÉRÉN-CNDP change de nom et devient le réseau CANOPÉ (décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014).

Les activités d'achats de biens et services liés comprennent le transport scolaire, l'achat de livres et fournitures, les leçons particulières et les achats d'habillement ou autres achats.

L'activité de **transport scolaire** regroupe l'ensemble des actions menées par les administrations publiques pour aider le transport des élèves entre leur domicile et l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent.

Cette action peut prendre plusieurs formes : l'organisation de circuits de transports par car ; des subventions attribuées à des organismes assurant le transport des élèves par car ou par train ; des bourses individuelles de transport.

À partir de la rentrée 1984, la compétence sur le transport scolaire a été transférée aux conseils généraux des départements ou aux autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains (ACOTU). Les dépenses figurant auparavant au budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été transférées dans les dotations générales de décentralisation.

Le Compte de l'éducation n'étudie pas la production des activités de transport scolaire qui est traitée comme un service connexe. La dépense de transport n'est étudiée que du point de vue de son financement.

Les achats de livres et fournitures scolaires sont effectués aussi bien par les administrations publiques que par les familles.

Les dépenses de livres et de fournitures scolaires sont effectuées par les collectivités locales pour l'enseignement du premier degré. Les dépenses de l'État correspondent aux achats de livres scolaires pour les classes de collèges. Les dépenses des ménages correspondent aux dépenses complémentaires effectuées par les familles pour les élèves du premier degré et des collèges : cartables, papeterie, fournitures diverses, livres demandés ou recommandés par l'institution scolaire (dictionnaires, précis de théâtre, ...). À partir des classes du second cycle et pour l'enseignement supérieur, la totalité des dépenses de livres et fournitures est à la charge des ménages ; toutefois les conseils régionaux prennent de plus en plus en charge une partie des livres scolaires pour les élèves des lycées.

Les leçons particulières correspondent aux seuls cours de soutien aux élèves effectués à l'initiative des familles dans les disciplines correspondant aux programmes.

Les leçons de musique ou d'arts dispensées dans les conservatoires sont classées comme une activité de formation extrascolaire. Les autres, considérées comme des loisirs, ne sont pas intégrées dans le Compte de l'éducation.

Les dépenses d'habillement et les autres dépenses liées à la fréquentation scolaire correspondent aux achats effectués à la demande de l'institution scolaire : blouses pour les travaux pratiques, tenues de gymnastique, participation à des activités de loisirs organisées par l'école.

Ce poste de dépenses comprend aussi les dépenses diverses d'enveloppes, timbres et assurances scolaires.

Les transferts recouvrent certains flux financiers qui peuvent transiter par une unité de financement intermédiaire avant d'atteindre l'unité de production destinataire. Dans le Compte,

on distingue les transferts aux ménages comprenant principalement les bourses d'études, l'allocation de rentrée scolaire et le financement des prêts d'honneur, des transferts entre les autres financeurs que sont l'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne. Tous les transferts sont comptabilisés deux fois : en positif pour le financeur qui les verse et en négatif pour celui qui les reçoit.

Les transferts liés aux lois de décentralisation ne sont isolés que lorsqu'ils sont affectés à des dépenses d'éducation. Les dotations d'équipement (DRES et DDEC), accompagnant les transferts de compétences en matière d'investissement des lycées et des collèges, étaient ainsi considérées comme des transferts du financeur initial État vers les financeurs finals régions ou départements. Ces dotations sont financées depuis 2007 par des taxes affectées et ne sont plus considérées comme des transferts. En revanche, les transferts de compétences compensés par les dotations globales de décentralisation (DGD) n'ont jamais été décrits dans le Compte, la DGD constituant un transfert global de ressources non affectées.

La partie du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires (FARRS) versée par l'État est considérée comme un transfert vers les communes. Cependant, la contribution de la CNAF au FARRS n'est actuellement pas identifiée en transfert dans le Compte.

1.3.3 Les unités de financement

Les unités de financement, ou financeurs, sont les agents économiques qui supportent la dépense pour les activités du domaine. Ils n'exercent pas ces activités. Les dépenses des unités de financement constituent des ressources pour les unités de production qui réalisent les activités. Une catégorie de financeurs « Reste du monde » est ajoutée pour décrire les financements venant de l'Union européenne ou de l'étranger (bourses). Avec l'introduction de la Lolf à partir de 2006, l'unité de financement « État » se décline non plus par ministère mais selon la distinction de missions et programmes. La nomenclature est identique pour tous les niveaux mais certains financeurs peuvent ne pas intervenir sur l'ensemble des niveaux de formation.

Ces unités de financement sont en outre cohérentes avec les secteurs institutionnels de la Comptabilité nationale : les administrations publiques (comprenant l'État, les collectivités territoriales et les autres administrations publiques), les ménages, les entreprises et autres financeurs privés et le reste du monde. La nomenclature utilisée permet une analyse un peu plus détaillée du financement.

Les transferts entre les financeurs permettent de distinguer le financement initial du financement final. Par exemple, dans le cas des bourses, les flux financiers correspondants peuvent être attribués à l'État, premier financeur. On parle alors de financeur initial. S'ils sont attribués aux ménages, dernier financeur, on parle alors de financeur final.

L'étude du financeur final permet de connaître la destination effective du financement. Pour cette raison, le Compte de l'éducation privilégie l'étude du financement final.

Toutefois, les transferts entre financeurs sont répertoriés et permettent de rétablir pour chaque niveau d'enseignement la charge réelle supportée par chaque financeur initial.

Tableau 3 - Les financeurs

1 - État - Missions Enseignement scolaire et Enseignement supérieur	
Mission interministérielle de l'enseignement scolaire (MIES)	
130 Programmes Enseignement scolaire (MENESR)	
140 Programme Enseignement technique agricole	
Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIRES)	
150 Programmes Recherche et Enseignement supérieur (MENESR)	
160 Programme Enseignement supérieur et Recherche agricole	
170 Autres programmes Recherche et Enseignement supérieur (à compter de 2009)	
2 - État - Autres missions*	
200 État (autres ministères)	
221 Mission Action extérieure de l'État	
222 Mission Administration générale et territoriale de l'État	
223 Mission Agriculture, Pêche, Alimentation, Forêt et Affaires rurales	
224 Mission Aide publique au développement	
225 Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	
226 Mission Conseil et contrôle de l'État	
227 Mission Culture	
228 Mission Défense	
229 Mission Développement et régulation économiques (jusqu'en 2008)	
230 Mission Direction de l'action du Gouvernement	
231 Mission Écologie, Développement et Aménagement durable	
232 Mission Engagements financiers de l'État	
233 Mission Gestion de finances publiques et des ressources humaines	
234 Mission Justice	
235 Mission Médias	
236 Mission Outre-mer	
237 Mission Politique des territoires	
238 Mission Pouvoirs publics	
239 Mission Provisions	
240 Mission Régimes sociaux et de retraite	
241 Mission Relations avec les collectivités territoriales	
242 Mission Remboursements et dégrèvements	
243 Mission Santé	
244 Mission Sécurité	
245 Mission Sécurité civile	
246 Mission Sécurité sanitaire (jusqu'en 2008)	
247 Mission Solidarité, Insertion et Égalité des chances	
248 Mission Sport, Jeunesse et Vie associative	
249 Mission Pilotage de l'économie française (jusqu'en 2008)	
250 Mission Transport (jusqu'en 2007)	
251 Mission Travail et Emploi	
252 Mission Ville et Logement	
253 Mission Contrôle et exploitation aériens	
254 Mission Immigration, asile et intégration (à compter de 2008)	
255 Mission Économie (à compter de 2009)	
256 Mission Plan de relance de l'économie (à compter de 2009)	
3 - Collectivités territoriales	
310 Régions	
320 Départements	
330 Communes	
4 - Autres administrations publiques	
410 Autres APU	
420 Caisses d'allocations familiales	
5 - Autres entreprises et autres personnes morales	
500 Entreprise (taxe d'apprentissage, contrats de formation avec les entreprises)	
550 Autres financeurs privés (Produits financiers, vente de produits fabriqués, services, etc.) (à compter de 2008)	
6 - Ménages	
600 Ménages	
7 - Reste du monde	
710 Union européenne	
720 Pays étrangers	
750 Autofinancement (Banques, produits financiers, vente de produits fabriqués, services) (jusqu'en 2007)	
8 - Financier fictif pour dépenses	
800 Dépenses	
9 - Financier fictif pour soldes	
900 Soldes	

* Les nomenclatures des programmes et des missions peuvent varier d'une année sur l'autre afin de répondre aux priorités définies pour la mise en œuvre du budget de l'État.

Certains agents économiques considérés ici comme des unités de financement peuvent produire eux-mêmes des activités d'éducation. C'est le cas, par exemple, du ministère de l'Éducation qui assure lui-même la fonction d'administration générale du système, ou des entreprises qui peuvent réaliser elles-mêmes des formations à l'intention de leur personnel. Pour le Compte de l'éducation, il convient de faire la distinction entre l'unité de financement et l'unité de production. Cette distinction permet de développer les analyses du compte : le ministère de l'Éducation est ainsi une unité de financement (par son budget) qui finance entre autres l'unité de production « Services administratifs » qui réalise l'activité d'administration générale.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre des missions MIES (enseignement scolaire) et MIRES (recherche et enseignement supérieur), est le principal financeur du domaine de l'éducation. Par son budget, il finance notamment les rémunérations des personnels enseignants des établissements publics et privés sous contrat du premier et du second degrés, des personnels non enseignants des établissements publics (hormis les ATTEE – Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) et des personnels des services administratifs de l'État. Il verse également des subventions diverses aux établissements publics ou privés – en particulier les subventions de fonctionnement des universités et établissements passés aux RCE (responsabilités et compétences élargies), qui désormais gèrent eux-mêmes leur masse salariale.

La distinction entre enseignement scolaire et enseignement supérieur se fait actuellement dans le cadre de deux missions et des programmes propres pour reprendre la terminologie de la Lolf. Dans le cas de l'enseignement supérieur, cette nouvelle organisation des finances publiques a rendu les traitements du Compte de l'éducation plus complexes dans la mesure où il n'est plus possible d'isoler certaines dépenses. Ainsi, les dépenses de personnel non enseignant et les dépenses de fonctionnement ou d'investissement⁷ des laboratoires universitaires pour la recherche qui étaient, avant la Lolf, retirées du Compte de l'éducation, y sont désormais intégrées (voir 1.3.2 « Activités d'enseignement »). De même, les dépenses relatives à l'administration centrale du MENESR pour la partie Recherche sont également comptabilisées comme concernant l'enseignement supérieur dans la mesure où la décomposition entre l'enseignement supérieur et la recherche n'est plus possible.

Contrairement à la structure du budget d'avant Lolf, les masses salariales présentées dans le budget comprennent désormais les charges sociales rattachées aux rémunérations des agents de l'État y compris les charges de retraite gérées dans le compte d'affectation spéciale au titre des pensions de l'État (CAS pensions : voir 1.3.5, « Les opérations économiques »).

Les dépenses de personnel du Compte de l'éducation sont ainsi en cohérence avec la définition de la Comptabilité nationale. Elles comprennent à la fois les rémunérations diverses versées aux salariés et les charges sociales versées par les employeurs.

Les autres ministères, au travers des « Autres missions », comprennent toutes les administrations de l'État effectuant

des dépenses d'éducation. Certains ministères comme ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé ou de la Défense, gèrent des établissements de formation. Tous effectuent des dépenses pour la formation continue de leur personnel.

Les tableaux publiés retiennent une nomenclature simplifiée indiquant seulement les ministères effectuant les dépenses d'éducation les plus importantes et regroupant les autres dans une même catégorie.

Les collectivités territoriales comprennent les régions, départements et communes. Les collectivités ont reçu des compétences en matière d'éducation et de formation, fixées par les lois de décentralisation. Ainsi, par exemple, les régions interviennent à la fois dans le financement des lycées, dans celui de la formation professionnelle, avec notamment les dépenses de l'apprentissage et dans celui de l'enseignement supérieur avec celles relatives aux écoles sanitaires et sociales. Elles peuvent aussi financer des activités au-delà de leurs interventions obligatoires. Le Compte de l'éducation retrace l'ensemble de ces dépenses.

L'unité de financement « Communes » comprend les communes, groupements et syndicats de communes, communautés urbaines, ainsi que les caisses des écoles.

Les écoles maternelles et élémentaires publiques n'ont pas d'autonomie juridique et financière ; elles sont gérées par les communes et incluses dans leur comptabilité. Le Compte de l'éducation considère les écoles comme une unité de production distincte. Les financements des activités des écoles sont isolés à l'intérieur des comptes des communes. Ainsi les paiements des familles au titre de la restauration scolaire sont considérés comme un financement des ménages vers les écoles et le passage par la comptabilité des communes n'est pas retracé.

Les autres administrations publiques effectuant des dépenses d'éducation comprennent les organismes consulaires, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, chambres d'agriculture, hôpitaux ainsi que les organismes de sécurité sociale.

L'ASP (Agence de services et de paiement) y est également incluse au titre du paiement des personnels en contrat aidé. La Caisse d'allocations familiales est isolée en raison de son rôle pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

L'unité de financement « Entreprises » comprend les entreprises publiques et privées et les associations professionnelles au service des entreprises.

Les entreprises sont en particulier impliquées dans le financement de l'apprentissage (public ou privé), assuré également par les régions. Le financement par les entreprises est lié au système de la taxe d'apprentissage. La taxe d'apprentissage est un impôt d'État assis sur la masse salariale brute versée par les entreprises. Le taux d'imposition est de 0,5 %⁸ sauf pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du

⁷ Sans pouvoir l'isoler.

⁸ Les entreprises de plus de 250 salariés dont la part des jeunes salariés en alternance est inférieure à 3 % paient une taxe additionnelle de 0,1 % [affectée aux CFA]. À partir de 2010 (loi du 24 novembre 2009), cette taxe additionnelle est remplacée par une contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) versée au Fonds national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (FNDMA).

Haut-Rhin où le taux est de 0,26 %. Les entreprises peuvent déduire du montant à verser au Trésor Public certaines dépenses venant en exonération de la taxe due : une partie du salaire des apprentis, les subventions versées aux CFA ou aux établissements d'enseignement, publics ou privés, dispensant des premières formations technologiques, les frais de fonctionnement, de premier équipement, de renouvellement du matériel existant et d'équipement complémentaire des CFA ou des écoles organisées par les entreprises.

La partie de la taxe d'apprentissage retracée dans le Compte de l'éducation correspond aux versements faits aux CFA et aux établissements d'enseignement. Ces subventions sont considérées comme des dépenses directes des entreprises. Le transit des sommes versées aux établissements d'enseignement par les organismes collecteurs n'est pas retracé dans le Compte de l'éducation⁹.

La catégorie « Autres financeurs privés » regroupe toutes les ressources des établissements issues des revenus financiers, de ventes de produits ou de services, de locations, de brevets, etc.

L'unité de financement « Ménages » correspond à la définition de la Comptabilité nationale. Les ménages financent les activités des établissements scolaires en payant des droits d'inscription, des frais de scolarité ou en participant aux frais de restauration. Ils contribuent aussi aux activités extrascolaires et effectuent également des achats directs de livres et fournitures scolaires ou achètent des services de leçon particulière.

Le reste du monde correspond aux financements des dépenses d'éducation sur le territoire national par des agents économiques non résidents. L'Union européenne, qui intervient principalement *via* le fonds social européen ou le fonds de développement régional, est distinguée des autres financeurs non résidents.

Les financeurs « fictifs » pour dépenses (800) et pour soldes (900) sont créés pour permettre les écritures comptables du Compte de l'éducation permettant d'équilibrer les dépenses et les ressources des unités de production (voir 2.1.2, « Schéma général du traitement des informations »).

1.3.4 Les unités de production

Les unités de production, ou producteurs, sont les agents économiques qui réalisent les activités du domaine grâce aux ressources mises à leur disposition par les unités de financement. Dans la plupart des cas, il s'agit d'établissements d'enseignement. Le plus souvent, les producteurs réalisent des activités dans un petit nombre de niveaux d'enseignement, voire un seul niveau. Toutefois, certains producteurs comme les éta-

blissements publics du second degré peuvent intervenir pour plusieurs niveaux différents : second degré pour les classes des premier et second cycles, enseignement supérieur avec les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs, formation extrascolaire avec la formation continue dans les Greta.

Par ailleurs, les unités de production peuvent être des établissements publics et privés bénéficiant de l'autonomie comptable, ou des entités liées à des structures pouvant avoir d'autres activités que l'éducation (par exemple, les écoles primaires publiques avec le rôle particulier des communes). Pour les besoins du Compte de l'éducation, toutes les entités effectuant des activités d'éducation sont isolées, qu'elles soient autonomes ou pas. Les dépenses de formation continue internes aux administrations ou aux entreprises sont affectées à des unités de production spécifiques.

La nomenclature des unités de production s'articule autour de quatre grands groupes de producteurs¹⁰ que sont les établissements publics d'enseignement, les établissements privés subventionnés, les établissements privés non subventionnés et un producteur « Services administratifs et organismes publics » pour décrire les dépenses d'organisation générale du système. On retient en outre une notion plus fine de producteur : il s'agit d'une partition des producteurs entre plusieurs sous-unités homogènes du point de vue des sources comptables utilisées et destinées à faciliter l'arbitrage (voir 2.1.2, « Schéma général du traitement des informations »).

Le producteur « Écoles maternelles et primaires publiques » relève de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les écoles maternelles et élémentaires publiques sont gérées pour leur fonctionnement par les communes, à l'exception de dix écoles régionales du premier degré sous la responsabilité des conseils régionaux depuis 1986.

Elles produisent des activités d'enseignement aux niveaux préélémentaire et élémentaire. Elles produisent également une activité d'hébergement et de restauration.

Le financement des écoles maternelles et élémentaires publiques est assuré essentiellement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par les communes. Le ministère prend en charge les dépenses de personnel enseignant. Les communes supportent les dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses pour le personnel non enseignant et les dépenses d'investissement. Les communes supportent également une grande partie des dépenses de restauration. Les ménages participent à ces dépenses et assurent quelques recettes annexes pour les activités d'enseignement.

Les sources utilisées

Les comptes des écoles sont reconstitués à partir de l'étude des comptes administratifs des communes, complétés par les dépenses figurant au budget de l'État, par les dépenses de l'ASP (Agence de service et de paiement) pour la rémunération des contrats aidés et par la dépense des familles estimée à partir d'une enquête DEPP.

⁹ Il faut noter que les financements par les entreprises versés directement au Trésor Public ne sont pas considérés comme une dépense d'éducation. Il en est ainsi de la taxe d'apprentissage ou de la contribution obligatoire pour la formation professionnelle, considérées comme des dépenses directes des entreprises que le Compte de l'éducation ne retrace pas compte tenu de leur caractère fiscal.

¹⁰ Les établissements d'enseignement sont classés selon leur nature juridique et l'existence ou non de subventions publiques.

Tableau 4 - Les producteurs

1 - Établissements publics d'enseignement	24 Établissements privés d'enseignement supérieur
11 Écoles du 1 ^{er} degré publiques	241 ODAC PRI (organismes divers d'administration centrale privés)
110 Écoles maternelles et primaires publiques	242 CFI APRI (centres de formation internes aux administrations privées)
12 Collèges et lycées publics	26 Organismes privés subventionnés de formation extrascolaire
121 Collèges et lycées publics Éducation	260 Organismes privés subventionnés de formation extrascolaire
123 Collèges et lycées publics Agriculture	3 - Établissements privés non subventionnés
124 Collèges et lycées publics Défense	31 Écoles du 1 ^{er} degré hors contrat
125 Lycées professionnels maritimes et aquacoles	310 Écoles maternelles et primaires privées hors contrat
13 CFA (centres de formation d'apprentis) publics	32 Établissements secondaires privés hors contrat
131 CFA publics non agricoles	320 Établissements secondaires privés hors contrat
133 CFA publics agricoles	33 CFA (centres de formation d'apprentis) d'entreprises
14 Universités	330 CFA d'entreprises
140 Universités	34 Écoles supérieures privées non subventionnées
15 Autres établissements publics d'enseignement supérieur	341 Écoles supérieures privées CFI Entreprises (centres de formation internes aux entreprises)
151 ODAC (organismes divers d'administration centrale)	342 Écoles supérieures privées Organismes consulaires
152 CFI APU (centres de formation internes aux administrations publiques)	343 Autres écoles supérieures privées BIC (bénéfices industriels et commerciaux)
16 Centres publics de formation artistique	36 Organismes privés de formation extrascolaire
160 Centres publics de formation artistique	361 Organismes privés extrascolaires CFI Entreprises (centres de formation internes aux entreprises)
17 Centres publics d'enseignement spécial	362 Organismes privés extrascolaires Organismes consulaires
171 Centres publics d'enseignement spécial Éducation	363 Organismes privés extrascolaires BIC (bénéfices industriels et commerciaux)
172 EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté)	4 - Services administratifs et organismes publics
175 Centres publics d'enseignement spécial Santé	40 Services administratifs et organismes publics
176 Centres publics d'enseignement spécial Justice	400 Services administratifs et organismes publics
18 Organismes d'enseignement à distance	9- Producteur fictif pour dépenses hors unités de production
180 Organismes d'enseignement à distance	90 Producteur fictif
19 Organismes de formation extrascolaire	900 Producteur fictif
190 Organismes de formation extrascolaire	
2 - Établissement privés subventionnés	
21 Écoles du 1 ^{er} degré privées sous contrat	
210 Écoles maternelles et primaires privées sous contrat	
22 Collèges et lycées privés sous contrat	
222 Collèges et lycées sous contrat Éducation	
223 Collèges et lycées sous contrat Agriculture	
23 CFA (centres de formation d'apprentis) privés subventionnés	
231 CFA privés subventionnés non agricoles	
233 CFA privés subventionnés agricoles	

Le producteur « Collèges et lycées publics » regroupe les collèges, lycées, lycées professionnels publics relevant de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou de celui de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Quelques établissements relèvent de la tutelle du ministère de la Défense.

Au 1^{er} janvier 1986, date d'entrée en vigueur des textes sur la décentralisation, les établissements qui étaient à gestion d'État ou nationalisés sont devenus des établissements publics locaux à l'exception d'établissements d'outre-mer pour l'investissement, du lycée Jean-Zay et du lycée autogéré de Paris ainsi que des internats d'excellence (jusqu'en 2014), dont la charge demeure entièrement à l'État. Les collèges sont à la charge des départements, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels sont à la charge des régions.

Les collèges et lycées publics produisent des activités d'enseignement aux différents niveaux du second degré : premier cycle, second cycle général et technologique, second cycle professionnel, enseignement spécial du second degré. Ils produisent également des activités d'enseignement aux niveaux supérieur long (classes préparatoires aux grandes écoles) ou supérieur court (sections de techniciens supérieurs) et des activités de formation professionnelle continue ainsi que des activités annexes, hébergement et restauration, médecine scolaire. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est le principal financeur des établissements publics du second degré en finançant les coûts de personnel enseignant et non enseignant (hors personnel ATTEE – adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, anciennement TOS – techniciens, ouvriers et de service). Les départements (pour les collèges) et les régions (pour les lycées) financent les investissements, versent les subventions de fonctionnement et progressivement à partir de 2006, gèrent les personnels ATTEE.

Les ménages participent aux dépenses d'hébergement et de restauration et procurent des recettes annexes aux activités d'enseignement.

Les sources utilisées

Le compte des établissements publics du second degré est constitué à partir des comptes financiers des établissements sous tutelle de l'Éducation nationale récapitulés par la DEPP. Ces documents comptables ne contiennent pas la prise en charge directe par l'État des coûts de personnel et sont complétés par les informations provenant du budget de l'État ou des collectivités territoriales. Le compte des établissements publics du second degré agricole est constitué à partir des budgets du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Des informations sur les établissements dépendant du ministère de la Défense complètent les sources précédentes.

Le producteur « Centres de formation d'apprentis publics » comprend les centres de formation d'apprentis (CFA) gérés par des collectivités locales ou par des établissements publics d'enseignement.

Les CFA publics peuvent être sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou d'autres ministères.

Depuis la rentrée 1984, les établissements sont passés sous

la responsabilité des régions qui se sont substituées à l'État pour le financement.

Les CFA publics produisent une activité d'enseignement au niveau secondaire ou supérieur selon les formations suivies par les apprentis et par les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage annexées aux centres. Ils produisent aussi une activité de restauration.

Seules sont prises en compte les dépenses internes aux centres de formation d'apprentis. Les dépenses effectuées pour les apprentis dans leur entreprise d'accueil ne sont pas comptabilisées.

Le financement de l'apprentissage (public ou privé) est assuré principalement par les régions et les entreprises. Les centres de formation d'apprentis peuvent également recevoir des subventions d'autres collectivités locales. Les ménages participent aux dépenses de restauration. Le financement par les entreprises est lié au système de la taxe d'apprentissage.

Les sources utilisées

Le compte des établissements publics d'apprentissage est établi à partir des bilans financiers des CFA récapitulés par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP, ex-CNFPTLV) pour les centres de formation d'apprentis.

Le producteur « Universités » regroupe les universités, y compris les écoles d'ingénieurs internes et les ESPÉ (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Jusqu'au Compte 2014 provisoire, les écoles d'ingénieurs rattachées et quelques grands établissements publics étaient également comptés dans cette catégorie. Depuis 2006, la réforme de la Lof ne permet plus de distinguer les dépenses des IUT qui ont été intégrées à celles des universités.

Les universités réalisent une activité d'enseignement aux niveaux supérieurs (postsecondaire, supérieur court, supérieur long), de formation professionnelle continue, ainsi que des activités de médecine scolaire. Depuis 2006, une activité de recherche est également prise en compte (voir 1.3.2).

Les universités sont financées essentiellement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en application de la loi LRU du 10 août 2007. Depuis 2013, toutes les universités ont accédé à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines (comprenant la rémunération des personnels) et sont susceptibles de devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. Dès lors, une subvention globale comprenant la masse salariale et le fonctionnement est versée par l'État à chaque établissement.

Elles reçoivent également des subventions des collectivités locales ou des entreprises au titre de la taxe d'apprentissage. La participation des ménages correspond aux droits d'inscriptions payés par les étudiants ainsi que des versements divers, pour les cours polycopiés par exemple.

Les sources utilisées

Le compte des universités est établi à partir des comptes des autres organismes divers d'administration centrale (ODAC) collectés pour la Comptabilité nationale par la direction générale des finances publiques.

Le compte des universités est complété par des dépenses de personnel ou d'investissement figurant dans les budgets du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le producteur « Autres établissements publics d'enseignement supérieur » regroupe les écoles supérieures publiques ayant le statut d'établissement public et les écoles ne bénéficiant pas d'une autonomie comptable.

Les premières disposent de l'autonomie comptable et sont toutes classées par la Comptabilité nationale comme organismes divers d'administration centrale (ODAC).

Cette distinction selon l'autonomie comptable concerne les écoles de formation des cadres supérieurs de la fonction publique. Certaines écoles comme l'École nationale d'administration bénéficient du statut d'établissement public. D'autres écoles (CFI APU : centres de formation internes aux administrations publiques) comme l'École des impôts ou l'École navale ne disposent pas de l'autonomie comptable et fonctionnent comme des services administratifs des ministères.

Ces établissements réalisent des activités d'enseignement au niveau supérieur long, de formation professionnelle continue, ainsi que des activités de médecine scolaire, et d'hébergement et de restauration.

Les sources utilisées

Le compte des autres établissements publics d'enseignement supérieur est établi à partir des comptes des organismes divers d'administration centrale collectés pour la Comptabilité nationale par la direction générale des finances publiques.

Les comptes des établissements sont complétés par des dépenses de personnel ou d'investissement figurant dans les budgets des différents ministères.

Les dépenses pour les établissements non autonomes sont entièrement déduites des budgets des ministères auxquels ils sont rattachés.

Le producteur « Centres publics de formation artistique » regroupe les écoles ou conservatoires départementaux ou municipaux d'art.

Les écoles nationales, les conservatoires nationaux et les écoles d'architecture sont considérés comme des établissements d'enseignement supérieur. Ils sont classés avec les autres établissements publics d'enseignement supérieur par niveau d'enseignement.

La comptabilité des conservatoires départementaux et municipaux est incluse dans celle des collectivités. Ces établissements ont été isolés comme l'ensemble des établissements de formation gérés par les collectivités locales. Ils produisent une seule activité, l'enseignement artistique, classé dans le niveau des autres formations extrascolaires.

Les sources utilisées

Les comptes sont constitués à partir des comptes des collectivités locales.

Le producteur « Centres publics d'enseignement spécial » regroupe les écoles régionales du premier degré (ERPD), les écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), les établissements publics de l'éducation surveillée et les établissements de la santé.

Les établissements publics de l'éducation surveillée sont sous la tutelle du ministère de la Justice. Ils reçoivent des jeunes placés par décision judiciaire. Les dépenses de ces établissements ne sont reprises dans le Compte de l'éducation que pour la partie correspondant à l'enseignement. Les

dépenses liées à la tutelle juridique et l'insertion sociale des jeunes ne sont pas retenues.

L'enseignement délivré aux jeunes pris en charge par les services de l'éducation surveillée et placés dans les établissements de l'Éducation nationale, est compté avec l'activité d'enseignement de l'établissement d'accueil.

Les centres publics d'enseignement spécial produisent une activité d'enseignement du niveau enseignement spécial du premier et du second degrés, une activité d'hébergement et de restauration et une activité de médecine scolaire.

Le financement est assuré en majorité par l'État. Les régions versent des subventions de fonctionnement aux EREA et aux ERPD, les entreprises versent des subventions au titre de la taxe d'apprentissage et les ménages participent aux frais d'hébergement et de restauration.

Les sources utilisées

Les comptes des écoles régionales d'enseignement adapté sont récapitulés par la DEPP.

Ces comptes sont complétés par les dépenses effectuées directement par l'État, c'est-à-dire les dépenses de personnel et les investissements.

Les dépenses des établissements de l'éducation surveillée sont établies à partir du budget du ministère de la Justice.

Le producteur « Centre public d'enseignement à distance » est constitué par le Centre national d'enseignement à distance (Cned).

Le Cned produit des activités d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif, à l'exception du préélémentaire.

Les sources utilisées

La source principale est constituée par le compte financier du Cned. Les ressources et dépenses sont réparties par niveau en tenant compte des effectifs inscrits.

Le producteur « Organismes publics de formation extrascolaire » regroupe le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) de Paris, les centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) et tous les centres autonomes ou non au sein des administrations publiques qui réalisent des activités de formation professionnelle continue. Le Cnam de Paris organise essentiellement des cours du soir. Ses activités relèvent surtout de la formation des adultes, même si certains de ses instituts peuvent être de fait des établissements de formation initiale. L'ensemble de l'activité du Cnam est classée au niveau « Formation professionnelle continue ». Les centres régionaux associés au Cnam sont des associations de droit privé. Ils sont regroupés avec le producteur « Établissements privés subventionnés de formation extrascolaire ».

Les sources utilisées

Le compte des établissements publics de formation extrascolaire est établi à partir des comptes financiers du Cnam et des Creps et à partir des comptes administratifs des collectivités locales pour les centres qu'elles gèrent.

Ces comptes sont complétés par toutes les dépenses de formation continue interne effectuées directement par les différentes administrations et transmises par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Le producteur « Écoles maternelles et primaires privées sous contrat » est constitué par les écoles maternelles et élémentaires privées comprenant des classes sous contrat d'association ou sous contrat simple.

Dans le cas, peu fréquent, où une école privée comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes sous contrat est décrite chez le producteur. L'activité d'enseignement des classes hors contrat est rattachée au producteur « Établissements d'enseignement non subventionnés ». Les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat réalisent des activités d'enseignement du premier degré : préélémentaire, élémentaire et une activité de restauration. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère le personnel enseignant. Les communes peuvent verser des subventions pour participer au fonctionnement courant des écoles ; ces versements sont obligatoires pour les classes sous contrat d'association. Les ménages versent des frais de scolarité pour l'enseignement et financent la totalité de l'activité de restauration.

Les sources utilisées

En l'absence d'une récapitulation des bilans financiers des établissements, le compte des établissements privés du premier degré sous contrat est reconstitué à partir du budget de l'État, des comptes des communes et des droits de scolarité demandés par les écoles.

Le producteur « Collèges et lycées privés sous contrat » est constitué par les collèges et lycées privés comprenant des classes sous contrat d'association ou sous contrat simple. La quasi-totalité des classes fonctionnent sous le système du contrat d'association.

Ils relèvent de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes sous contrat est décrite chez le producteur. L'activité d'enseignement des classes hors contrat est rattachée au producteur « Établissements d'enseignement privés non subventionnés ».

Les collèges et lycées privés sous contrat réalisent des activités d'enseignement aux quatre niveaux du second degré (premier cycle, enseignement spécial, second cycle général et technologique, second cycle professionnel), de l'enseignement supérieur court (sections de techniciens supérieurs) et long (classes préparatoires aux grandes écoles) et de formation continue. Ils réalisent également des activités d'hébergement et de restauration.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt rémunèrent le personnel enseignant. Ils versent également un forfait d'externat par élève variable selon le niveau et le domaine de formation. Depuis la décentralisation, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées assurent la part du forfait d'externat correspondant à la rémunération du personnel ATTEE. Ces collectivités peuvent verser également des subventions

pour participer au fonctionnement courant des établissements ; ces versements sont obligatoires pour les classes sous contrat d'association. Les ménages versent des frais de scolarité pour l'enseignement et financent la totalité des activités d'hébergement et de restauration.

Les sources utilisées

En l'absence d'une récapitulation des bilans financiers des établissements, le compte des collèges et lycées privés sous contrat est reconstitué à partir du budget de l'État, des comptes des collectivités territoriales et des droits de scolarité demandés par les établissements et, éventuellement, de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Ces sources sont complétées par les bilans pédagogiques pour les actions de formation continue.

Le producteur « Centres de formation d'apprentis privés subventionnés » comprend les centres de formation d'apprentis gérés par des organismes consulaires ou des associations.

Les CFA privés subventionnés peuvent être sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou d'autres ministères.

Depuis la rentrée 1984, les établissements sont passés sous la responsabilité des régions qui se sont substituées à l'État pour le financement.

Les CFA produisent une activité d'enseignement au niveau secondaire ou supérieur selon les formations suivies par les apprentis et par les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage annexées aux centres. Ils produisent aussi une activité de restauration.

Seules sont prises en compte les dépenses internes aux centres de formation d'apprentis. Les dépenses effectuées pour les apprentis dans leur entreprise d'accueil ne sont pas comptabilisées.

Le financement des centres de formation d'apprentis est assuré par les subventions des régions et par les subventions reçues des entreprises au titre de la taxe d'apprentissage. Les centres peuvent également recevoir des subventions des autres collectivités locales. Les ménages participent aux dépenses de restauration.

Les sources utilisées

Le compte des centres de formation d'apprentis privés subventionnés est établi à partir des bilans financiers des CFA récapitulés par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP, ex-CNFPTLV) pour les centres de formation d'apprentis.

Le producteur « Établissements privés subventionnés d'enseignement supérieur » regroupe les écoles d'enseignement supérieur privées recevant des subventions de l'État.

Ils réalisent une activité d'enseignement au niveau supérieur et une activité de formation professionnelle continue. L'activité d'hébergement et de restauration ne peut être isolée.

Ces établissements reçoivent des subventions des administrations publiques, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la plupart d'entre eux, du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ou d'autres ministères pour certaines écoles supérieures. Ils reçoivent aussi des subventions des collectivités locales

ainsi que des entreprises au titre de la taxe d'apprentissage. Les ménages participent à leur financement par le paiement de frais de scolarité.

Les sources utilisées

En l'absence d'une récapitulation des bilans financiers des établissements, le compte des écoles supérieures privées est reconstitué à partir du budget de l'État, des droits de scolarité demandés par les établissements et de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Ces sources sont complétées par les bilans pédagogiques pour les actions de formation continue.

Le producteur « Organismes privés subventionnés de formation extrascolaire » regroupe l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) qui réalise une activité de formation professionnelle continue et les Centres régionaux associés au Conservatoire national des arts et métiers dont l'activité est classée en « formation professionnelle continue ». Il comprend également les organismes de formation continue exerçant sous un statut d'association.

Les sources utilisées

Le compte du producteur « Organismes privés subventionnés de formation extrascolaire » est établi à partir du compte de l'ODAC AFPA fourni par la direction de la comptabilité publique jusqu'en 2011, puis à partir des bilans pédagogiques des centres de formation continue récapitulés par la DARES.

Le producteur « Écoles maternelles et primaires privées hors contrat » est constitué par les écoles maternelles et élémentaires privées ne comprenant que des classes hors contrat, ainsi que des classes hors contrat des écoles privées qui comprennent à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat.

Les écoles maternelles et élémentaires privées hors contrat réalisent des activités d'enseignement à deux niveaux du premier degré : préélémentaire, élémentaire. L'activité de restauration ne peut être isolée.

Ces établissements sont entièrement financés par les frais de scolarité acquittés par les familles.

Les sources utilisées

Les comptes sont reconstitués à partir d'une estimation des frais de scolarité.

Le producteur « Établissements secondaires privés hors contrat » est constitué par les collèges et lycées privés ne comprenant que des classes hors contrat, ainsi que des classes hors contrat des établissements privés qui comprennent à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat.

Les collèges et lycées privés hors contrat réalisent des activités d'enseignement à trois niveaux du second degré (premier cycle, second cycle général et technologique, second cycle professionnel) ainsi qu'aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Ces établissements sont entièrement financés par les frais de scolarité acquittés par les familles.

Les sources utilisées

Les comptes sont reconstitués à partir d'une estimation des frais de scolarité et des versements de la taxe d'apprentissage.

Le producteur « Centres de formation d'apprentis privés d'entreprises » produit une activité d'enseignement au niveau secondaire ou supérieur selon les formations suivies par les apprentis et par les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage annexées aux centres. Il produit aussi une activité de restauration.

Seules sont prises en compte les dépenses internes aux centres de formation d'apprentis. Les dépenses effectuées pour les apprentis dans leur entreprise d'accueil ne sont pas comptabilisées.

Le financement des CFA d'entreprises est principalement assuré par les dépenses venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

Les sources utilisées

Le compte des centres de formation d'apprentis privés d'entreprises est établi à partir des bilans financiers des CFA récapitulés par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP, ex-CNFPTLV) pour les centres de formation d'apprentis.

Le producteur « Écoles supérieures privées non subventionnées » réalise une activité d'enseignement au niveau supérieur. L'activité d'hébergement et de restauration ne peut être isolée.

Ces écoles peuvent recevoir des subventions des entreprises au titre de la taxe d'apprentissage. Les ménages participent à leur financement par le paiement de frais de scolarité.

Les sources utilisées

Les comptes sont reconstitués à partir d'une estimation des frais de scolarité et des versements de la taxe d'apprentissage.

Le producteur « Organismes privés non subventionnés de formation extrascolaire » regroupe les centres de formation sous statut d'entreprise ainsi que les formations internes aux entreprises. Il comprend également les formateurs agissant sous statut de profession libérale.

Ils réalisent des activités de formation professionnelle continue financée par les entreprises, ou des activités de formation extrascolaire pour les activités effectuées par les formateurs sous statut libéral.

Les sources utilisées

Le compte du producteur « Organismes privés non subventionnés de formation extrascolaire » est établi à partir des récapitulations fournies par la DARES.

Le producteur « Services administratifs et organismes publics » rassemble des entités autonomes ou internes aux administrations qui réalisent des activités autres que les activités d'enseignement. Il comprend :

- les services administratifs centraux du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les rectorats, les inspections académiques et quelques services du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, du ministère de la Défense ou d'autres ministères qui réalisent une activité d'administration générale. Ces unités sont entièrement financées par l'État ;

- les centres d'information et d'orientation (CIO) gérés par l'État ou les collectivités locales, qui réalisent une activité d'orientation. Ces centres sont essentiellement financés par l'État et les collectivités mais ils peuvent recevoir des financements complémentaires provenant des entreprises au titre de la taxe d'apprentissage ;
- les services des collectivités territoriales ayant des activités annexes du domaine et qui ne peuvent pas être rattachées aux unités de production d'enseignement qui ont été isolées au sein des collectivités, comme l'activité d'administration générale ;
- les établissements publics qui interviennent dans le domaine de l'éducation mais ne réalisent pas d'activités d'enseignement. Ces établissements ont uniquement des activités annexes. Il s'agit de l'Office national d'information sur l'enseignement et les professions (Onisep) qui réalise une activité d'orientation, du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), du Centre national des œuvres universitaires (Cnous) et des Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous) qui gèrent les restaurants et les résidences universitaires et réalisent donc une activité d'hébergement et de restauration, de l'ex-Institut national de la recherche pédagogique (INRP¹¹) qui a une activité de recherche sur l'éducation, du Réseau national services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale (SCÉRÉN)¹² regroupant le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et ses centres régionaux (CRDP) et départementaux (CDDP). Ces établissements ont tous le statut d'établissement public et produisent un compte financier.

Les sources utilisées

Les dépenses de l'État pour l'activité d'administration générale et d'orientation sont extraites de l'analyse des dépenses des différents ministères. L'évaluation des ressources des unités produisant le service d'orientation est complétée par une évaluation des apports des collectivités locales issue de l'exploitation des comptes de ces collectivités.

Les grands établissements publics cités produisent un compte financier qui est exploité chaque année pour obtenir les comptes simplifiés intégrés dans le Compte de l'éducation.

¹¹ L'INRP, depuis le 18 avril 2011, n'existe plus en tant que tel mais est rattaché à l'ENS Lyon et prend le nom d'Institut français de l'Éducation (IFÉ).

¹² En janvier 2015, le réseau SCÉRÉN-CNDP change de nom et devient le réseau CANOPÉ (décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014)..

1.3.5 Les opérations économiques (nature des dépenses)

Les opérations économiques sont décrites selon une nomenclature simple de **nature de dépenses** : personnel, fonctionnement, investissement. Les dépenses de rémunération sont divisées en dépenses pour le personnel enseignant et dépenses pour les autres personnels.

Les définitions de ces opérations correspondent à celles de la Comptabilité nationale.

La nature de la dépense est analysée du point de vue de l'agent économique qui effectue la dépense. Par exemple, l'État accorde une subvention globale de fonctionnement à un établissement d'enseignement. Dans les tableaux faisant intervenir les unités de financement, la subvention est considérée comme une dépense de fonctionnement de l'État, même si elle peut servir à rémunérer des personnels ou à réaliser des investissements. Par contre, dans les tableaux des dépenses des unités de production, c'est l'utilisation de cette ressource qui est décrite et des dépenses de personnel ou d'investissement peuvent apparaître.

Tableau 5 - Les opérations
(nature des dépenses)

1 - Rémunération des personnels
10 Enseignants
11 Autres personnels
2 - Fonctionnement courant
20 Autre fonctionnement
3 - Investissement
30 Dépenses en capital

Les dépenses de rémunération des personnels comprennent les rémunérations des salariés et les charges sociales employeur. Les dépenses de personnel effectuées par les différents ministères comprennent les charges sociales employeur payées par l'État.

La Lolf a créé un compte d'affectation spéciale dédié à l'ensemble des pensions et avantages accessoires versés par l'État : le CAS pensions.

Un compte d'affectation spéciale retrace des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières en relation directe avec les dépenses. Le CAS pensions recueille les contributions employeur à la charge de l'État et les cotisations de retraite à la charge des agents afin de financer les retraites des fonctionnaires de l'État. Les cotisations employeur, dont le taux évolue chaque année, visent à assurer l'équilibre du régime des retraites des agents de l'État, et correspondent au principe des cotisations imputées en Comptabilité nationale.

En 2012, le taux en vigueur pour les personnels civils de l'État est de 69,25 % (dont 0,33 % au titre de l'allocation temporaire d'invalidité).

Le Compte de l'éducation ne retient pas comme dépense d'éducation les rémunérations versées aux élèves et étudiants en formation initiale ou aux stagiaires de la formation continue. Les dépenses de rémunération des élèves fonction-

naires sont assorties de la contrainte d'effectuer un certain nombre d'années dans la fonction publique et s'interprètent ainsi comme un investissement en capital humain. Ce point de vue conduit à compter dans la dépense d'éducation les seules rémunérations versées aux personnels en formation ayant une activité d'éducation.

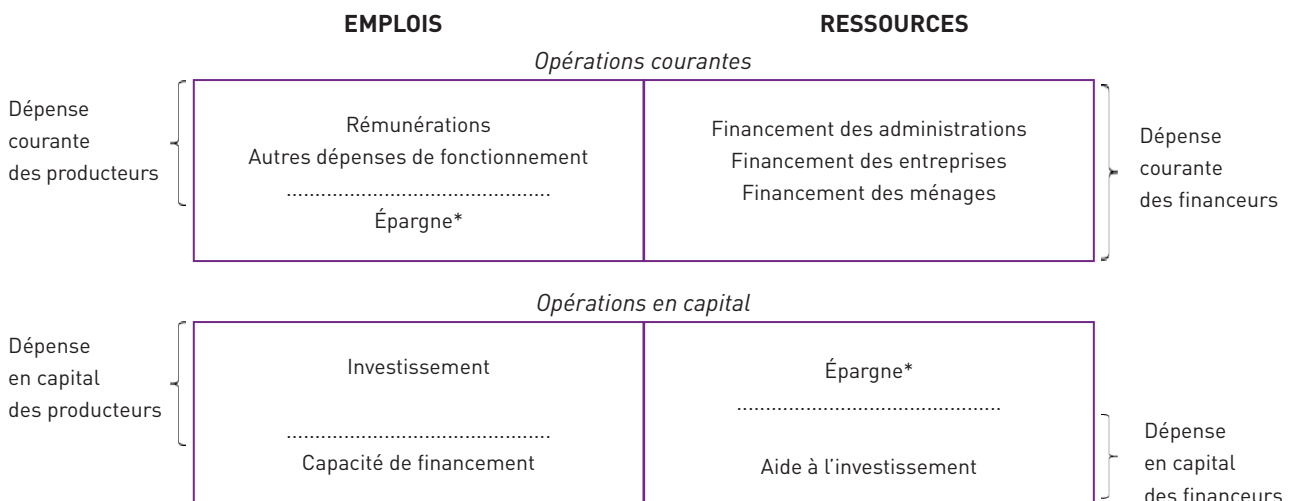
Les dépenses de personnel enseignant et les dépenses de personnel non enseignant sont distinguées pour quantifier leur part dans la production des activités éducatives. C'est aussi une information demandée par les organisations internationales.

Les dépenses de fonctionnement courant correspondent aux dépenses autres que les dépenses en personnel et qui n'ont pas le caractère de dépense en capital. Sont classées ainsi,

les dépenses courantes réalisées par les unités de production (ex. : dépenses de fluides comme le chauffage, l'électricité et l'eau), les dépenses effectuées par les ménages au titre des biens et services liés à la fréquentation scolaire (ex. : le paiement des fournitures scolaires ou des leçons particulières) ou des services à destination des établissements (ex. : le paiement de frais de scolarité, ou de restauration).

Les dépenses en capital ou d'investissement correspondent aux dépenses immobilisables en comptabilité : constructions, grosses réparations, gros matériels. Le Compte de l'éducation ne retrace pas d'amortissement. La totalité de la dépense est comptabilisée l'année où elle a été effectuée. Les opérations d'emprunt ne sont pas retracées, les intérêts sont considérés comme une dépense de fonctionnement.

Figure 2 - Les opérations de dépense du point de vue des financeurs et des producteurs



* Épargne : solde entre les ressources courantes et les dépenses courantes ; elle peut être négative.

1.4 LE COMPTE SATELLITE DE L'ÉDUCATION : QUELS LIENS AVEC LE CADRE CENTRAL DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE ?

La difficulté d'articuler le compte satellite de l'éducation au cadre central de la Comptabilité nationale tient au fait qu'ils n'ont pas les mêmes fondements conceptuels. Ainsi, le concept de base du compte satellite est la dépense alors que le concept de production tient une place prépondérante dans le cadre central. La notion de dépense n'apparaît dans le cadre central que secondairement pour traduire certaines opérations. Cela étant, les deux approches ne sont pas irréciliables et le Compte de l'éducation peut être lu à travers le prisme du cadre central.

En effet, on peut analyser la production d'éducation en introduisant la notion d'unité de production d'éducation (UPE) qui est une adaptation, au cas de l'éducation, de la notion d'unité de production homogène (UPH) utilisée par les comptables nationaux. Les activités d'enseignement retenues par le Compte de l'éducation peuvent être définies par des postes précis de la nomenclature d'activités française (NAF). On peut faire correspondre des opérations retracées dans le cadre central et dans le Compte de l'éducation. Enfin, même si la notion de secteur de financement du compte satellite ne se retrouve pas en ces termes dans le cadre central, on peut toutefois se livrer à une analyse commune du financement. Tout ceci permet *in fine* d'articuler assez étroitement la dépense d'éducation et les opérations du cadre central.

1.4.1 Concepts essentiels : « dépense » versus « production »

Dans le compte satellite de l'éducation, la notion de dépense est liée directement à la fonction des unités de financement (l'État, les collectivités territoriales, ...). Les dépenses engagées par les unités de financement représentent l'ensemble des dépenses au sens du compte satellite : elles sont destinées à assurer le financement de l'ensemble du système éducatif. Par comparaison, les dépenses engagées par les unités de production du domaine éducatif (les établissements d'enseignement du second degré, ou EPLE, par exemple) sont d'une nature différente. En effet, de façon stricte, elles ne servent pas à financer l'ensemble du système éducatif mais représentent les coûts de production de leurs différentes activités.

Plus globalement, le champ de la dépense, notion plus utilisée dans un compte satellite, diffère de celui de la production, davantage spécifique au cadre central. Ainsi, la dépense peut être constituée, à côté d'opérations sur biens et services (comme les consommations intermédiaires), au sens du cadre central, de transferts (comme les dotations globales de fonctionnement ou les aides à l'investissement) et d'opérations en capital (comme la formation brute de capital fixe ou dépenses d'investissement). Cependant, au sein du compte satellite de l'éducation, production et dépense ont des points de connexion. La production des services éducatifs, mesurée par la somme des coûts dans le cas des administrations publiques, constitue, au moins en partie, une ressource pour les unités de production.

Ainsi, un même montant de dépense est comptabilisé à la fois en emplois pour une unité de financement du système éducatif et en ressources, au moins en partie, pour les unités de production assurant les enseignements eux-mêmes.

Dans le cadre central de la Comptabilité nationale, la production ne se confond pas avec les recettes d'une unité de production. Cette remarque s'applique au cas de la production marchande, comme elle s'applique au cas de la production non marchande qui est prédominante dans le domaine de l'éducation.

Pour simplifier, on s'intéressera ici au seul cas de la production non marchande. Comme il a été rappelé précédemment, la production des administrations publiques et plus globalement celle des branches non marchandes sont évaluées par la somme des coûts de production : consommations intermédiaires, rémunération des salariés, impôts liés à la production, consommation de capital fixe (cette dernière n'a pas fait l'objet d'une évaluation dans le Compte de l'éducation).

En ressources du compte des opérations courantes de l'unité de production concernée, on trouvera la part de la dépense courante, réalisée par les unités de financement du domaine, et reçue par cette unité de production. L'écart entre emplois et ressources de l'unité de production correspond au solde du compte des opérations courantes (épargne) de cette unité, c'est-à-dire avant le compte de capital.

À titre d'illustration, le compte des opérations courantes des collèges publics en 2012 se présente comme suit :

Tableau 6 - Le compte 2012 des opérations courantes des producteurs d'éducation collèges publics

Emplois		Ressources	
		Dépenses courantes des financeurs	
Coût du personnel	16 677,8	État	15 218,8
		Collectivités territoriales	2 588,5
Autres coûts de fonctionnement	2 261,8	Autres APU	146,7
		Entreprises	12,3
		Ménages	918,0
Épargne	25,2	Autres financeurs privés	75,8
		Reste du monde	4,7
Total	18 964,8	Total	18 964,8

Source : Compte de l'éducation, millions d'euros

Pour simplifier, on ne se préoccupe pas ici de la décomposition de la production de ces établissements entre enseignement et service des cantines (qui induit des ventes résiduelles de services marchands¹³).

Dès lors, la production de ces établissements se mesure par la somme de leurs coûts, soit :

$$16\,677,8 + 2\,261,8 = 18\,939,6 \text{ millions d'euros.}$$

La part de la dépense courante affectée à ces unités de production se mesure par la somme des ressources de ce compte : 18 964,8 millions d'euros.

¹³ Les ventes résiduelles correspondent à des ventes de biens ou de services marchands par des branches non marchandes, en marge de leur activité principale de nature non marchande.

L'écart (25,2 millions d'euros) représente l'épargne brute de ces unités de production, ou « bénéfice » avant affectation pour d'éventuelles dépenses en capital.

1.4.2 L'analyse de la production dans les deux approches

Le Compte de l'éducation structure la description de la production des activités « caractéristiques » du domaine d'une façon analogue au cadre central. Il s'appuie sur la notion d'unité de production homogène¹⁴ et définit l'« activité caractéristique » comme regroupement de ces unités, de la même manière que le cadre central définit la branche d'activité comme le regroupement d'unités de production homogènes. Néanmoins, quoiqu'identiques dans leur principe, les deux approches présentent des différences, dont l'origine se trouve essentiellement dans la définition retenue pour l'unité de production homogène. En effet, le Compte de l'éducation définit une unité de production homogène qui lui est spécifique et que l'on peut désigner par le terme « d'unité de production d'éducation » (UPE). Cette unité présente les deux caractéristiques suivantes :

— une UPE peut être un regroupement d'unités de production homogène appartenant à des unités institutionnelles différentes. Les deux exemples ci-dessous illustrent ce point :

- le cas des écoles publiques élémentaires

Dans le cadre central, les écoles publiques ne sont pas repérées en tant que telles. L'activité d'enseignement qu'elles dispensent apparaît de manière éclatée entre plusieurs unités institutionnelles. Elle est, pour une part, incluse dans la production de l'État, qui supporte la charge des rémunérations du personnel et d'une fraction des investissements, et, pour une autre part, dans celle des collectivités locales, qui ont en charge les autres charges de fonctionnement et d'investissement. Au contraire, dans le Compte de l'éducation, les écoles publiques élémentaires constituent des unités de production d'éducation (UPE) à part entière, qui exercent deux types d'activité : l'enseignement et les services de cantines. Elles sont donc, en tant que telles, des producteurs dans la structuration propre au Compte de l'éducation, indépendamment de l'organisation institutionnelle de leur financement (qui est connu par ailleurs).

- le cas de l'ensemble hébergement-restauration

Dans le cadre central, l'activité d'hébergement et de restauration du secteur des administrations publiques n'est pas isolée. Elle reste incluse dans l'activité d'enseignement à laquelle elle est associée. Au contraire, le Compte de l'éducation définit une « activité caractéristique » des services d'hébergement et de restauration, qui regroupe les unités de production homogène d'éducation qui produisent ces services. Dès lors, ces unités étant définies dans le secteur des administrations publiques, leur production est décrite en tant que telle.

— une UPE peut être un éclatement d'unités de production homogène.

- L'exemple de la formation professionnelle continue dispensée au sein des entreprises illustre cette seconde caractéristique

¹⁴ Pour la Comptabilité nationale, une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

des UPE : certaines entreprises ont une activité d'enseignement pour compte propre. Dans le cadre central, cette activité n'est pas décrite en tant que telle, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'unité de production d'enseignement qui lui soit associée. Les coûts correspondants sont bien pris en compte mais sont affectés à des unités de production hors enseignement.

Dans le Compte de l'éducation, en éclatant l'unité de production homogène de ces entreprises et en créant une UPE relative à leur activité d'enseignement, on peut faire apparaître explicitement cette dernière. Dès lors, on peut lui attribuer une production de formation continue évaluée par la somme des coûts¹⁵.

Ces deux caractéristiques des UPE ont les conséquences suivantes :

- la structuration du domaine est plus détaillée dans le Compte de l'éducation qu'elle ne l'est dans le cadre central. Néanmoins, à cette structuration correspond une nomenclature qui peut être raccordée à celle du cadre central ;
- la description de la production du domaine est plus précise dans le Compte de l'éducation.

Correspondance des nomenclatures d'activité

La correspondance entre le champ des activités d'enseignement décrit dans le Compte de l'éducation et celui décrit dans le cadre central peut être résumée de la façon suivante :

- *le cadre central* retient comme activités d'enseignement les activités marchandes et non marchandes classées dans la division 85 de la NAF 2008 ;
- *le Compte de l'éducation* retient toutes ces activités, sauf la classe 85.53Z (enseignement de la conduite) de la NAF 2008.

1.4.3 Les opérations des producteurs

Si le Compte de l'éducation permet une analyse plus fine de la production d'éducation que le cadre central, en revanche la nomenclature des opérations utilisées pour décrire l'activité des producteurs est simplifiée par rapport à celle du cadre central. Les deux nomenclatures peuvent cependant être raccordées (voir tableau ci-dessous).

Tableau 7 - Correspondance entre les nomenclatures d'opérations (en emplois)

Compte de l'éducation	Cadre central
Coûts de personnel	Rémunération des salariés
Autres coûts de fonctionnement	Consommations intermédiaires Impôts liés à la production* Intérêts versés
Investissements	FBCF (formation brute de capital fixe) Variation des stocks Acquisitions nettes de terrains et d'actifs incorporels

* Non consolidés avec les subventions reçues.

¹⁵ Ce phénomène n'est pas particulier au Compte de l'éducation. On le retrouve dans d'autres comptes satellites. On a par exemple le cas de la médecine du travail interne aux entreprises dans le Compte de la santé. Dans le cadre central, il est comptabilisé par les entreprises dans le cadre de leur activité de production. Elle n'y apparaît donc pas comme une activité de santé, alors qu'elle est identifiée dans le Compte de la santé et traitée comme une activité « auxiliaire » des services de santé.

1.4.4 L'analyse du financement

Le secteur de financement, concept du compte satellite, n'a pas d'équivalent direct dans le cadre central. Néanmoins, toute unité de financement d'un compte satellite est soit une fraction d'unité institutionnelle (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par exemple), soit une unité institutionnelle à part entière (ménage par exemple). Il est donc toujours possible de passer de la nomenclature du secteur de financement d'un compte satellite à celle des secteurs institutionnels du cadre central. Par ailleurs, le fait qu'une unité de financement puisse être une fraction d'unité institutionnelle implique que certains flux sont explicitement décrits dans le compte satellite alors qu'ils sont consolidés dans le cadre central, puisqu'ils sont internes à la même unité institutionnelle.

Pour ce qui concerne la nature des opérations réalisées par les unités de financement, l'articulation entre cadre central et compte satellite est plus complexe. Des différences existent, dont l'origine se trouve dans le traitement des opérations de transferts.

Tout se passe comme si les procédures et les règles de consolidation étaient différentes dans les deux ensembles. Dans le cadre central, on ne peut opérer de consolidation qu'entre des unités appartenant au même secteur ou sous-secteur institutionnel. Le compte satellite de l'éducation en revanche autorise une consolidation entre unités appartenant à deux secteurs institutionnels différents.

Dans le Compte de l'éducation, la dépense se mesure par la somme des financements finals réalisés par les unités du domaine, quelle que soit la nature et l'origine de leurs ressources. Dès lors, certains flux ne sont pas enregistrés dans la dépense, s'ils ne correspondent pas à un financement final. *A contrario*, dans le cadre central, ces flux sont en général présents puisqu'un flux entre deux unités institutionnelles appartenant à des secteurs institutionnels distincts est enregistré en ressources du compte de l'unité « receveuse » et en emplois du compte de l'unité « verseuse ». Seuls les flux entre deux unités institutionnelles appartenant à un même secteur institutionnel, peuvent ne pas être enregistrés.

Dans le compte satellite cependant, les flux entre financeurs initiaux et finals sont décrits car tout flux vers une unité du domaine (que ce soit une unité de production, un bénéficiaire ou une unité de financement) est une opération de financement :

— si l'unité réceptrice est une unité de production ou un bénéficiaire, il y a alors financement final du domaine et l'opération est enregistrée dans la dépense ;

— par contre, si l'unité réceptrice est elle-même une unité de financement du domaine, le flux en question n'est pas un financement final.

C'est donc à travers la prise en compte de l'ensemble des opérations de financement du domaine par les unités concernées qu'il est possible d'établir le « raccordement » au cadre central.

1.4.5 Articulation entre la dépense d'éducation et les opérations du cadre central

Comme on vient de le voir dans les développements précédents, la dépense est une somme d'opérations de financement réalisées par des unités regroupées en un secteur de financement, secteur lui-même structuré selon une nomenclature tenant compte de celle des secteurs institutionnels du cadre central. À ces opérations de financement, correspondent des opérations du cadre central qui peuvent être diverses dans leur nature. Il est donc nécessaire de décrire le « raccordement » précis entre la dépense d'éducation et le cadre central.

Le « raccordement » aux agrégats de la Comptabilité nationale

Ce « raccordement » se fait de la façon suivante :

Dépense courante d'éducation
 = Consommation finale des ménages en biens et services d'éducation
 + Consommation finale des administrations en biens et services d'éducation
 + Consommation intermédiaire des entreprises en biens et services d'éducation
 + Consommation intermédiaire de services « auxiliaires » d'éducation
 + Transferts courants et subventions d'exploitation

Tableau 8 - Correspondance entre les opérations de financement du Compte de l'éducation et la nomenclature d'opérations du cadre central

Compte de l'éducation	Cadre central
Dépense des ménages	– Consommation finale marchande et non marchande (paiements partiels) des ménages en services d'enseignement, de restauration scolaire, etc.
Dépense des entreprises	– Consommation intermédiaire des entreprises en services d'enseignement et de formation ¹ – Consommation intermédiaire en services «auxiliaires» d'éducation ²
Dépense courante des administrations	– Consommation finale des administrations – Subventions d'exploitation – Transferts courants ³
Dépense en capital des administrations	– Formation brute de capital fixe ⁴

1. Comprenant la taxe d'apprentissage versée directement à des établissements marchands d'enseignement.

2. Il s'agit de la contrepartie de la production des activités non repérées comme activités d'enseignement dans le cadre central. Les services sont produits par les centres de formation internes des entreprises (formation continue).

3. Hors transferts entre administrations publiques.

4. Déduction faite de l'épargne.

Consommation finale non marchande des administrations publiques

Dans le cadre central, on l'évalue à partir de la ventilation des dépenses des administrations publiques selon la CFAP (Classification fonctionnelle des administrations publiques). Dans cette dernière, on retient les dépenses de la fonction 9 (enseignement-éducation) relatives aux opérations qui correspondent à des coûts de production.

La fonction (ou division) éducation se décompose en plusieurs sous-fonctions (ou groupes) : les sous-fonctions 9.1. Enseignement préélémentaire et élémentaire, 9.2. Enseignement secondaire, 9.3. Enseignement post-secondaire non supérieur, 9.4. Enseignement supérieur, 9.5. Enseignement non défini par niveau, 9.6. Services annexes à l'enseignement, 9.7. R&D dans le domaine de l'enseignement, 9.8. Enseignement n.c.a. (non classé ailleurs).

Dans le cas des collectivités locales, une codification fonctionnelle spécifique existe pour chaque type de collectivité. Le cadre central retient la fonction 2, Enseignement-Formation, qui se décompose elle-même en plusieurs sous-fonctions (exemple de la fonction 2 de la nomenclature M14 pour les communes : 20-Services communs, 21-Enseignement primaire, 22-Enseignement du second degré, 23-Enseignement

supérieur, 24-Formation continue, 25-Services annexes à l'enseignement).

Le Compte de l'éducation retient les mêmes fonctions (après reclassement de quelques établissements¹⁶). Des niveaux plus fins de sous-fonctions sont également utilisés.

Remarque : on rappelle que dans le cadre central, la consommation de services rendus par les auto-écoles et les écoles de pilotage (classe 85.53Z, enseignement de la conduite de la NAF 2008) figure dans la consommation des ménages en services d'enseignement, alors qu'elle n'est pas reprise dans le champ du compte satellite de l'éducation.

¹⁶ Certains ODAC relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont classés à tort avec les services généraux des administrations publiques comme le CINES, la MSH, l'OBPA, l'OCA ou le Collège de France. De même, trois ODAC classés dans la fonction « Loisirs, culture et religion » sont rétablis en fonction « Éducation » pour le Compte : l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, et l'Académie des sciences d'outre-mer. Les conservatoires de musique et de danse qui relèvent des collectivités locales sont également réintégrés en fonction 2 pour le Compte de l'éducation ainsi qu'une partie de l'administration des collectivités locales que le Compte affecte à l'éducation.

Chapitre 2

Sources, agrégats et présentation des résultats

2.1 LES SOURCES D'INFORMATION UTILISÉES ET LEUR TRAITEMENT

Les évaluations du Compte de l'éducation s'appuient sur un large ensemble de sources d'informations comptables ou statistiques.

Les sources comptables peuvent porter sur l'activité d'une unité de financement, comme par exemple les documents d'exécution budgétaire des différents ministères, ou sur l'activité d'une unité de production comme les comptes financiers des établissements publics locaux d'enseignement ou des universités.

Les informations utilisées peuvent aussi provenir de comptes d'institutions également traités pour les besoins de la Comptabilité nationale comme les comptes des établissements d'enseignement supérieur (ODAC) récapitulés par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

D'autres sources d'information sont de nature plus statistique, comme les enquêtes sur les dépenses de rentrée des ménages.

Les sources d'information utilisées sont classées en deux catégories différentes :

- les sources d'information sur les unités de financement décrivent les dépenses effectuées par les financeurs. Leur traitement consiste à traduire l'ensemble de ces dépenses dans les nomenclatures du compte selon le niveau d'enseignement, l'unité de production destinatrice, l'activité financée et la nature de l'opération économique. Le traitement de ces sources d'information aboutit à la création de tableaux de financement propres à chaque unité de financement ;

- les sources d'information sur les unités de production décrivent les ressources et les dépenses des producteurs d'éducation. Leur traitement consiste à les traduire dans les nomenclatures du Compte. Les ressources sont classées selon le niveau d'enseignement concerné, l'unité de financement originaire, l'activité financée et la nature de l'opération économique du point de vue du financeur. Les dépenses sont classées selon le niveau d'enseignement, l'activité financée et la nature de l'opération économique des dépenses effectuées. Le traitement de ces sources aboutit à la création de tableaux de ressources et dépenses.

2.1.1 Récapitulation des sources d'information

Tableau 9 - Les sources d'information sur les unités de financement

Unité de financement	Sources utilisées
MENESR	- Exécution du budget de l'État (application INDIA puis CHORUS)
Autres ministères	- Exécution du budget de l'État (DGFIP) - Enquête du ministère de la Défense
Régions	- Comptes des régions (DGFIP, DGCL)
Départements	- Comptes des départements (DGFIP, DGCL)
Communes	- Comptes des communes, groupements de communes, syndicats et caisses des écoles (DGFIP)
Autres administrations publiques	- Formation continue des hôpitaux
Caisses d'allocations familiales	- Publication de la CNAF
Entreprises	- Enquête taxe d'apprentissage jusqu'en 2012 (DEPP) - Déclaration des dépenses de formation continue (DARES)
Ménages	- Enquête sur les dépenses de rentrée scolaire (DEPP)

DGFIP : Direction générale des finances publiques, ministère des Finances et des Comptes publics (anciennement DGCP : Direction générale de la comptabilité publique)

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

DGCL : Direction générale des collectivités locales, ministère de l'Intérieur
DARES : Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques, ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Tableau 10 - Les sources d'information sur les unités de production

Unité de production	Sources utilisées
Écoles maternelles et élémentaires publiques	- Les écoles ne jouissent pas d'une autonomie comptable. Pas de source spécifique. Les comptes sont reconstitués à partir des sources financières
Collèges et lycées publics MENESR	- Comptes financiers des EPLE (DEPP)
Collèges et lycées publics Défense	- Enquête du ministère de la Défense
CFA publics	- Comptes financiers des centres de formation d'apprentis (CNEFOP)
Universités publiques	- Comptes financiers des Universités (DGFIP)
Autres établissements publics d'enseignement supérieur	- Comptes des ODAC (DGFIP)
Centres publics de formation artistique	- Comptes des communes, groupements de communes, syndicats et caisses des écoles (DGFIP)
Centres publics d'enseignement spécial	- Comptes financiers des EPLE (DEPP)
Organismes publics d'enseignement à distance	- Compte financier et rapport d'activité du Cned
Organismes publics de formation extrascolaire	- Bilans pédagogiques des centres de formation continue (DARES) - Comptes du CNAM et des CREPS
Établissements privés sous contrat avec l'État MENESR	- Enquête sur les frais de scolarité (DEPP)
Centres de formation d'apprentis subventionnés	- Comptes financiers des CFA (DEPP et CNEFOP)
Organismes privés subventionnés de formation extrascolaire	- Bilans pédagogiques des centres
Établissements privés de formation extrascolaire	- Bilans pédagogiques des centres de formation continue (DARES)
Services administratifs et organismes publics	- Comptes financiers du CNDP, Onisep, Céreq, CNOUS

2.1.2 Schéma général du traitement des informations

Lorsque le niveau de détail fourni par les sources n'est pas suffisant, des clefs de répartition peuvent être utilisées pour partager les montants entre les différentes occurrences d'une dimension du compte. Elles sont, le plus souvent, calculées à partir d'effectifs d'élèves ou d'enseignants, ou issues des documents budgétaires. Par exemple, les crédits de remplacement figurant dans le budget sont répartis au prorata des postes de personnel enseignant par niveau. Une fois l'ensemble des traitements effectués, tous les flux financiers sont traduits dans les nomenclatures du Compte.

L'ensemble des informations des tableaux de financement sont reportées dans les tableaux de ressources et dépenses des producteurs pour permettre à la fois la confrontation et l'arbitrage entre des évaluations provenant de sources différentes, ainsi que la consolidation au sens quasi comptable des flux financiers.

Par exemple, les collèges et lycées publics bénéficient d'une autonomie financière et élaborent chaque année des comptes financiers. Toutefois, les personnels de ces établissements sont payés directement par l'État ou les collectivités territoriales et n'apparaissent pas dans les comptes des établissements. Les informations venant des différentes sources sont consolidées pour restituer une vision complète des financements et des coûts de la catégorie des producteurs.

Ensuite, l'arbitrage consiste à choisir les montants retenus pour le Compte, en fonction de l'ensemble des informations disponibles, par exemple, entre le montant des subventions de fonctionnement versées par les régions aux lycées (issu du compte des régions), et le montant des subventions reçues par les lycées provenant des régions (issu du compte des établissements).

Enfin, le calcul des soldes comptables permet d'équilibrer les dépenses et les ressources des unités de production. Pour ce faire, les financeurs fictifs 800 (dépenses des producteurs) et 900 (soldes) sont utilisés.

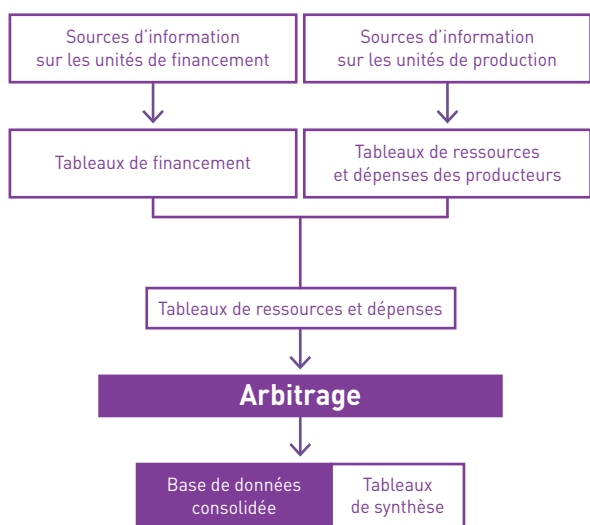
Lorsque l'on dispose d'un compte financier pour un producteur (lycées publics, ODAC, universités...), les soldes qui y sont observés sont attribués au financeur 900. Les dépenses (financeur 800) sont calculées par différence entre l'ensemble des ressources¹⁷ et les soldes.

Lorsque l'on ne dispose pas de compte pour un producteur (écoles publiques du premier degré, ...), les soldes sont mis arbitrairement à zéro et les dépenses sont fixées égales aux ressources de ce producteur. Pour le cas des producteurs d'enseignement privé non subventionné, un bénéfice théorique est estimé et intégré au solde global.

La phase de consolidation et d'arbitrage est essentielle pour assurer l'exhaustivité et la cohérence des informations. Elle permet de constituer une base de données complète et cohérente et ainsi de produire les tableaux de résultats du Compte de l'éducation.

¹⁷ Y compris les dépenses directes de l'État ou des collectivités comme, entre autres, le salaire des personnels qui ne figurent pas dans les comptes financiers des établissements.

Figure 3 - Schéma général du traitement des informations



2.1.3 Rebasage et rétopolations

Dans le vocabulaire de la Comptabilité nationale, la notion de base représente un ensemble de concepts, nomenclatures et méthodes. Les changements de base permettent de faire évoluer le cadre conceptuel et les méthodes mises en œuvre. Suivant les cas, ils ont un impact plus ou moins important sur le Compte satellite de l'éducation. La dernière base de la Comptabilité nationale française qui suit en cela le système européen des comptes, est celle de l'année 2010.

Pour le Compte de l'éducation, par ailleurs, la structure et la méthode avaient été modifiées en 1999 pour mieux répondre aux demandes internationales. De plus, le passage à la Lolf en 2006 avait entraîné des changements de champ et de méthode. Cela avait provoqué deux ruptures de séries, malgré une rétopolation de la seule DIE en 1999.

Afin de tenir compte de ces changements, il a été décidé pour le compte 2012 définitif, de procéder à un rebasage, puis à une rétopolation afin de préserver des séries statistiques cohérentes sur une longue période.

Passage à la base 2010 des comptes

Le passage à la base 2010 des comptes nationaux a été l'occasion d'un rebasage du Compte de l'éducation, répondant à plusieurs nécessités :

- le maintien de la cohérence entre le cadre central des comptes et le compte satellite ;
- la révision de la dépense d'éducation des ménages pour tenir compte des résultats d'une enquête récente de la DEPP sur ce sujet ;
- une modification des sources utilisées sur la dépense de formation continue : la DARES dispose de données plus complètes que le traitement des budgets des autres ministères pour ce niveau et le calendrier est désormais compatible avec celui du Compte de l'éducation ;
- la correction de deux erreurs dans la base précédente sur le traitement de la dépense des communes pour l'administration générale d'une part, pour la restauration scolaire d'autre part.

Le passage des comptes nationaux à la base 2010

L'Insee résume ainsi sur son site le changement de base des comptes nationaux :

« Le 15 mai 2014, comme tous les ans à la même époque, l'Insee publie les données macroéconomiques des "comptes nationaux" actualisées sur les trois dernières années (soit 2011, 2012 et 2013 cette année), pour tenir compte des nouvelles informations arrivées depuis le précédent millésime des comptes nationaux. Mais cette année, les changements sont plus importants qu'à l'accoutumée. En effet, les concepts qui gouvernent l'établissement de ces chiffres ont fait l'objet d'un toilettage, ce qu'on appelle dans la terminologie des comptes nationaux un "changement de base". Cela signifie que la définition exacte de nombreuses données et le contour de tous les grands agrégats (PIB, consommation, investissement, solde des administrations publiques, etc.) sont modifiés. Corrélativement, le niveau et, dans une moindre mesure, la chronique de ces données sont modifiés sur l'ensemble de la période couverte par les comptes nationaux, c'est-à-dire depuis 1949.

En base 2010, l'Insee comptabilise par exemple en investissement les sommes que les agents économiques (entreprises privées, mais aussi organismes publics) dépensent pour la R&D, alors qu'elles étaient jusqu'à présent comptabilisées en consommations intermédiaires. Pourquoi ce changement ? Parce que l'Insee applique les nouvelles normes de Comptabilité nationale édictées par le Système de comptes nationaux (SCN 2008) et sa déclinaison européenne, le Système européen de comptes (SEC 2010). Le cadre comptable doit en effet s'adapter pour refléter au mieux les mutations de l'économie. Traiter en investissement les dépenses de R&D permet par exemple de mieux rendre compte du poids de plus en plus important des actifs tirés de la propriété intellectuelle dans l'économie d'aujourd'hui.

Mais la base 2010 recèle bien d'autres changements que ce nouveau traitement de la R&D : d'autres innovations conceptuelles ou méthodologiques sont introduites, tandis que les estimations sont modifiées pour tirer parti des améliorations intervenues dans les sources exploitées pour élaborer les comptes. Il résulte de l'ensemble des modifications apportées une révision substantielle à la hausse du niveau du PIB (+ 3,2 % en 2010, soit + 61,8 Md€) pour un impact nettement plus modeste sur les taux d'évolution. »

Les modifications décrites ci-dessus n'ont pas d'impact sur les traitements du Compte de l'éducation. La dépense de recherche des universités y figure toujours en tant que telle, avec la distinction des opérations entre personnel, fonctionnement et investissement.

Le seul impact réel du changement de base du cadre central pour le Compte de l'éducation est l'intégration de Mayotte, devenu en 2011 le 101^e département français.

On évalue à + 0,3 Md€ la prise en compte de Mayotte dans la DIE totale en 2012.

La révision de la dépense d'éducation des ménages pour les premier et second degrés

La dépense d'éducation des ménages ayant des enfants scolarisés ou en apprentissage dans les écoles, collèges et lycées, est évaluée à partir d'une enquête de la DEPP auprès d'un échantillon représentatif de familles. Les questions portent sur les dépenses réalisées à l'occasion de la rentrée scolaire,

puis en cours d'année : frais d'inscription, assurance scolaire, restauration et hébergement, livres, fournitures, matériels et vêtements scolaires, cours de soutien, voyages scolaires etc. L'enquête n'est pas réalisée chaque année, les deux dernières portent sur 2008 et 2013. Dans l'intervalle, les dépenses des ménages ont été estimées à partir de l'évolution des prix des biens et services concernés (source Insee). L'enquête 2013 a permis de revoir les estimations qui avaient été faites les années précédentes.

On évalue à - 0,4 Md€ l'impact de l'intégration des nouveaux résultats sur les dépenses des ménages en 2012.

La modification des traitements pour la dépense de formation continue

Les sources utilisées dans le Compte de l'éducation pour chiffrer la dépense de formation continue se sont avérées au fil des ans insuffisantes, notamment pour une prise en compte exhaustive des dépenses des entreprises. La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail disposant de données plus complètes et désormais compatibles avec le calendrier du Compte de l'éducation, il a été décidé de privilégier ces données. Le niveau des dépenses retenu est très supérieur à ce qu'on obtenait précédemment.

On évalue à + 3,8 Md€ l'impact de l'intégration de la nouvelle source sur les dépenses de formation continue en 2012.

Le traitement de la dépense d'administration générale dans le compte des communes

Une partie de la dépense d'administration générale des communes doit être affectée à la dépense d'éducation pour tenir compte du fait que la tutelle des écoles nécessite des tâches d'administration générale dans les communes. Les données issues des comptes des communes ne permettent pas de mesurer précisément la part à retenir. À l'occasion du changement de base du compte, la méthode d'estimation de cette part a été redéfinie. On la détermine désormais comme le rapport entre les dépenses communales d'éducation identifiées en tant que telles dans les nomenclatures, aux dépenses totales des communes. Les montants calculés sont ensuite répartis par niveau sur l'activité « Enseignement ».

On évalue à + 0,6 Md€ l'impact de cette modification sur le total des dépenses d'éducation des communes en 2012.

Le traitement de la dépense de cantine dans le compte des communes

Les dépenses des communes pour financer les cantines dans le premier degré ne comprennent désormais plus la partie payée par les ménages.

On évalue à - 1,5 Md€ l'impact de cette modification sur le total des dépenses d'éducation des communes en 2012.

Les rétropolations

Suite au rebasage du Compte de l'éducation de 2012, et pour permettre un suivi chronologique, deux rétropolations ont été effectuées : tout d'abord une rétopolation fine de 2011 jusqu'à 2006 puis une rétopolation de quelques indicateurs principaux de 2005 à 1980.

Pour les années 2011 à 2006, les données disponibles ont permis de reconstituer le détail des comptes. Ceci permet de conserver une série de comptes complets, sur les cinq dimensions (financeur, niveau, activité, producteur et opération), intégrant les modifications liées à la nouvelle base :

- intégration de Mayotte : données disponibles ;
- dépense des ménages : indices des prix disponibles (Insee) ;
- formation continue : données de la DARES disponibles ;
- compte des communes : indices d'évolution des dépenses globales des communes disponibles (DGCL).

Pour la période plus ancienne, de 2005 à 1980, seuls quelques grands indicateurs ont été rétopolés en conservant les taux d'évolution annuels obtenus dans l'ancienne base :

- la DIE par niveaux (premier degré, second degré, supérieur, formation continue et extrascolaire) ;
- la DIE par financeurs (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, État, collectivités territoriales, entreprises, ménages, autres administrations publiques) ;
- la dépense moyenne par élève par grand niveau.

Cependant, il n'y a pas eu de rétopolation par activité ni par opération.

2.2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

En septembre de l'année n , sont publiés le Compte définitif de l'année $n - 2$ et le Compte provisoire de l'année $n - 1$.

2.2.1 Les Comptes provisoires

Après la construction, l'année n , du Compte dit définitif de l'année $n - 2$, issu d'une exploitation des différentes sources statistiques et comptables et d'une phase d'arbitrage, on élabore le Compte « provisoire » de l'année $n - 1$.

Ce Compte est dit provisoire car on ne dispose pas, au moment de son élaboration, de l'ensemble des données définitives nécessaires ; on réalise des projections à partir du Compte définitif de l'année précédente.

Les différents éléments entrant dans les Comptes provisoires ne sont pas fiables au même degré :

- on dispose déjà au cours de l'année n d'un bilan de l'exécution du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année $n - 1$;
- par contre, pour les collectivités territoriales, ne sont disponibles que les budgets primitifs qui peuvent parfois être sensiblement différents des dépenses exécutées. Ils sont alors utilisés uniquement pour calculer un taux d'évolution entre les années $n - 2$ et $n - 1$;

— les dépenses des autres financeurs (en particulier des ménages et des entreprises) sont projetées à l'aide de divers indices calculés par l'Insee ; évolution du PIB, prix des services d'éducation, des transports routiers de voyageurs, des repas dans un restaurant scolaire ou universitaire, de l'hébergement en internat, de la presse-librairie-papeterie, de l'évolution des salaires et des traitements bruts, etc.

Le Compte provisoire est révisé lorsque les sources sont disponibles, pour devenir l'année suivante un Compte définitif qui devient la référence.

Dans ce document, sont publiés les tableaux de synthèse relatifs aux Comptes définitifs de 2006 à 2013 ainsi que ceux du Compte provisoire pour l'année 2014.

2.2.2 Les principaux agrégats et ratios

La dépense intérieure d'éducation (DIE)

La DIE est le principal agrégat produit par le Compte de l'éducation. Pour un niveau d'enseignement, elle correspond à l'ensemble des dépenses des financeurs pour les activités caractéristiques et les achats de biens et services liés.

La dépense intérieure d'éducation pour un niveau donné peut être analysée du point de vue du financeur final ou de celui du financeur initial. Toutefois, la décomposition du financement de la dépense intérieure d'éducation par activité ou par producteur ne peut se faire que du point de vue du financeur final.

La dépense intérieure d'éducation pour un niveau donné peut aussi être analysée comme la somme des ressources des producteurs de ce niveau plus les achats de biens et services liés.

La dépense intérieure d'éducation pour l'ensemble des niveaux est la somme des dépenses intérieures d'éducation des niveaux détaillés. Elle s'interprète comme l'effort de la Nation pour l'éducation et peut être rapportée au PIB.

Les dépenses moyennes par élève ou étudiant

L'organisation du Compte de l'éducation par niveau d'enseignement et par unité de production permet de faire le lien entre les financements et les dépenses d'une part, et les bénéficiaires d'autre part. Pour un niveau et une catégorie d'établissement (producteur), les bénéficiaires sont les élèves et étudiants du niveau concerné dans la catégorie d'établissement.

Les effectifs d'élèves et d'étudiants sont recensés chaque année par la DEPP et par le service statistique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIES). Ils sont complétés par les effectifs scolarisés dans les établissements de formation sous tutelle d'autres ministères.

Pour chaque niveau d'enseignement et chaque catégorie d'établissements, il est ainsi possible de mettre en relation les financements reçus pour les activités d'enseignement, les activités annexes ou les achats de biens et services liés, avec l'effectif des élèves scolarisés. Il est cependant nécessaire de calculer celui-ci pour l'année civile à laquelle correspond le compte. On le fait en retenant $2/3$ des effectifs inscrits l'année scolaire $n - 1/n$ et $1/3$ des effectifs inscrits l'année scolaire $n/n + 1$.

Le rapport entre les financements et les effectifs constitue la dépense moyenne par élève des financeurs. Celle-ci est potentiellement disponible pour chaque niveau d'enseignement. Le cumul des dépenses moyennes calculées sur une année donnée permet de reconstituer des coûts théoriques pour des scolarités complètes. Le calcul théorique prend en compte des durées standard de scolarité (avec ou sans redoublements) et les valorise en utilisant les dépenses moyennes de l'année. Ainsi, le coût théorique d'une scolarité menant à un baccalauréat général sera calculé en cumulant les dépenses moyennes pour 3 années de préélémentaire, 5 années d'enseignement élémentaire, 4 années de premier cycle et 3 années de second cycle secondaire.

2.2.3 Les tableaux de synthèse

Les tableaux de synthèse du Compte de l'éducation regroupent la plupart des informations demandées par les utilisateurs du Compte. Ces tableaux sont articulés pour montrer la cohérence d'ensemble du Compte et faciliter la compréhension des liens.

De 2006 à 2013 sont présentés ci-après les Comptes définitifs ; pour 2014 il s'agit d'un Compte provisoire (voir partie 2.2.1, « Les Comptes provisoires »).

Le tableau 1 décrit la dépense d'éducation par niveau détaillé et activité.

Ce tableau permet d'analyser la répartition des financements du domaine par niveau de formation en ligne et par type d'activité en colonne.

Le total des colonnes financement initial et financement final (voir partie 1.3.3, « Les unités de financement, transferts entre unités de financement »), correspond à la dépense intérieure d'éducation (DIE).

En 2012 par exemple, la collectivité nationale a consacré 140 778 millions d'euros pour les activités d'éducation.

Les niveaux de l'enseignement secondaire avec 56 118 millions d'euros (soit 40 % de la DIE) reçoivent la plus grande partie du financement. Le premier cycle secondaire qui reçoit quatre générations complètes d'élèves reçoit à lui seul 26 740 millions d'euros (soit 19 % de la DIE totale).

Les poids des autres niveaux d'enseignement peuvent être observés dans la colonne financement initial ou financement final.

Les activités d'enseignement constituent la plus grande partie de la dépense avec 119 589 millions d'euros en 2012 (85 % de la dépense intérieure d'éducation totale). L'activité d'hébergement et de restauration représente 10 436 millions d'euros (soit 7 % de la DIE).

Les tableaux 2 décrivent la dépense intérieure d'éducation selon les sources de financement initiales (2i) ou finales (2f). Ils décrivent plus précisément le financement de chacun des niveaux d'enseignement et sont cohérents avec les totaux du tableau 1.

En 2012, les collectivités territoriales ont contribué à hauteur de 33 341 millions d'euros en financement initial et de 33 781 millions d'euros en financement final.

Les tableaux 3 décrivent le financement de la DIE selon l'activité. Les tableaux 3.1 à 3.4 déclinent ce financement selon les quatre grands niveaux de formation (premier degré, second degré, supérieur, formation extrascolaire). Ils permettent par exemple de mieux voir la destination du financement des ménages entre le financement des activités d'enseignement (les frais d'inscription et de scolarité, dans les établissements privés principalement), des activités d'hébergement et de restauration ou des achats de livres et fournitures scolaires. En 2012, les ménages ont ainsi dépensé 15 541 millions d'euros pour l'éducation mais ont reçu 4 811 millions d'euros sous forme de bourses et allocations de rentrée scolaire. Leur charge réelle (financement initial) s'établit à 10 730 millions d'euros (soit 8 % de la DIE totale).

Les tableaux 4 s'intéressent à la source de financement des unités de production (déclinés en quatre tableaux par grands niveaux et notés 4.1 pour le premier degré, 4.2 pour le second degré, 4.3 pour le supérieur et 4.4 pour l'extrascolaire). Ils décrivent l'origine du financement de chacune des unités de production. Le total du tableau 4 correspond à la colonne financement des producteurs du tableau 1 (« Total Activités des unités de production » de financement final), soit 134 229 millions d'euros en 2012.

Le tableau 5 décrit les dépenses des unités de production par activité et nature de dépense (ou opération). Il permet de connaître par activité (enseignement, appui à la scolarité, organisation du système), la nature des dépenses (personnels enseignant et non enseignant, fonctionnement et capital) selon le secteur (public, privé subventionné et non subventionné) et le type d'établissement.

L'écart avec le tableau 4 correspond à la différence entre le financement et les dépenses des unités de production.

Ainsi en 2012, le financement total des producteurs est de 134 229 millions d'euros (tableau 4) et leurs dépenses s'établissent à 133 522 millions d'euros (tableau 5).

Le tableau 6 décrit les dépenses moyennes par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement. Les effectifs pris en compte incluent tous les élèves du niveau y compris ceux ne recevant pas de financement de la part des administrations publiques (par exemple, la dépense moyenne présentée pour le financeur « État » inclut au dénominateur les effectifs des établissements non subventionnés).

Le tableau 7 décrit les dépenses moyennes par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité. ●

Annexe - Tableaux de synthèse de 2006 à 2014**37**

Compte 2006 (définitif)	39
Compte 2007 (définitif)	55
Compte 2008 (définitif)	71
Compte 2009 (définitif)	87
Compte 2010 (définitif)	103
Compte 2011 (définitif)	119
Compte 2012 (définitif)	135
Compte 2013 (définitif)	151
Compte 2014 (provisoire)	167

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité
 En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial
		Activités des unités de production						Achats de biens et services liés				Total Financement final					
		Enseigt	Appui à la scolarité			Organisation du système	Total Activités des unités de production	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus		
			Hébergmt Restaura.	Médecine scolaire	Orientat ion												
Premier degré	Préélémentaire	10 679,5	1 474,7	68,6	397,3	12 620,1	347,1	99,4	20,6	467,2	13 087,3	0,5	-0,5	0,0	13 087,3		
	Élémentaire	17 210,6	2 524,8	105,9	641,1	20 482,4	677,5	401,3	6,0	94,3	21 661,5	610,2	37,7	-647,9	0,0	21 661,5	
	Total Premier degré	27 890,1	3 999,5	174,5	1 038,4	33 102,5	1 024,6	500,8	6,0	114,9	34 748,8	610,2	38,2	-648,4	0,0	34 748,8	
Second degré	Premier cycle	20 004,9	2 169,8	71,7	184,0	638,9	967,3	461,0	125,0	1 623,4	24 692,7	686,9	445,5	-1 132,4	0,0	24 692,7	
	Spécial second degré	1 404,6	99,6	2,8	48,9	1 310	40,6	16,5	4,5	64,0	1 750,9	26,8	2,4	-29,1	0,0	1 750,9	
	Second cycle général et technologique	12 294,6	1 371,8	34,5	89,3	456,2	483,7	334,5	101,2	970,8	15 217,2	403,2	560,6	-963,8	0,0	15 217,2	
	Second cycle professionnel	7 059,8	810,6	16,2	42,7	245,2	8 174,6	292,8	241,4	4,4	606,0	8 780,5	375,0	271,8	-646,9	0,0	8 780,5
	Apprentissage niveau second degré	1 581,0	128,2		79,9	1 789,1	45,2	61,6	10,2	30,9	147,9	1 937,0	19,1	434,6	-453,7	0,0	1 937,0
	Total Second degré	42 344,9	4 580,0	125,2	364,9	1 551,2	1 829,5	1 115,0	188,3	3 412,1	52 376,3	1 511,1	1 714,8	-3 225,9	0,0	52 376,3	
Supérieur	Formations post-secondaires	342,7	16,1	0,5	0,2	2,6	362,1	19,9	1,3	21,2	383,3	16,5	0,8	-17,3	0,0	383,3	
	Supérieur technique court	4 118,5	274,9	10,7	3,0	122,6	4 529,7	52,7	240,9	328,3	4 858,0	204,5	7,3	-211,8	0,0	4 858,0	
	Supérieur long	14 785,8	893,1	39,4	10,5	294,0	16 022,8	17,5	828,1	968,1	16 991,0	1 469,2	74,8	-1 544,0	0,0	16 991,0	
	Apprentissage niveau supérieur	511,2	41,9		26,4	579,5	56,5	144,1	3,8	60,3	639,8	144,1	-144,1		0,0	639,8	
	Total Supérieur	19 758,3	1 226,0	50,6	13,7	445,6	21 494,3	70,2	1 145,4	1 377,9	22 872,2	1 690,2	227,1	-1 917,3	0,0	22 872,2	
Extra-scolaire	Formation professionnelle continue	12 598,9				265,2	12 864,1				12 864,1		1 055,9	-1 055,9	0,0	12 864,1	
	Autre extrascolaire	2 429,6				2 429,6					2 429,6		27,4	-27,4	0,0	2 429,6	
	Total Extrascolaire	15 028,5				265,2	15 293,7				15 293,7		1 083,3	-1 083,3	0,0	15 293,7	
	Total	105 021,8	9 805,5	350,3	378,6	3 300,4	118 856,7	2 924,4	2 761,2	280,2	6 436,3	3 811,5	3 063,3	-6 874,8	0,0	125 293,0	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Transferts reçus	Autres transferts versés	Bourses d'études et ARS	Total Financement final	Total Financement initial				
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Transferts entre financeurs															
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production		Livres et Leçons part.		Habilit et autres		Total Achats de biens et services liés								Bourses d'études et ARS		Total Transferts entre financeurs	
	Enseignement	Total Enseign	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et Leçons part.	Habilit et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Total Transferts entre financeurs	Total Financement final							Total Financement initial			
Source de financement																								
Enseignement scolaire supérieur	5 908,4	11 475,3	17 383,7	156,4	1 022,0	18 562,1								18 562,1	0,2	0,5	-1,1	-0,4	18 561,7					
État					8,9	8,9								8,9						8,9				
Autres ministères	44,7	92,0	136,7		1,3	138,0	82,3							82,3						220,3				
Total État	5 953,1	11 567,3	17 520,4	156,4	1 032,2	18 709,0	82,3							82,3	0,2	0,5	-1,1	-0,4	18 790,9					
Collectivités territoriales	4 441,9	5 054,5	9 496,4	18,1	2 380,7	11 877,0	531,1	154,1						685,2						12 525,2				
Départements	74,6	114,9	189,5			189,5	385,2							385,2	1,8	36,6				613,0				
Régions	0,2	2,0	2,2			2,2								2,2						2,2				
Total Collectivités territoriales	4 516,7	5 171,4	9 688,1	18,1	2 380,7	12 088,7	916,2	154,1						1 070,4	1,8	36,6	-37,1	1,2	13 140,4					
Autres administrations publiques															608,3					608,3				
Entreprises		0,5	0,5			0,5														0,5				
Ménages	209,7	471,4	681,1	1 637,0	5,9	2 324,0	26,1	346,6	6,0	114,9	493,6			2 817,6			-610,2		2 207,4					
Reste du Monde					0,3	0,3								0,3		1,1		1,1		1,4				
Autres financeurs privés																								
Total	10 679,5	17 210,6	27 890,1	174,5	4 174,0	33 102,5	1 024,6	500,8	6,0	114,9	1 646,3	610,2	38,2	34 748,8	610,2	38,2	-648,4	0,0	34 748,8					

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 3.2 La dépense d'éducation du second degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Second degré

Activité	Financement final																			
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés					Transferts entre financeurs							
	Enseignement			Appui à la scolarité				Total Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et foun.	Leçons part.	Habilit et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial		
	1 ^{er} cycle 2 nd degré	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle 2 nd degré G et T	Apprent. niveau 2 nd degré	Total Enseignement	Héberg. Restau.	Médecine scol.												Appui à la scolarité	Organisa-tion du système
Source de financement	15 518,9	953,5	9 455,3	5 167,7	7,1	31 102,5	2 259,7	125,2	292,1	2 677,0	982,6	34 762,1	1,0	604,6	1,6	-12,4	593,8	35 356,9		
Enseignement scolaire																				
Enseignement supérieur																				
État	151,0		172,6	445,3	83,5	852,4	105,7			105,7	7,6	965,7		64,5				64,5	1 030,2	
Agriculture	54,1	271,8	47,6	14,4	7,2	395,1			48,7	48,7	101,1	544,9		1,7	1 468,3			1 470,0	2 014,9	
Autres ministères																				
Total État	15 724,0	1 225,3	9 675,5	5 627,4	97,8	32 350,0	2 365,4	125,2	340,8	2 831,4	1 098,8	36 280,2	1,0	670,8	1 469,9	-12,4	2 128,3	38 409,5		
Collectivités territoriales	77,5	2,3	34,9	16,1	4,5	135,3						135,3			138,9	-69,4		69,5	204,7	
Départements	3 319,0	121,4	8,7	1,6	16,3	3 467,0	18,1		17,1	35,2	115,0	3 617,2	1 373,4	81,8	33,3	-426,6		-311,5	4 679,1	
Régions	31,3	16,3	1 983,7	985,8	787,1	3 814,2	82,9			82,9	331,3	4 228,4		57,3	54,0	-1 202,6		-1 091,3	3 217,3	
Total Collectivités territoriales	3 427,8	140,0	2 037,3	1 003,5	807,9	7 416,5	101,0		17,1	118,1	446,3	7 980,9	1 373,4	139,0	226,1	-1 698,5		-1 333,3	8 101,1	
Autres administrations publiques	98,2	6,4	48,3	15,4	61,1	229,4	119,1		0,1	119,2	0,1	348,7		701,3		-3,9		697,4	1 046,1	
Entreprises	63,5	23,8	95,8	165,1	598,7	946,9	22,6		1,3	23,9	0,1	970,9							970,9	
Ménages	687,7	8,9	435,1	245,6	15,5	1 392,9	1 971,0		5,6	1 976,6	5,8	3 375,2	455,2	1 034,9	188,3	279,2	1 957,6	5 332,8	3 821,7	
Reste du Monde	3,7	0,2	2,6	2,8		9,3	0,9			0,9	0,1	10,3			18,7			18,7	29,0	
Autres financeurs privés																				
Total	20 004,9	1 404,6	12 294,6	7 059,8	1 581,0	42 344,9	4 580,0	125,2	364,9	5 070,1	1 551,2	48 966,2	1 829,5	1 115,0	1 883,3	279,2	3 412,1	52 378,3	0,0	52 378,3

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	47 480,9	6 757,3		2 531,5	56 769,7	
	Enseignement supérieur	9 920,1	50,1		377,6	10 347,8	
	Agriculture	783,7	577,3		9,0	1 370,0	
	Autres ministères	2 550,0	719,8	477,8	269,1	4 016,7	
	Total État	60 734,7	8 104,5	477,8	3 187,2	72 504,2	
Collectivités territoriales	Communes	13 196,2	764,6	124,6	10,9	14 096,3	
	Départements	3 697,4	280,0	30,1	151,2	4 158,7	
	Régions	4 270,9	1 782,7	710,3	562,3	7 326,2	
	Total Collectivités territoriales	21 164,5	2 827,3	865,0	724,4	25 581,2	
	Autres administrations publiques	592,4	209,8	200,7	2,6	1 005,5	
	Entreprises	1 570,8	3 253,5	4 584,2	15,6	9 424,1	
	Ménages	3 968,7	3 021,6	2 270,8	587,1	9 848,2	
	Reste du Monde	67,6			0,4	68,0	
	Autres financeurs privés	230,5	193,1		1,9	425,5	
	Total	88 329,1	17 609,8	8 398,5	4 519,2	118 856,7	

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré		Secteur de production											Total			
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics				
Source de financement		Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Total Établissements publics	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.
État	Enseignement scolaire	15 675,1	193,3	2,7	15 871,1	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 022,0	18 562,1		
	Enseignement supérieur												8,9	8,9		
	Autres ministères	112,4	24,3		136,7								1,3	138,0		
Total État		15 787,5	217,6	2,7	16 007,8	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 669,0	1 032,2	18 709,0			
Collectivités territoriales	Communes	11 189,2			11 189,2	687,9	687,9	687,9	687,9	687,9	687,9			11 877,0		
	Départements	189,5			189,5									189,5		
	Régions	0,4	1,8		2,2									2,2		
Total Collectivités territoriales		11 379,1	1,8		11 380,9	687,9	687,9	687,9	687,9	687,9	687,9			12 068,7		
Autres administrations publiques																
Entreprises																
Ménages		1 512,0	0,8	2,7	1 515,5	738,0	738,0	738,0	738,0	738,0	738,0	64,5	5,9	2 324,0		
Reste du Monde													0,3	0,3		
Autres financeurs privés			0,4	0,1	0,5									0,5		
Total		28 678,6	220,6	5,5	28 904,7	3 094,9	3 094,9	3 094,9	3 094,9	3 094,9	3 094,9	64,5	1 038,4	33 102,5		

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production										Services adm. et organismes publics	Total Autres établissements privés	Total	
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Établissements privés subventionnés				
Source de financement		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA	Total Établissements privés subventionnés		Total
		Enseignement scolaire		28 744,8	7,1	155,6	13,6	28 921,1	4 566,3			4 566,3			
État	Enseignement supérieur													7,5	7,5
	Agriculture	420,9	82,4			503,3	453,7	1,1		454,8				7,6	965,7
	Autres ministères	118,0	0,9	318,6		437,5		2,9		2,9		3,4		101,1	544,9
	Total État	29 283,7	90,4	474,2	13,6	29 861,9	5 020,0	4,0		5 024,0		3,4		1 390,9	36 280,2
Collectivités territoriales	Communes	130,8	1,6			132,4		2,9		2,9					135,3
	Départements	3 208,1	2,6			3 210,7	260,7	6,3		267,0		7,4		132,1	3 617,2
	Régions	2 746,4	137,7	16,3		2 900,4	270,4	337,3		607,7		389,0		331,3	4 228,4
	Total Collectivités territoriales	6 085,3	141,9	16,3		6 243,5	531,1	346,5		877,6		396,4		463,4	7 980,9
	Autres administrations publiques	285,1	9,8	2,3		297,2		23,8		23,8		27,5		0,2	348,7
	Entreprises	103,7	97,5	1,2		202,4	89,1	238,8		327,9	27,1	275,5		0,4	833,3
	Ménages	1 493,7	8,6	8,3	13,8	1 524,4	1 645,4	20,9		1 666,3	148,9	24,2		11,4	3 375,2
	Reste du Monde	10,1		0,1		10,2								0,1	10,3
	Autres financeurs privés	134,9		1,2	0,5	136,6								1,0	137,6
	Total	37 396,5	348,2	503,6	27,9	38 276,2	7 285,6	634,0		7 919,6	176,0	727,0		1 867,4	48 966,2

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total			
		Établissements publics				Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés								
Source de financement	Niveau : Supérieur	Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Total Établissements publics			Total Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Total	
							Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Éts secondaires	CFA	Écoles supérieures	Total Autres établissements privés				
État	Enseignement scolaire	2 404,9	1,5			9,8	2 416,2	403,4			403,4					151,7	2 971,3
	Enseignement supérieur			8 757,4	1 084,0		9 841,4	50,1			50,1					352,2	10 243,7
	Agriculture	143,3	16,6		120,5		280,4	37,8		84,7						1,4	404,3
	Autres ministères	50,7	0,3	17,0	1 019,3		1 087,3		0,6	3,7			1,5			138,4	1 231,5
	Total État	2 598,9	18,4	8 774,4	2 223,8	9,8	13 625,3	441,2	0,6	138,5	580,3	1,5	1,5	1,5	643,7	14 850,8	
Collectivités territoriales	Communes	37,9	2,7	224,4	32,8		297,8		4,1		4,1				10,9	312,8	
	Départements	1,5	0,8	221,2			223,5		1,3		1,3		3,2		15,5	243,5	
	Régions	347,1	43,5	208,0	417,7		1 016,3	33,3	71,6	250,9	355,8	167,5			89,8	1 629,4	
	Total Collectivités territoriales	386,5	47,0	653,6	450,5		1 537,6	33,3	77,0	250,9	361,2	170,7	170,7	170,7	116,2	2 185,7	
Autres administrations publiques	Entreprises	33,9	30,8	321,1	354,5		740,3	20,0	50,7	295,4	366,1	9,2	118,8	322,5	15,2	1 444,1	
	Ménages	101,9	2,7	292,6	295,3	9,3	701,8	85,6	4,4	288,3	378,3	36,0	10,4	865,2	569,8	2 515,1	
	Reste du monde	0,6		45,0			45,6									45,6	
	Autres financeurs privés	9,2		56,0	0,2		65,4			193,1	193,1				0,9	259,4	
	Total	3 147,3	102,0	10 174,1	3 394,2	19,3	16 837,0	580,1	137,8	1 166,2	1 884,2	45,2	313,3	1 066,4	1 348,2	21 494,3	

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 4.4 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total Autres établissements privés	Total	
		Établissements publics					Établissements privés subventionnés				Autres établissements privés					
Niveau : Extrascolaire	Source de financement	Établissements publics			Total Établissements publics		Établissements privés subventionnés			Total Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total		
		Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	CFA	Organisme de form. extrascol.			
État	Enseignement scolaire	71,4	159,8			37,5	3,8	272,5					118,6		83,1	474,2
	Enseignement supérieur		23,9	2,2		52,6		78,7							9,0	87,7
	Agriculture															
	Autres ministères	65,0	3,2	183,9	51,0	7,1	578,3	888,5	0,1	0,7	711,8	472,9	712,6	472,9	28,3	2 102,3
	Total État	136,4	186,9	186,1	51,0	44,6	634,7	1 239,7	0,1	0,7	830,4	472,9	831,2	472,9	120,4	2 664,2
Collectivités territoriales	Communes			96,6	1 219,9		260,3	1 576,8			69,7	124,6	69,7	124,6		1 771,1
	Départements			15,1	17,9		40,7	73,7			11,7	19,5	11,7	19,5	3,6	108,5
	Régions	196,8	30,7	57,6	11,7	3,4	51,8	352,0	0,2	0,6	818,4	153,8	819,2	153,8	141,2	1 466,2
	Total Collectivités territoriales	196,8	30,7	169,3	1 249,5	3,4	352,8	2 002,5	0,2	0,6	899,8	297,9	900,6	297,9	144,8	3 345,8
	Autres administrations publiques	23,6	2,1	36,3		1,7	110,5	174,2	0,1	0,2	180,6	108,2	180,9	108,2		463,3
	Entreprises	199,9	71,5	21,6			335,1	628,1	4,2	2,4	2 552,9	3 959,1	2 559,5	3 959,1		7 146,7
	Ménages	18,6	34,2	6,1	67,2	32,8	68,1	227,0	0,8	0,2	237,9	1 168,0	238,9	1 168,0		1 633,9
	Reste du monde	7,7	2,1				2,0	11,8								11,8
	Autres financeurs privés	26,9				1,1		28,0								28,0
	Total	609,9	327,5	419,4	1 367,7	83,6	1 503,2	4 311,3	5,4	4,1	4 701,6	6 006,1	4 711,1	6 006,1	265,2	15 293,7

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Autres adm. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financeurs privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	Préélémentaire	2 465	69	2 102			370				5 007
	Élémentaire	2 988	104	1 701	147		300	0	0	0	5 241
	Total Premier degré	2 785	0	1 856	90		327	0	0	0	5 150
Second degré	Premier cycle	5 679	11	1 232	51	189	4	561	1	17	7 746
	Spécial second degré*	9 314	143	1 352	18	182	164	340	2	28	11 544
	Second cycle général et technologique	7 393	1 140	237	5	156	38	775	10	26	9 780
	Second cycle professionnel	8 338	1 083	241	5	121	159	736	11	46	10 740
	Apprentissage niveau second degré	1 543	1 523	51	87	237	1 842	550			5 833
	Total Second degré*	6 330	535	778	34	174	138	635	5	23	8 652
Supérieur	Formations post-secondaires	3 457	2 382	53	57	5	189	829		11	6 963
	Supérieur technique court	6 460	1 736	119	93	56	358	789	5	17	9 633
	Supérieur long	7 650	253	153	119	91	621	953	32	147	10 019
	Apprentissage niveau supérieur	2 138	2 186	72	231	268	2 710	1 053			8 657
	Total Supérieur	7 118	685	141	115	87	620	917	24	111	9 820
	Total	4 860	317	370	856	122	150	538	6	26	7 246

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2006 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total		
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres	Total de biens et services liés
		Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Organisation du système	Autres appuis à la scolarité**	Total des unités de production	Total des unités de production									
Premier degré	Préélémentaire	4 086	564	26	152	200	80	237	133	38	8	179	5 007					
	Élémentaire	4 164	611	26	155	154	26	154	164	97	24	285	5 241					
	Total Premier degré	4 134	593	26	154	154	26	154	152	74	18	244	5 150					
Second degré	Premier cycle	6 275	681	80	200	200	80	237	303	145	61	509	7 746					
	Spécial second degré*	9 151	800	24	1 053	1 053	24	1 029	326	133	56	515	11 544					
	Second cycle général et technologique	7 902	882	80	293	293	80	1 566	311	215	98	624	9 780					
	Second cycle professionnel	8 636	992	72	300	300	72	9 999	358	295	88	741	10 740					
	Apprentissage niveau second degré	4 761	386		241	241		5 388	136	186	124	446	5 833					
Total Second degré*	6 992	761	73	258	258	73	8 085	304	185	78	567	8 652						
Supérieur	Formations post-secondaires	6 243	293	13	47	47	13	6 597	362	24	24	386	6 983					
	Supérieur technique court	8 167	545	27	243	243	27	8 982	104	478	69	651	9 633					
	Supérieur long	8 719	527	29	173	173	29	9 448	10	488	72	571	10 019					
	Apprentissage niveau supérieur	6 917	567		357	357		7 841	764	51	51	816	8 657					
Total Supérieur	8 484	526	28	191	191	28	9 229	30	492	70	592	9 820						
Total	5 928	646	48	200	200	48	6 822	193	182	49	424	7 246						

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau

En millions d'euros

Source finale de financement	Niveau																Total Extra- scolaire
	Premier degré		Second degré				Enseignement supérieur				Total Enseignement supérieur		Extrascolaire		Total		
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.		Autre extra-scol.	
Enseignement scolaire	6 434,7	12 461,6	18 896,3	16 603,7	1 052,7	10 294,3	5 641,3	19,9	33 611,9	56,5	1 888,1	1 201,0	5,9	3 151,5	367,3	59,5	56 086,5
Enseignement supérieur	3,5	5,6	9,1	4,3	0,3	2,1	1,1	7,8	7,8	102,9	975,7	9 868,6	10 947,2	28,2	78,8	107,0	11 071,1
Agriculture				165,9		191,1	547,6	80,3	984,9		181,7	287,2	15,2	464,1	5,5	5,5	1 454,5
Autres ministères	30,8	55,5	86,3	38,2	518,7	54,4	12,3	3,7	627,3	24,7	6,4	1 130,1	1,6	1 162,8	1 571,1	134,8	3 582,3
Total État	6 469,0	12 522,7	18 991,7	16 812,1	1 571,7	10 541,9	6 202,3	103,9	35 231,9	184,1	3 051,9	12 466,9	22,7	15 725,6	1 972,1	273,1	72 194,4
Collectivités territoriales	5 743,4	7 371,2	13 114,6	80,9	2,4	36,5	16,8	4,7	141,2	3,7	56,8	261,1	7,2	328,8	540,9	1 270,6	15 396,0
Départements	179,7	400,7	580,4	4 795,8	180,1	360,7	185,8	17,4	5 539,8	3,3	59,0	225,8	6,2	294,3	99,0		6 513,5
Régions	0,2	2,2	2,4	35,5	19,9	2 901,1	1 423,5	993,0	5 373,0	138,3	1 017,7	494,9	336,0	1 986,9	1 752,2	45,8	9 160,3
Total Collectivités territoriales	5 923,3	7 774,1	13 697,4	4 912,2	202,4	3 298,3	1 626,1	1 015,1	11 054,0	145,3	1 133,5	981,8	349,4	2 610,0	2 392,1	1 316,4	31 069,8
Autres administrations publiques	0,1		0,1	237,4	12,5	118,0	60,8	60,8	489,5	1,3	27,6	171,9	21,9	222,7	532,1		1 244,4
Entreprises		1,1	1,1	67,2	22,8	78,5	166,3	647,0	981,8	16,6	162,4	1 206,3	232,0	1 617,3	7 768,4	71,3	7 839,7
Ménages	975,5	1 903,5	2 878,9	2 524,8	69,8	1 623,1	969,3	207,6	5 394,5	56,9	645,1	3 242,6	30,7	3 975,3	728,7	908,3	13 885,7
Reste du Monde	0,1	0,2	0,3	4,4	0,2	3,5	3,7		11,8	0,7	9,2	80,0		89,9	5,2		107,2
Autres financeurs privés																	
Total	13 367,8	22 201,7	35 569,5	24 558,1	1 879,3	15 663,2	9 028,5	2 034,4	53 163,5	404,9	5 029,7	18 149,4	656,7	24 240,7	13 398,6	2 569,1	128 941,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 3. La dépense d'éducation par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Tous

Activité	Financement final																Total Finan- cement initial						
	Activités des unités de production						Achats de biens et services liés				Transferts entre financeurs			Total Finan- cement final	Total Transferts entre financeurs								
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production	Livres et fourm.	Leçons part.	Habilit et autres	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus												
	Enseignement	Recherche	Enseigne- ment et recherche	Héberg. Restaù.								Méde- cine scol.	Total Appui à la scolarité			Organisa- tion du système		Total Achats de biens et services liés					
1 ^{er} degré	2 nd degré	Enseign- supérieur	Extra- scol	Enseign- ment et recherche	Héberg. Restaù.	Méde- cine scol.	Total Appui à la scolarité	Organisa- tion du système	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus											
Source de financement																							
Enseignement scolaire	17 663,4	30 269,2	2 894,0	343,9	51 170,5	1 954,1	347,9	297,6	2 599,6	2 316,4	56 086,5			618,3			-23,4	594,9	56 681,4				
Enseignement supérieur		10 157,4	107,0	337,5	10 601,9	310,6	37,4	348,0	121,2	11 071,1				1 416,3			-0,4	1 415,9	12 487,0				
Agriculture		865,1	389,7	5,5	43,4	1 303,7	140,9	140,9	9,9	1 454,5									1 454,5				
Autres ministères	85,8	520,9	964,8	1 604,2	3 175,7	58,4	58,4	348,2	3 582,3					174,4	1 672,8		-29,3	1 817,9	5 400,2				
Total État	17 749,2	31 655,2	14 405,9	2 060,6	380,9	66 251,8	2 464,0	385,3	297,6	3 146,9	72 194,4			2 209,1	1 672,8		-53,1	3 828,8	76 023,2				
Collectivités territoriales																							
Communes	9 924,6	141,2	317,5	1 811,5	12 194,8	2 492,4	18,8	2 511,2	533,0	156,9	689,9			181,8			-86,5	95,3	15 491,4				
Départements	189,0	3 752,5	228,8	99,0	4 269,3	303,4	15,0	318,4	1 820,3	1 820,3	1 820,3			94,8			-482,3	-387,4	6 126,1				
Régions	2,4	4 655,3	1 833,3	1 648,5	8 139,5	440,9	440,9	579,9	9 160,3					127,4	142,9		-1 464,7	-1 194,4	7 965,9				
Total Collectivités territoriales	10 116,0	8 549,0	2 379,6	3 559,0	24 603,6	3 236,7	18,8	15,0	3 270,5	685,4	28 559,6			222,2	324,7		-2 033,4	-1 486,5	29 583,3				
Autres administrations publiques																							
Entreprises																							
Ménages																							
Reste du Monde																							
Autres financeurs privés																							
Total	28 560,5	42 942,9	20 446,1	15 633,6	497,5	108 080,6	10 376,8	404,1	321,2	11 102,2	3 495,2	122 677,9	2 834,1	2 674,4	282,9	472,1	6 263,5	128 941,5	3 799,5	2 217,0	-6 016,4	0,0	128 941,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Source de financement	Financement final																
	Activités des unités de production					Achats de biens et services liés				Total Financement final	Transferts entre financeurs			Total Financement initial			
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total des unités de production	Livres et fourn.	Leçons part.	Habit et autres	Total de biens et services liés		Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Transferts entre financeurs				
	Enseignement	Total Enseign	Héberg. Resta.	Médecine scolaire						Total Appui à la scolarité				Organisation du système	Transp. scol.		
Pré-élem. Élémen- taire	Premier degré	Total Enseign	Héberg. Resta.	Médecine scolaire	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Total des unités de production	Livres et fourn.	Leçons part.	Habit et autres	Total de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial		
Enseignement scolaire	5 966,7	11 696,7	17 663,4		196,2	1 036,7	18 896,3							0,7	0,7	18 897,0	
Enseignement supérieur						9,1	9,1									9,1	
Autres ministères	30,3	55,5	85,8			0,5	86,3									86,3	
Total État	5 997,0	11 752,2	17 749,2		196,2	1 046,3	18 991,7						0,7	0,7	0,7	18 992,4	
Communes	4 636,9	5 287,7	9 924,6	2 481,2	18,8	2 500,0	12 424,6	533,0	156,9			689,9				13 114,6	
Départements	74,1	114,9	189,0				189,0	391,4				391,4	1,6		1,6	582,0	
Régions	0,2	2,2	2,4				2,4									2,4	
Total Collectivités territoriales	4 711,2	5 404,8	10 116,0	2 481,2	18,8	2 500,0	12 616,0	924,4	156,9			1 081,3	1,6	1,6	1,6	13 699,0	
Autres administrations publiques						0,1	0,1						0,1	599,6	599,6	599,7	
Entreprises		1,1	1,1				1,1									1,1	
Ménages	211,4	482,7	694,1	1 673,7	1 673,7	6,4	2 374,3	26,1	355,8	6,2	116,5	504,6	2 878,9	-601,9	-601,9	2 277,0	
Reste du Monde						0,3	0,3						0,3			0,3	
Autres financeurs privés																	
Total	10 919,6	17 640,8	28 560,5	4 154,9	215,0	1 053,1	33 983,5	950,5	512,8	6,2	116,5	1 586,0	601,9	-601,9	0,0	35 569,5	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 3.2 La dépense d'éducation du second degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Second degré

Activité	Financement final																			
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés				Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial				
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production	Livres et fourn.	Leçons part.	Habilit et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Financement final	Total Financement initial							
1 ^{er} cycle	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. niveau 2 nd degré	Total Enseignement										Héberg. Restau.	Médecine scol.	Orient.	Total Appui à la scolarité	Total à la scolarité	Organisa- tion du système	
Source de financement																				
Enseignement scolaire	14 929,9	9 294,8	5 065,7	14,9	30 269,2	1 850,0	144,4	289,6	2 284,0	1 058,7										
Enseignement supérieur																				
Agriculture	148,8	157,9	478,5	79,9	865,1	111,4			111,4	8,4										
Autres ministères	37,6	415,4	53,3	11,1	520,9					106,4										
Total État	15 116,3	9 506,0	5 555,3	98,3	31 655,2	1 961,4	144,4	289,6	2 395,4	1 181,3										
Communes	80,9	2,4	36,5	16,8	141,2					141,2										
Départements	3 593,1	132,1	8,7	17,0	3 752,5	303,4		15,0	318,4	105,4										
Régions	35,3	18,5	2 530,6	1 240,4	830,5	4 655,3	377,2		377,2	340,5										
Total Collectivités territoriales	3 709,3	1 53,0	2 575,8	1 258,8	8 549,0	680,6		15,0	695,6	445,9										
Autres administrations publiques	175,3	9,8	86,0	44,8	376,7	112,8			112,8											
Entreprises	64,5	22,7	74,4	164,7	960,4	20,9		0,5	21,4											
Ménages	696,1	9,0	437,8	231,7	1 390,8	2 025,2		5,6	2 030,8	6,3										
Reste du Monde	3,9	0,2	3,1	3,6	10,8	0,8			0,8	0,2										
Autres financeurs privés																				
Total	19 766,4	1 574,0	12 683,1	7 258,9	42 942,9	4 801,7	144,4	310,7	5 256,8	1 633,7	1 814,0	1 045,7	190,8	279,6	3 330,2	53 163,5	1 549,5	1 219,9	0,0	53 163,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Source de financement	Financement final																	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial											
	Activités des unités de production																													
	Enseignement et recherche				Appui à la scolarité				Achats de biens et services liés				Total Financement final																	
	Extrascolaire		Recherche		Total Enseignement et recherche		Médécine scol.		Héberg. Restau.		Médécine scol.		Orient.		Total Appui à la scolarité		Organisa-tion du système			Total Achats de biens et services liés		Bourses d'études et ARS		Autres transferts versés		Total Transferts reçus				
État	Form. prof. cont.	284,4	59,5			343,9												82,9	426,8								426,8			
	Enseignement scolaire																													
	Enseignement supérieur	28,2	78,8			107,0													107,0								107,0			
Agriculture	5,5				5,5														5,5								5,5			
Autres ministères	1 469,4	134,8			1 604,2													101,7	1 705,9								1 705,9			
Total État	1 787,5	273,1			2 060,6													184,6	2 245,2								2 245,2			
Collectivités territoriales	Communes	540,9	1 270,6			1 811,5													1 811,5								1 811,5			
Départements	99,0				99,0														99,0								99,0			
Régions	1 602,7	45,8			1 648,5														149,5	1 798,0							1 798,0			
Total Collectivités territoriales	2 242,6	1 316,4			3 559,0														149,5	3 708,5							3 708,5			
Autres administrations publiques	532,1				532,1														532,1								532,1			
Entreprises	7 768,4	71,3			7 839,7														7 839,7								7 839,7			
Ménages	728,7	908,3			1 637,0														1 637,0								1 637,0			
Reste du Monde	5,2				5,2														5,2								5,2			
Autres financeurs privés																														
Total	13 064,5	2 569,1			15 633,6													334,1	15 967,7							15 967,7	824,0	-824,0	0,0	15 967,7

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	46 873,6	6 593,2	5,7	2 614,0	56 086,5	
	Enseignement supérieur	10 557,4	81,9		431,8	11 071,1	
	Agriculture	910,8	533,8		9,9	1 454,5	
	Autres ministères	2 452,7	407,1	337,2	385,3	3 582,3	
	Total État	60 794,5	7 616,0	342,9	3 441,0	72 194,4	
Collectivités territoriales	Communes	13 775,3	797,4	122,2	11,2	14 706,1	
	Départements	4 252,9	286,1	33,7	120,5	4 693,2	
	Régions	5 562,4	2 191,8	826,2	579,9	9 160,3	
	Total Collectivités territoriales	23 590,6	3 275,3	982,1	711,6	28 559,6	
	Autres administrations publiques	778,8	242,2	223,3	0,1	1 244,4	
	Entreprises	1 288,6	3 426,3	4 939,2	0,8	9 634,9	
	Ménages	4 012,8	3 071,0	2 313,7	734,9	10 132,4	
	Reste du Monde	104,5	2,2		0,5	107,2	
	Autres financeurs privés	559,2	233,8	12,0		805,0	
	Total	91 109,0	17 866,8	8 813,2	4 888,9	122 677,9	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré		Secteur de production											Total
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	
Source de financement		Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Total Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Écoles mater. et élém.	Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Écoles mater. et élém.	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total
État	Enseignement scolaire	16 009,4	222,0	3,2	16 234,6	1 625,0		1 625,0				1 036,7	18 896,3
	Enseignement supérieur											9,1	9,1
	Autres ministères	77,2	8,6		85,8							0,5	86,3
Total État		16 086,6	230,6	3,2	16 320,4	1 625,0		1 625,0				1 046,3	18 991,7
Collectivités territoriales	Communes	11 703,1			11 703,1	721,6		721,6					12 424,6
	Départements	189,0			189,0								189,0
	Régions	0,4	2,0		2,4								2,4
Total Collectivités territoriales		11 892,5	2,0		11 894,5	721,6		721,6					12 616,0
Autres administrations publiques												0,1	0,1
Entreprises				0,2	0,2								0,2
Ménages		1 546,7	1,1	2,2	1 550,0	752,8		752,8	65,1		65,1	6,4	2 374,3
Reste du Monde												0,3	0,3
Autres financeurs privés			0,5	0,4	0,9								0,9
Total		29 525,8	234,2	6,0	29 766,0	3 099,4		3 099,4	65,1		65,1	1 053,1	33 983,5

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Source de financement		Secteur de production										Total			
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics		
		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total
État	Enseignement scolaire	27 598,9	8,2	146,9	17,1	27 771,1	4 485,8	2,7	4 488,5	4,0		4,0	1 348,3	33 611,9	
	Enseignement supérieur												7,8	7,8	
	Agriculture	430,7	78,8			509,5	465,9	1,1	467,0				8,4	984,9	
	Autres ministères	103,3	0,1	414,1		517,5				3,4		3,4	106,4	627,3	
Total État		28 132,9	87,1	561,0	17,1	28 798,1	4 951,7	3,8	4 955,5	7,4		7,4	1 470,9	35 231,9	
Collectivités territoriales	Communes	136,5	1,7			138,2		3,0	3,0					141,2	
	Départements	3 774,4	2,7	0,1		3 777,2	264,4	6,4	270,8			7,9	120,4	4 176,3	
	Régions	3 696,0	145,0	18,5		3 859,5	408,2	328,1	736,3			436,7	340,5	5 373,0	
Total Collectivités territoriales		7 606,9	149,4	18,6		7 774,9	672,6	337,5	1 010,1			444,6	460,9	9 690,5	
Autres administrations publiques		426,1	9,8	2,6		438,5		22,9	22,9			28,1		489,5	
Entreprises		80,7	104,1	1,5	1,2	187,5	84,0	243,6	327,6		9,3	299,3	0,5	824,2	
Ménages		1 536,0	8,8	8,4	11,5	1 564,7	1 672,3	20,7	1 693,0		132,9	25,4	11,9	3 427,9	
Reste du Monde		11,6				11,6							0,2	11,8	
Autres financeurs privés		142,4		1,1	2,1	145,6				12,0				157,6	
Total		37 936,6	359,2	593,2	31,9	38 920,9	7 380,6	628,5	8 009,1	154,2	804,8	959,0	1 944,4	49 833,4	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Supérieur	Source de financement	Secteur de production													Total
		Établissements publics					Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Services adm. et organismes publics	Total établissements privés	
		Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Éts secondaires	CFA			
État	Enseignement scolaire supérieur	2 338,8	2,3	231,5	27,0	11,7	2 611,3	391,8	0,6	81,9	392,4	1,7	146,1	3 151,5	
	Agriculture	144,9	14,9	9 296,8	1 153,6	395,8	10 450,4	39,9	0,2	26,7	66,8		1,5	10 947,2	
	Autres ministères	42,9	3,7	924,0	970,6	13,9	13,9	1,6	176,7	1 162,8	3,3	739,2	15 725,6		
	Total État	2 526,6	17,2	9 532,0	2 340,6	11,7	14 428,1	431,7	0,8	122,5	555,0	3,3	739,2	15 725,6	
Collectivités territoriales	Communes	39,8	2,9	236,0	34,5	313,2	313,2	4,3	11,2	328,8	4,3	11,2	328,8		
	Départements	1,5	0,9	221,2	223,6	1,5	223,6	1,5	3,7	228,9	1,5	3,7	228,9		
	Régions	460,8	48,5	235,5	560,8	1 305,6	1 305,6	51,3	75,2	275,4	401,9	189,5	89,9	1 986,9	
	Total Collectivités territoriales	502,1	52,3	692,7	595,3	1 842,4	1 842,4	51,3	81,0	275,4	407,7	193,2	101,2	2 544,6	
Autres administrations publiques	Autres administrations publiques	22,9	3,4	110,3	14,0	150,6	150,6	5,2	0,9	6,1	6,1	13,3	52,7	222,7	
Entreprises	Entreprises	2,0	35,4	98,7	326,0	462,9	462,9	21,2	55,9	271,0	348,1	140,7	207,4	1 165,3	
Ménages	Ménages	106,4	3,1	297,3	295,0	709,7	709,7	84,9	4,7	296,9	386,5	11,9	834,8	2 693,3	
Reste du monde	Reste du monde	0,7		80,0	7,0	87,7	87,7	2,2	2,2	2,2	2,2			89,9	
Autres financeurs privés	Autres financeurs privés	15,0	179,3	56,0	1,5	251,8	251,8	200,2	200,2	200,2	200,2			452,0	
	Total	3 175,7	111,4	10 990,3	3 633,9	21,9	17 933,2	589,1	147,6	1 169,1	1 905,9	39,7	362,4	22 893,3	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 4.4. Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total					
		Établissements publics				Établissements privés subventionnés			Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés				Total Autres établissements privés				
Niveau : Extrascolaire	Source de financement	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Établissements publics			Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés		Total			
État	Enseignement scolaire	44,3	159,9	10,0		42,3	0,1	256,6									82,9	426,8	
	Enseignement supérieur		28,2				76,8	107,0										107,0	
	Agriculture	5,5						5,5										5,5	
	Autres ministères	60,3	15,3	172,2	56,3		574,7	878,8	0,1	0,3	392,8							101,7	1 705,9
	Total État	110,1	203,4	182,2	56,3	42,3	653,6	1 247,9	0,1	0,3	480,1							184,6	2 245,2
Collectivités territoriales	Communes			94,8	1 270,6		255,4	1 620,8			68,5							122,2	1 811,5
	Départements			17,1			46,0	63,1			13,8							22,1	99,0
	Régions	200,2	34,7	74,5	13,3	4,1	68,1	394,9	0,3	0,8	1 052,5							200,0	1 798,0
Total Collectivités territoriales	200,2	34,7	186,4	1 283,9	4,1	369,5	2 078,8	0,3	0,8	1 134,8								344,3	3 708,5
Autres administrations publiques	20,5		41,6			127,6	189,7	0,1	0,3	212,8								129,2	532,1
Entreprises	205,9		23,3		3,0	385,8	618,0	4,6	2,5	2 743,5								4 276,6	7 645,2
Ménages	17,8		6,6	68,2	28,4	67,5	188,5	0,9	0,3	237,4								1 209,9	1 637,0
Reste du monde	5,2						5,2												5,2
Autres financeurs privés	28,9	126,6			5,4		160,9			33,6								194,5	
Total	588,6	364,7	440,1	1 408,4	83,2	1 604,0	4 489,0	6,0	4,2	4 842,2								6 292,2	15 967,7

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 5. Les dépenses des producteurs par activité et nature des dépenses

En millions d'euros

Secteur de production	Nature des dépenses (opération)										Total						
	Enseignement					Appui à la scolarité						Organisation du système					
	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital			
Établissements publics	Écoles maternelles et élémentaires	15 186,2	5 045,6	2 569,1	2 675,1	1 776,7	1 883,9	389,1									29 525,8
	Collèges et lycées	24 301,5	5 236,0	2 454,9	5 160,4	2 876,1	1 430,1	0,8									41 459,8
	CFA	193,1	93,3	138,0	17,8	6,8	21,5										470,5
	Universités	6 407,5	2 284,2	1 661,5	909,6	32,5	2,9										11 298,2
	Autres ets. d'enseignement supérieur	1 675,9	1 129,7	883,8	224,0	11,2	8,0	2,8									3 935,5
	Centres de formation artistique	809,4	269,6	269,7	59,7												1 408,4
	Centres d'enseignement spécial	534,8	97,4	148,6	18,9	16,5	9,0										825,2
	Organisme d'enseignement à distance	33,7	63,3	36,6	2,4												136,0
	Organismes de formation extrascolaire	754,4	372,7	425,5	77,3												1 630,0
	Total Établissements publics	49 896,6	14 591,9	8 587,8	9 145,3	4 719,8	3 355,3	392,7									90 689,4
Établissements privés subventionnés	Écoles maternelles et élémentaires	1 590,3	598,8	375,2	221,1	129,8	163,6	20,6									3 099,4
	Collèges et lycées	4 572,4	1 104,6	1 166,5	373,0	45,4	713,9										7 975,8
	CFA	280,0	140,7	225,2	80,7	15,3	30,9	7,6								780,3	
	Établissements d'enseignement supérieur	443,2	180,6	389,8	155,5												1 169,1
	Organismes de formation extrascolaire	1 713,7	880,4	2 153,8	94,4												4 842,2
Total Établissements privés subventionnés	8 599,6	2 905,1	4 310,4	924,6	190,5	908,4	28,2									17 866,8	
Autres établissements privés	Écoles maternelles et élémentaires	32,6	13,3	6,8	4,2		5,2										62,1
	Établissements secondaires	105,3	19,3	7,6	20,1		12,8										165,1
	CFA	335,2	173,1	417,7	151,3		89,9										1 167,2
	Écoles supérieures	502,5	186,4	186,0	55,8												930,7
Organismes de formation extrascolaire	1 342,0	1 567,3	2 615,4	257,7												5 782,3	
Total Autres établissements privés	2 317,6	1 959,4	3 233,5	489,1		107,9										8 107,5	
Services administratifs et organismes publics					770,0	611,2	11,6	2 237,4	1 093,9	159,3						4 883,4	
Total	60 813,7	19 456,3	16 131,7	10 559,0	5 680,3	4 982,9	432,5	2 237,4	1 093,9	159,3						121 547,1	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Autres adm. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financeurs privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	2 505		70	2 224				378			5 176
	2 996	1	96	1 763	143			311		0	5 312
	2 809	0	86	1 939	89			337		0	5 260
Second degré	5 477	12	1 402	62	217	3		582	1	18	7 775
	9 856	147	1 482	20	103	160		458	2	28	12 255
	7 322	1 636	223	19	213	22		758	2	29	10 225
	8 152	1 502	241	30	211	139		713	5	65	11 057
	306	2 851	51	88	179	1 906		612			5 994
	6 111	797	865	47	211	138		644	2	26	8 843
Supérieur	3 571	2 491	50	67	23	169		782	13	130	7 295
	7 044	1 945	109	105	55	162		427	18	162	10 027
	8 138	345	131	141	103	504		1 218	48	217	10 844
	271	3 893	74	208	262	2 772		367			7 847
	7 507	872	122	134	96	503		1 006	39	195	10 474
Total	4 840	448	398	906	137	131		558	7	40	7 466

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2007 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total		
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total Activités des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres	Total Achats de biens et services liés
Premier degré	Préélémentaire	4 228	593	32	154	32	156	5 008	122	39	8	169	5 176					
	Élémentaire	4 220	628	32	157	5 036	152	99	24	275	5 312							
	Total Premier degré	4 223	614	32	156	5 025	141	76	18	235	5 260							
Second degré	Premier cycle	6 258	716	83	206	7 263	303	147	62	513	7 775							
	Spécial second degré*	9 734	879	26	1 092	11 731	332	135	57	524	12 255							
	Second cycle général et technologique	8 279	946	82	320	9 628	312	185	100	597	10 225							
	Second cycle professionnel	8 890	1 045	79	331	10 346	356	266	89	711	11 057							
	Apprentissage niveau second degré	4 896	386	263	283	5 545	135	189	125	450	5 994							
Total Second degré*	7 130	805	76	274	8 285	304	175	79	558	8 843								
Supérieur	Formations post-secondaires	6 531	310	11	54	6 906	366	23	389	7 295								
	Supérieur technique court	8 436	641	23	285	9 385	104	489	69	662	10 027							
	Supérieur long	9 425	619	26	188	10 257	10	504	73	587	10 844							
	Apprentissage niveau supérieur	6 889	537	290	290	7 716	86	45	131	7 847								
Total Supérieur	9 049	614	24	205	9 892	30	482	70	582	10 474								
Total	6 110	686	48	209	7 052	187	177	50	414	7 466								

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité

En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial		
		Activités des unités de production										Achats de biens et services liés						Total Financement final	
		Enseignement			Appui à la scolarité			Total Activités des unités de production				Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres				Total Achats de biens et services liés
		Hébergement Restaurant	Médecine scolaire	Ori- enta- tion	Organisation du système	Activités des unités de production	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Total								
Bourses d'études et ARS		Autres transferts versés		Transferts reçus		Total Financement initial													
Premier degré	Préélémentaire	11 175,2	1 566,3	89,2	352,5	13 183,2	207,7	98,5	20,4	326,6	20,4	326,6	1,2	-1,2	0,0	13 509,8			
	Élémentaire	18 168,6	2 686,3	142,9	612,6	21 610,4	349,1	406,6	6,4	859,3	6,4	859,3	1,9	-625,7	0,0	22 469,6			
Total Premier degré		29 343,8	4 252,6	232,1	965,1	34 793,7	556,8	505,1	6,4	1 185,9	117,6	1 185,9	3,1	-626,9	0,0	35 979,5			
Second degré	Premier cycle	20 352,9	1 879,1	161,8	623,4	23 198,7	1 176,1	455,3	73,0	1 829,5	125,0	1 829,5	149,3	-839,8	0,0	25 028,1			
	Spécial second degré	1 623,3	74,9	5,9	147,3	1 852,4	44,8	15,7	4,3	67,4	4,3	67,4	3,2	-45,1	0,0	1 919,8			
	Second cycle général et technologique	13 392,6	1 201,1	75,5	502,3	15 259,4	612,1	348,1	103,6	1 114,3	50,5	1 114,3	120,0	-604,5	0,0	16 373,7			
	Second cycle professionnel	7 752,1	681,9	36,0	262,1	8 778,4	338,7	251,8	4,6	662,5	67,5	662,5	59,5	-474,8	0,0	9 441,0			
	Apprentissage niveau second degré	1 720,0	121,8		91,4	1 933,2	45,5	63,4	11,1	32,2	152,3	32,2	152,3	166,1	-168,1	0,0	2 085,5		
Total Second degré		44 841,0	3 958,7	279,2	1 626,5	51 022,2	2 217,1	1 134,3	194,9	3 825,9	279,6	3 825,9	500,2	-2 132,4	0,0	54 848,1			
Supérieur	Formations post-secondaires	389,9	31,6	0,5	7,1	429,5	3,5	20,7	1,3	25,5	1,3	25,5	1,4	-28,6	0,0	455,0			
	Supérieur technique court	4 337,8	314,5	11,8	152,1	4 818,7	91,8	250,3	19,3	377,6	16,1	377,6	25,9	-520,6	0,0	5 196,2			
	Supérieur long	16 798,0	955,1	23,5	366,6	18 151,3	36,5	860,4	69,3	1 021,4	55,2	1 021,4	57,8	-1 347,8	0,0	19 172,7			
	Apprentissage niveau supérieur	671,6	48,1		24,8	744,5	7,3	7,3	3,8	11,2	3,8	11,2	49,3	-49,3	0,0	755,7			
Total Supérieur		22 197,3	1 349,2	35,8	550,6	24 144,0	131,8	1 138,8	88,6	1 435,7	76,5	1 435,7	134,4	-1 946,3	0,0	25 579,6			
Extra-scolaire	Formation professionnelle continue	13 721,1			362,1	14 083,2							824,2	-824,2	0,0	14 083,2			
	Autre extrascolaire	2 690,6				2 690,6							2,9	-2,9	0,0	2 690,6			
Total Extrascolaire		16 411,7			362,1	16 773,8							827,1	-827,1	0,0	16 773,8			
Total		112 793,8	9 560,6	547,1	3 504,3	126 733,6	2 905,7	2 778,1	289,9	6 447,4	473,6	6 447,4	4 067,9	-5 532,7	0,0	133 181,0			

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux différent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 2i. La dépense d'éducation par source initiale de financement et niveau

En millions d'euros

	Niveau		Second degré										Enseignement supérieur			Extrascolaire		Total																					
	Premier degré		Total Premier degré		1 ^{er} cycle		Spécial 2 nd degré		2 nd cycle G et T		2 nd cycle prof.		Apprent. Niv. 2 nd degré		Total Second degré		Enseignement supérieur		Form. post second.		Sup. tech. court		Sup. long		Apprent. niveau sup.		Total Enseignement supérieur		Form. prof. cont.		Autre extra-scol.		Total Extra-scolaire						
	Pré-élem.	Élem.																																					
Source initiale de financement																																							
Enseignement scolaire	6 586,5	12 911,4	19 497,9	16 724,7	1 078,1	10 454,3	5 823,5	21,1	63,2	1 858,4	1 050,7	2,9	34 101,7	63,2	1 858,4	1 050,7	2,9	2 975,2	304,5	46,0	350,5	56 925,3																	
Enseignement supérieur																																							
État				168,7		192,5	574,4	74,7		192,3	286,2	14,3	1 010,3		192,3	286,2	14,3	492,8	5,3		5,3	1 508,4																	
Autres ministères	26,4	65,0	91,4	33,7	524,8	129,8	53,7	17,8	759,8	26,2	1 316,3	7,0	759,8	26,2	1 316,3	7,0	1 377,4	2 224,8	128,6		2 353,4	4 582,0																	
Total État	6 612,9	12 976,4	19 589,3	16 927,1	1 602,8	10 809,6	6 451,6	113,6	35 904,8	218,6	3 550,9	24,2	35 904,8	218,6	3 550,9	24,2	18 058,8	2 534,6	288,3	2 822,9	76 375,8																		
Collectivités territoriales																																							
Communes	5 834,2	7 428,9	13 263,1	164,1	2,4	8,8	2,0	22,6	199,9	3,4	44,0	15,6	199,9	3,4	44,0	15,6	305,0	573,5	1 297,2		1 870,7	15 638,6																	
Départements	77,2	121,3	198,5	5 286,6	196,4	498,5	236,6	23,1	6 241,2	6,6	97,1	9,1	6 241,2	6,6	97,1	9,1	376,6	120,9	0,0		120,9	6 937,2																	
Régions	0,4	2,6	3,0	63,2	25,7	3 453,7	1 849,0	789,1	6 180,6	173,3	1 128,4	322,3	6 180,6	173,3	1 128,4	322,3	2 135,8	1 099,0	75,6		1 174,6	9 494,0																	
Total Collectivités territoriales	5 911,8	7 552,8	13 464,6	5 513,9	224,5	3 961,0	2 087,6	834,7	12 621,7	183,3	1 269,5	347,0	12 621,7	183,3	1 269,5	347,0	2 817,4	1 793,4	1 372,8	3 166,2	32 069,8																		
Autres administrations publiques																																							
Entreprises				10,1	22,2	88,2	122,9	703,4	946,8	9,5	114,0	279,1	946,8	9,5	114,0	279,1	894,4	8 087,3	32,7		8 120,0	9 961,2																	
Ménages	984,2	1 316,6	2 300,9	1 875,9	27,9	1 145,1	554,0	199,4	3 802,2	33,0	159,4	29,9	3 802,2	33,0	159,4	29,9	2 178,0	799,7	927,6		1 727,3	10 008,4																	
Reste du Monde	0,1	0,2	0,3	3,4	0,1	2,6	4,0	134,9	145,0	1,0	9,2	36,6	145,0	1,0	9,2	36,6	166,6	245,4	2,3		247,7	559,6																	
Autres financeurs privés	0,8	2,1	2,9	61,7	3,7	48,8	53,5	50,5	218,2	8,5	70,2	19,9	218,2	8,5	70,2	19,9	1 261,6	37,1	67,0		1 365,7	1 586,8																	
Total	13 509,8	22 469,6	35 979,5	25 028,1	1 919,8	16 373,7	9 441,0	2 085,5	54 848,1	455,0	5 196,2	755,7	54 848,1	455,0	5 196,2	755,7	25 579,6	14 083,2	2 690,6	16 773,8	133 181,0																		

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau

En millions d'euros

Source finale de financement	Niveau		Second degré				Enseignement supérieur				Total		Total				
	Premier degré		2 nd cycle		Apprent. Niv. 2 nd degré	Enseignement supérieur		Total Enseignement supérieur	Extrascolaire		Total Extra-scolaire						
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré		2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.		Form. post second.	Sup. tech. court		Sup. long		Apprent. niveau sup.	Form. prof. cont.	Autre extra-scol.	
Enseignement scolaire	6 585,5	12 909,2	19 494,7	1 067,7	10 244,2	5 596,3	21,1	33 480,5	63,2	1 857,3	1 050,1	2,9	2 973,5	304,5	46,0	350,5	56 299,2
Enseignement supérieur					33,0			33,0	118,3	1 083,1	10 553,1		11 754,5		113,7	113,7	11 901,2
Agriculture				161,9	185,9	531,2	74,7	953,7		169,0	277,0	14,3	460,3	5,3		5,3	1 419,3
Autres ministères	26,4	65,0	91,4	33,7	518,4	53,5	16,8	640,2	25,0	6,7	1 156,5	7,0	1 195,2	1 669,8	125,7	1 795,5	3 722,3
Total État	6 611,9	12 974,2	19 586,1	1 674,6	10 516,6	6 144,3	113,6	35 107,4	206,5	3 116,1	13 036,7	24,2	16 383,5	1 979,6	285,4	2 265,0	73 342,0
Collectivités territoriales	5 635,4	7 430,8	13 266,2	81,7	2,4	36,8	17,0	142,6	3,7	56,1	257,8	7,1	324,6	573,5	1 297,3	1 870,8	15 604,3
Départements	77,2	119,7	196,9	5 328,6	196,9	498,6	236,4	6 283,6	6,9	98,8	253,7	9,1	368,5	120,9		120,9	6 969,9
Régions	0,2	2,3	2,5	29,6	28,3	3 450,1	1 841,9	6 291,7	157,1	1 052,1	428,9	367,4	2 005,5	1 756,1	78,3	1 834,4	10 134,1
Total Collectivités territoriales	5 912,8	7 552,8	13 465,6	5 439,9	227,6	3 985,5	2 095,3	12 717,9	167,7	1 207,0	940,4	383,6	2 698,6	2 450,5	1 375,6	3 826,1	32 708,3
Autres administrations publiques				199,8	10,3	102,4	51,7	413,2	1,6	25,6	175,4	19,0	221,6	585,7		585,7	1 220,5
Entreprises				10,1	22,2	88,2	122,9	946,8	9,5	114,0	491,8	279,1	894,4	8 225,2	32,7	8 257,9	10 099,1
Ménages	984,2	1 940,4	2 924,6	2 566,5	69,8	1 629,5	969,3	5 434,4	60,2	654,1	3 245,6	29,9	3 989,9	799,7	927,6	1 727,3	14 076,2
Reste du Monde	0,1	0,2	0,3	3,4	0,1	2,6	4,0	10,1	1,0	9,2	119,8		130,0	5,4	2,3	7,7	148,1
Autres financeurs privés	0,8	2,1	2,9	61,7	3,7	48,8	53,5	218,2	8,5	70,2	1 163,0	19,9	1 261,6	37,1	67,0	104,1	1 566,8
Total	13 509,8	22 469,7	35 979,5	25 028,1	1 919,8	16 373,7	2 085,5	54 848,1	455,0	5 196,2	19 172,7	755,7	25 579,6	14 083,2	2 690,6	16 773,8	133 181,0

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 3. La dépense d'éducation par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Tous

Activité	Financement final																	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés				Total Financement final	Transferts entre financeurs						
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité		Total des unités de production	Livres et fourn. Transp. scol.	Leçons et autres	Habitat et autres	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Financement initial		Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Transferts entre financeurs				
	Enseignement	Recherche	Enseignement et recherche	Médecine scol.												Appui à la scolarité	Organisation du système		
1 ^{er} degré	2 nd degré	Enseignement supérieur	Extra-scol	Enseignement et recherche	Héberg. Restau.	Médecine scol.	Appui à la scolarité	Organisation du système	Total des unités de production	Livres et fourn. Transp. scol.	Leçons et autres	Habitat et autres	Total	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Transferts entre financeurs			
Source de financement																			
Enseignement scolaire	18 323,3	30 718,8	2 721,6	267,0	52 030,7	1 209,4	506,5	301,8	2 017,7	2 250,8	56 299,2			56 299,2	623,6	2,6	626,1	56 925,3	
Enseignement supérieur		33,0	10 841,2	113,7	346,4	11 334,3	397,7	21,2	418,9	148,0	11 901,2			11 901,2	1 459,3		-0,4	13 360,1	
Agriculture		890,2	399,1	5,3	40,9	1 335,5	74,7		74,7	9,1	1 419,3			1 419,3	89,1		89,1	1 508,4	
Autres ministères	91,4	524,3	1 000,4	1 670,1	3 286,2	45,9	390,2	3 722,3	45,9	390,2	3 722,3			3 722,3	171,9	716,9	-29,2	4 582,0	
Total État	18 414,7	32 166,3	14 962,3	2 056,1	387,3	67 986,7	1 727,7	527,7	301,8	2 557,2	73 342,0			73 342,0	2 343,9	719,5	-29,6	76 375,8	
Collectivités territoriales	10 011,1	142,6	313,1	1 870,8	12 337,7	2 562,0	19,4		2 581,4	14 919,1	531,0	154,1		15 604,3	171,2	-136,9	34,3	15 638,6	
Départements	196,9	4 112,3	240,6	120,9	4 670,7	271,1	15,2		286,3	108,1	5 065,1	1 904,8		6 969,9	96,2	-128,9	-32,7	6 937,2	
Régions	2,5	5 535,7	1 831,1	1 681,2	9 050,5	383,1			383,1	585,5	10 019,1	115,0		10 134,1	209,7	162,5	-1 012,3	9 494,0	
Total Collectivités territoriales	10 210,5	9 790,7	2 384,8	3 672,9	26 058,9	3 216,2	19,4	15,2	3 250,8	693,6	30 003,3	2 435,8	269,1	32 708,3	305,9	333,7	-1 278,1	32 069,8	
Autres administrations publiques		314,6	215,6	585,7	1 115,9	104,5	0,1		104,6	1 220,5				1 220,5	1 418,1	-19,1	1 399,0	2 619,5	
Entreprises		938,0	751,3	8 257,9	139,7	10 086,9	11,2		12,2	10 099,1				10 099,1		-137,9	-137,9	9 961,2	
Ménages	717,8	1 418,1	1 976,1	1 727,3	5 839,3	4 478,8	8,0	4 486,8	7,7	10 333,8	469,9	2 509,0	289,9	14 076,2		-4 067,9	-4 067,9	10 008,4	
Reste du Monde		9,5	130,0	7,7	147,2	0,3		0,3	0,6	148,1				148,1	411,5	0,0	411,5	559,6	
Autres financeurs privés	0,8	203,8	1 248,7	104,1	1,5	1 558,9	21,9	1,7	23,6	4,3	1 586,8			1 586,8				1 586,8	
Total	29 343,8	44 841,0	21 668,8	16 411,7	528,5	112 793,8	9 560,6	547,1	327,8	10 435,5	126 733,6	2 905,7	2 778,1	133 181,0	4 067,9	1 464,7	-5 532,7	133 181,0	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final													Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial	
	Activités des unités de production					Achats de biens et services liés				Total Financement final				Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total			
	Enseignement	Appui à la scolarité		Total Appui à la scolarité		Organisation du système	Total Activités des unités de production		Transp. scol.	Livres et fourn.	Leçons part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés						
Premier degré	Total Enseign	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total					
Pré-élem.	Élémen-taire																		
Enseignement scolaire	6 153,7	12 169,6	18 323,3	212,7	212,7	958,7	19 494,7								0,7	2,6	3,2	19 497,9	
Enseignement supérieur																			
Autres ministères	26,4	65,0	91,4				91,4											91,4	19 589,3
Total État	6 180,1	12 234,6	18 414,7	212,7	212,7	958,7	19 586,1								0,7	2,6	3,2	19 586,1	19 589,3
Communes	4 700,6	5 310,5	10 011,1	2 550,5	19,4	2 569,9	12 581,0	531,0	154,1									685,2	13 263,1
Départements	77,2	119,7	196,9				196,9								1,6				198,5
Régions	0,2	2,3	2,5				2,5									0,5			3,0
Total Collectivités territoriales	4 778,0	5 432,5	10 210,5	2 550,5	19,4	2 569,9	12 780,4	531,0	154,1						1,6	0,5	-3,1	13 464,6	13 464,6
Autres administrations publiques															621,5			621,5	621,5
Entreprises																			
Ménages	217,1	500,7	717,8	1 702,1	4,0	1 702,1	2 424,0	25,7	350,9	6,4	117,6	500,7						-623,8	2 300,9
Reste du Monde					0,3		0,3												0,3
Autres financeurs privés		0,8	0,8		2,1		2,9												2,9
Total	11 175,2	18 168,6	29 343,8	4 252,6	232,1	4 484,7	34 793,7	556,8	505,1	6,4	117,6	1 185,9	623,8	3,1	623,8	0,0	0,0	35 979,5	35 979,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Source de financement	Financement final															Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial			
	Activités des unités de production																			
	Enseignement et recherche			Appui à la scolarité			Achats de biens et services liés			Transferts entre financeurs										
	Extrascolaire	Recherche	Total Enseignement et recherche	Médecine scol.	Héberg. Restau.	Total	Organisa-tion du système	Activités des unités de production	Transp. Livres et fourn. scol.	Leçons et part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus			Total Financement final		
Enseignement scolaire	221,0	46,0	267,0			83,5	350,5									350,5			350,5	
Enseignement supérieur	113,7		113,7				113,7									113,7			113,7	
Agriculture	5,3		5,3				5,3									5,3			5,3	
Autres ministères	1 544,4	125,7	1 670,1			125,4	1 795,5							587,1	-29,2	1 795,5	587,1	-29,2	2 353,4	
Total État	1 770,7	285,4	2 056,1			208,9	2 265,0							587,1	-29,2	2 265,0	587,1	-29,2	2 822,9	
Communes	573,5	1 297,3	1 870,8				1 870,8									1 870,8		-0,1	1 870,7	
Départements	120,9		120,9				120,9								0,0	120,9		0,0	120,9	
Régions	1 602,9	78,3	1 681,2			153,2	1 834,4								-659,8	1 834,4		-659,8	1 174,6	
Total Collectivités territoriales	2 297,3	1 375,6	3 672,9			153,2	3 826,1								-660,0	3 826,1		-660,0	3 166,2	
Autres administrations publiques	585,7		585,7				585,7									585,7			585,7	
Entreprises	8 225,2	32,7	8 257,9				8 257,9								-137,9	8 257,9		-137,9	8 120,0	
Ménages	799,7	927,6	1 727,3				1 727,3									1 727,3			1 727,3	
Reste du Monde	5,4	2,3	7,7				7,7								0,0	7,7	240,0	0,0	247,7	
Autres financeurs privés	37,1	67,0	104,1				104,1									104,1			104,1	
Total	13 721,1	2 690,6	16 411,7			362,1	16 773,8							827,1	-827,1	16 773,8	827,1	-827,1	0,0	16 773,8

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	47 071,1	6 674,7	0,8	2 552,6	56 299,2	
	Enseignement supérieur	11 255,7	99,8		545,7	11 901,2	
	Agriculture	887,8	522,4		9,1	1 419,3	
	Autres ministères	2 460,5	474,5	371,6	415,7	3 722,3	
	Total État	61 675,1	7 771,4	372,4	3 523,1	73 342,0	
Collectivités territoriales	Communes	13 985,6	792,4	129,6	11,5	14 919,1	
	Départements	4 603,5	294,9	43,4	123,3	5 065,1	
	Régions	6 472,1	2 117,4	819,7	609,9	10 019,1	
	Total Collectivités territoriales	25 061,2	3 204,7	992,7	744,7	30 003,3	
	Autres administrations publiques	728,0	261,3	231,1	0,1	1 220,5	
	Entreprises	1 428,6	3 402,6	5 266,9	1,0	10 099,1	
	Ménages	3 860,2	3 278,7	2 599,6	595,3	10 333,8	
	Reste du Monde	144,4	3,1		0,6	148,1	
	Autres financeurs privés	1 158,3	365,5	48,2	14,8	1 586,8	
	Total	94 055,8	18 287,3	9 510,9	4 879,6	126 733,6	

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré		Secteur de production											Total
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	
Source de financement		Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Total Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Écoles mater. et élém.	Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Écoles mater. et élém.	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total
État	Enseignement scolaire	16 725,6	151,0	4,1	16 880,7	1 655,3		1 655,3				958,7	19 494,7
	Enseignement supérieur												
	Autres ministères	68,2	23,2		91,4								
Total État		16 793,8	174,2	4,1	16 972,1	1 655,3		1 655,3				958,7	19 586,1
Collectivités territoriales	Communes	11 868,6			11 868,6	712,4		712,4					12 581,0
	Départements	196,9			196,9								196,9
	Régions	0,4	2,1		2,5								2,5
Total Collectivités territoriales		12 065,9	2,1		12 068,0	712,4		712,4					12 780,4
Autres administrations publiques													
Entreprises													
Ménages		1 575,6	1,1	2,1	1 578,8	767,4		767,4	73,8		73,8	4,0	2 424,0
Reste du Monde												0,3	0,3
Autres financeurs privés			0,4	0,4	0,8							2,1	2,9
Total		30 435,3	177,8	6,6	30 619,7	3 135,1		3 135,1	73,8		73,8	965,1	34 793,7

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Source de financement		Secteur de production										Total			
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics		
		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés		Éts secondaires		CFA	
État	Enseignement scolaire	27 400,2	6,6	154,6	23,5	27 584,9	4 552,0			4 552,0		0,6		1 343,0	33 480,5
	Enseignement supérieur	33,0				33,0									33,0
	Agriculture	416,0	73,1			489,1	456,0	1,2		457,2				7,4	953,7
	Autres ministères	102,4		404,3		506,7	7,7			7,7	9,9			115,9	640,2
Total État	27 951,6	79,7	558,9	23,5	28 613,7	5 008,0	8,9	10,5	10,5	5 016,9	10,5	0,6	1 466,3	35 107,4	
Collectivités territoriales	Communes	137,9	1,7			139,6		3,0		3,0					142,6
	Départements	4 092,7	3,4	0,1		4 096,2	267,8	8,4		276,2		10,9		123,2	4 506,5
	Régions	4 551,1	135,4	26,9		4 713,4	393,2	320,4		713,6		409,5		340,2	6 176,7
Total Collectivités territoriales	8 781,7	140,5	27,0		8 949,2	661,0	331,8	420,4	420,4	992,8	420,4	420,4	463,4	10 825,8	
Autres administrations publiques	Entreprises	362,0	7,0	2,1		371,1	18,4			18,4		23,6	0,1		413,2
	Ménages	1 570,3	7,5	8,7	12,5	1 599,0	1 712,3	17,4		1 729,7	140,4	22,2		9,2	3 500,6
Reste du Monde		9,8			9,8								0,3	10,1	
Autres financeurs privés		148,4	8,1	1,1	2,6	160,2	18,6			18,6	12,3	23,8	3,3	218,2	
Total	38 969,5	353,1	599,3	38,6	39 960,5	7 468,8	655,5	833,2	833,2	8 124,4	160,8	994,0	1 943,3	51 022,2	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Supérieur	Source de financement	Secteur de production													Total				
		Établissements publics					Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics					
		Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Total Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Total Établissements privés subventionnés	Éts secondaires				CFA	Écoles supérieures		
État	Enseignement scolaire supérieur	2 304,2	1,5	88,7		17,2	2 411,6	394,3				394,3		0,2			0,2	167,4	2 973,5
	Enseignement supérieur	6,2		9 997,6	1 105,2		11 109,0	99,8	99,8			99,8						545,7	11 754,5
	Agriculture	138,2	14,0		241,2		393,4	38,4	0,2	26,6		65,2						1,7	460,3
	Autres ministères	44,8		4,3	949,8		998,9		1,9	14,9		16,8		5,1				174,4	1 195,2
	Total État	2 493,4	15,5	10 090,6	2 296,2	17,2	14 912,9	432,7	2,1	141,3	576,1	5,3	5,3	5,3	889,2	16 383,5			
Collectivités territoriales	Communes	39,3	2,8	232,8	34,0		308,9		4,3		4,3							11,5	324,6
	Départements	1,5	1,4	230,2			233,1		2,1		2,1			5,5				0,1	240,8
	Régions	588,0	55,6	193,1	508,2		1 344,9	48,0	81,0	207,7	336,7		207,4					116,5	2 005,5
	Total Collectivités territoriales	628,8	59,8	656,1	542,2	1 886,9	48,0	87,4	207,7	343,1	212,9	212,9	212,9	212,9	128,1	2 570,9			
Autres administrations publiques	Entreprises	18,2	45,1	229,1	41,0		333,4	28,8	65,6	56,4	150,8		168,4					0,3	894,4
	Ménages	109,7	3,1	279,0	97,5	9,0	498,3	87,8	4,4	424,8	517,0		11,2				582,1	2 681,9	
	Reste du monde	0,7		87,7	38,5		126,9			3,1	3,1								130,0
	Autres financeurs privés	15,1	3,1	579,1	324,9	1,9	924,1	12,1	4,7	311,3	316,0	12,1	12,1	12,1	9,4	1 261,6			
	Total	3 286,3	129,1	12 041,2	3 347,5	26,1	18 632,2	597,3	166,8	1 147,7	1 913,8	56,1	421,8	1 788,9	1 609,1	24 144,0			

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 4.4. Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire		Secteur de production												Services adm. et organismes publics	Total		
		Établissements publics						Établissements privés subventionnés				Autres établissements privés				Total Autres établissements privés	
		Établissements publics		Établissements publics		Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés							
Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements privés subventionnés	CFA	Organisme de form. extrascol.	Total Autres établissements privés			
Source de financement	Enseignement scolaire	34,2	96,6	11,1		51,7	0,3	193,9				73,1				83,5	350,5
	Enseignement supérieur					113,7		113,7									113,7
État	Agriculture	5,3						5,3									5,3
	Autres ministères	57,8	0,1	173,3	48,9	583,4		863,5	0,1	0,4	449,5	450,0		356,6	125,4	1 795,5	
	Total État	97,3	96,7	184,4	48,9	697,4		1 176,4	0,1	0,4	522,6	523,1		356,6	208,9	2 265,0	
Collectivités territoriales	Communes			100,5	1 297,3	270,7		1 668,5			72,7	72,7		129,6		1 870,8	
	Départements			20,9		56,4		77,3			16,6	16,6		27,0		120,9	
	Régions	206,9	16,3	76,3	40,1	71,7		411,3	0,3	0,8	1 066,0	1 067,1		202,8	153,2	1 834,4	
	Total Collectivités territoriales	206,9	16,3	197,7	1 337,4	398,8		2 157,1	0,3	0,8	1 155,3	1 156,4		359,4	153,2	3 826,1	
	Autres administrations publiques	17,8		46,7		142,7		207,2	0,1	0,3	234,8	235,2		143,3		585,7	
	Entreprises	238,6	172,5	24,7		402,0		837,8	4,8	2,7	2 896,4	2 903,9		4 516,2		8 257,9	
	Ménages	21,1		7,3	69,1	21,5		184,0	1,0	0,3	263,3	264,6		1 278,7		1 727,3	
	Reste du monde	5,4				2,3		7,7								7,7	
	Autres financeurs privés	28,4				9,2		73,2			30,9	30,9				104,1	
	Total	615,5	285,5	460,8	1 455,4	82,4	1 743,8	4 643,4	6,3	4,5	5 103,3	5 114,1	6 654,2	6 654,2	362,1	16 773,8	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 5. Les dépenses des producteurs par activité et nature des dépenses

En millions d'euros

Secteur de production	Nature des dépenses (opération)										Total					
	Enseignement					Appui à la scolarité						Organisation du système				
	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		
Écoles maternelles et élémentaires	15 898,1	5 167,0	2 637,3	2 574,6	1 856,8	1 931,8	369,7									30 435,3
Collèges et lycées	24 911,6	6 029,1	2 913,5	5 286,0	2 118,9	1 445,1	0,9									42 705,2
CFA	198,8	96,1	135,8	24,3	9,9	17,4										482,2
Universités	6 511,6	2 433,8	2 237,6	982,4	16,0	3,8										12 185,3
Autres ets. d'enseignement supérieur	1 774,5	944,2	726,7	409,1	9,7	8,5	2,3									3 875,1
Centres de formation artistique	822,3	274,2	274,0	85,0												1 455,4
Centres d'enseignement spécial	512,6	109,3	119,6	15,4	10,3	9,4										776,6
Organisme d'enseignement à distance	27,8	100,8	26,4	2,7												157,7
Organismes de formation extrascolaire	789,4	425,4	402,2	121,8												1 738,8
Total Établissements publics	51 446,7	15 580,0	9 473,1	9 501,3	4 021,6	3 416,0	372,9									93 811,6
Écoles maternelles et élémentaires	1 619,8	588,9	375,2	221,7	133,9	164,8	20,7									3 135,1
Collèges et lycées	4 660,5	1 081,6	1 174,4	389,8	453,3	312,9										8 072,4
CFA	297,5	149,5	239,2	85,3	16,3	32,9	8,1									828,8
Établissements d'enseignement supérieur	440,7	185,0	434,8	87,3												1 147,7
Organismes de formation extrascolaire	1 803,2	926,6	2 273,7	99,8												5 103,3
Total Établissements privés subventionnés	8 821,7	2 941,7	4 497,1	883,8	603,6	510,7	28,8									18 287,3
Écoles maternelles et élémentaires	37,6	14,4	7,7	4,9												70,5
Établissements secondaires	113,8	23,7	11,9	21,9												184,8
CFA	363,6	187,7	453,0	164,2												1 255,0
Écoles supérieures	557,2	278,7	167,1	111,4												1 114,4
Organismes de formation extrascolaire	2 496,7	1 043,9	2 467,9	108,1												6 116,6
Total Autres établissements privés	3 568,9	1 548,4	3 107,6	410,5		105,9										8 741,3
Services administratifs et organismes publics					697,2	523,4	163,1	2 228,5	1 118,7	165,8						4 896,7
Total	63 837,2	20 070,1	17 077,8	10 795,5	5 322,4	4 556,0	564,8	2 228,5	1 118,7	165,8						125 736,8

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total	
	État	Collectivités territoriales			Autres adm. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financeurs privés	Total		
		Régions	Départements	Communes								
Premier degré	Préélémentaire	2 584	0	30	2 280				385		0	5 278
	Élémentaire	3 087	1	29	1 767	148			313		0	5 345
	Total Premier degré	2 896	0	29	1 961	92			340		0	5 320
Second degré	Premier cycle	5 376	20	1 679	52	202	3		596	1	20	7 948
	Spécial second degré*	10 257	219	1 676	20	330	189		238	1	32	12 963
	Second cycle général et technologique	7 169	2 291	331	6	211	58		759	2	32	10 859
	Second cycle professionnel	7 980	2 287	293	2	207	152		685	5	66	11 678
	Apprentissage niveau second degré	333	2 310	68	66	143	2 059		584	395	148	6 105
	Total Second degré*	5 993	1 043	1 054	34	204	160		642	24	37	9 191
Supérieur	Formations post-secondaires	3 783	3 000	114	58	19	164		572	17	147	7 874
	Supérieur technique court	7 105	2 258	194	88	46	228		319	18	140	10 397
	Supérieur long	8 650	310	160	147	97	298		1 186	73	705	11 626
	Apprentissage niveau supérieur	261	3 481	98	168	205	3 015		323	395	215	8 162
	Total Supérieur	7 854	929	164	133	88	389		947	72	549	11 125
	Total	4 880	552	452	913	135	122		549	21	98	7 723

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2008 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total		
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres	Total Achats de biens et services liés
		Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Organisation du système	Total des unités de production	Transport scolaire	Livres et fournitures	Autres								
Premier degré	Préélémentaire	4 366	612	35	138						5 151	81	38	8	128	5 278		
	Élémentaire	4 322	639	34	146					5 140	83	97	25	204	5 345			
	Total Premier degré	4 339	629	34	143					5 144	82	75	18	175	5 320			
Second degré	Premier cycle	6 464	597	109	198					7 367	374	145	63	581	7 948			
	Spécial second degré*	10 432	639	59	1 257					12 387	382	134	58	575	12 963			
	Second cycle général et technologique	8 882	797	108	333					10 120	406	231	102	739	10 859			
	Second cycle professionnel	9 589	843	102	324					10 858	419	311	89	819	11 678			
	Apprentissage niveau second degré	5 035	357		268					5 659	133	186	127	446	6 105			
Total Second degré*	7 502	668	101	275					8 545	374	191	80	646	9 191				
Supérieur	Formations post-secondaires	6 749	547	14	123					7 433	61	359	23	442	7 874			
	Supérieur technique court	8 680	629	29	304					9 642	184	501	71	755	10 397			
	Supérieur long	10 186	579	19	222					11 007	22	522	76	619	11 626			
	Apprentissage niveau supérieur	7 254	520		268					8 041		79	41	121	8 162			
Total Supérieur	9 654	587	20	239					10 501	57	495	72	624	11 125				
Total	6 394	634	58	208					7 295	193	184	51	428	7 723				

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité

En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final													Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial									
		Activités des unités de production						Total Activités des unités de production			Achats de biens et services liés				Total Achat de biens et services liés	Total Financement final												
		Enseign	Appui à la scolarité			Organisation du système	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres																		
			Hébergmt Rest.	Médecine scolaire	Orientat-ion																							
Prémier degré	Élémtaire	Total Premier degré	Premier cycle		Second degré		Second cycle général et technologique		Second cycle professionnel		Apprentissage niveau second degré		Total Second degré	Formations post-secondaires		Supérieur technique court		Supérieur long		Apprentissage niveau supérieur		Total Supérieur	Formation professionnelle continue		Autre extrascolaire		Total Extrascolaire	Total
		11 557,3	1 623,0	98,3	358,7	13 637,3	204,1	101,3	21,0	326,3	13 963,6	1,0	0,2	-1,2	0,0	13 963,6						0,0					13 963,6	
		18 797,8	2 784,5	158,3	627,3	22 368,0	343,1	420,0	6,5	100,5	23 238,1	634,8	0,3	-635,2	0,0	23 238,1						0,0					23 238,1	
		30 355,1	4 407,6	256,6	986,0	36 005,3	547,2	521,3	6,5	121,5	37 201,7	635,8	0,5	-636,4	0,0	37 201,7						0,0					37 201,7	
		20 659,5	1 924,0	174,3	182,7	23 554,6	1 179,1	473,4	73,9	129,2	25 410,3	698,6	50,0	-748,6	0,0	25 410,3						0,0					25 410,3	
		1 620,5	72,1	6,1	1,0	1 851,3	72,3	15,9	2,5	4,4	1 946,4	41,0	2,4	-43,4	0,0	1 946,4						0,0					1 946,4	
		13 731,4	1 208,9	80,9	86,4	15 641,5	605,8	355,8	103,1	51,3	16 757,5	486,5	118,5	-605,0	0,0	16 757,5						0,0					16 757,5	
		7 900,1	709,9	38,5	46,5	8 958,3	361,4	257,3	4,6	68,8	9 650,3	411,4	59,0	-470,4	0,0	9 650,3						0,0					9 650,3	
		1 831,8	118,3		98,7	2 048,8	43,9	64,1	11,0	32,5	2 200,2		136,7	-136,7	0,0	2 200,2						0,0					2 200,2	
		45 743,3	4 033,2	299,8	316,6	52 054,5	2 262,4	1 166,3	195,2	286,2	55 964,6	1 637,5	366,6	-2 004,1	0,0	55 964,6						0,0					55 964,6	
		415,6	32,8	0,6	0,3	457,6	3,0	24,2	1,5	28,7	486,3	27,8	1,9	-29,7	0,0	486,3						0,0					486,3	
		4 497,1	313,8	13,4	2,5	4 982,3	73,4	261,6	20,3	0,2	5 337,9	529,4	33,4	-562,9	0,0	5 337,9						0,0					5 337,9	
		17 589,5	943,1	30,5	8,2	18 946,2	29,8	889,2	72,0	56,0	19 993,1	1 335,0	82,1	-1 417,0	0,0	19 993,1						0,0					19 993,1	
		784,1	51,6		26,0	861,7	8,1		4,1	12,3	874,0		40,0	-40,0	0,0	874,0						0,0					874,0	
		23 286,2	1 341,4	44,5	11,0	25 247,7	106,2	1 183,2	92,3	61,8	26 691,3	1 892,1	157,4	-2 049,5	0,0	26 691,3						0,0					26 691,3	
		14 218,7			303,0	14 521,7					14 521,7		874,6	-874,6	0,0	14 521,7						0,0					14 521,7	
		2 747,6			2 747,6						2 747,6		3,4	-3,4	0,0	2 747,6						0,0					2 747,6	
		16 966,3			303,0	17 269,3					17 269,3		878,0	-878,0	0,0	17 269,3						0,0					17 269,3	
		116 350,9	9 782,1	600,9	327,6	130 576,9	2 915,9	2 870,8	293,9	469,5	137 127,0	4 165,5	1 402,5	-5 568,0	0,0	137 127,0						0,0					137 127,0	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau

En millions d'euros

	Niveau																	
	Premier degré		Second degré				Enseignement supérieur				Total Enseignement supérieur		Extrascolaire		Total Extra-scolaire	Total		
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.			Autre extra-scol.	
Source finale de financement																		
Enseignement scolaire	6 846,8	13 421,0	20 267,8	16 616,0	1 104,2	10 304,3	5 599,4	17,6	33 641,5	67,3	1 852,4	1 035,8	3,3	2 958,8	282,7	49,3	3 32,0	57 200,1
Enseignement supérieur						31,6			31,6	122,5	1 128,6	11 137,2		12 388,3		59,6	59,6	12 479,5
Agriculture				171,7		190,0	553,9	78,6	994,2		171,9	290,1	15,8	477,8	5,8		5,8	1 477,8
Autres ministères	26,4	60,2	86,6	35,7	470,3	54,1	10,7	7,7	579,5	25,4	20,8	1 334,7	4,1	1 385,0	1 611,1	132,2	1 743,3	3 793,4
Total État	6 873,2	13 481,2	20 354,4	16 823,4	1 574,5	10 580,0	6 164,0	103,9	35 245,8	215,2	3 173,7	13 797,8	23,2	17 209,9	1 899,6	241,1	2 140,7	74 950,8
Collectivités territoriales																		
Communes	5 997,1	7 619,1	13 616,2	84,3	2,5	38,0	17,5	4,9	147,3	3,7	56,9	261,2	7,2	329,0	584,6	1 338,0	1 922,6	16 015,1
Départements	80,5	124,8	205,3	5 552,4	232,4	496,9	262,4	24,4	6 568,5	6,6	81,0	257,0	9,7	354,3	130,2	0,2	130,4	7 258,5
Régions	0,2	2,4	2,6	31,7	30,8	3 754,9	1 999,3	1 021,5	6 838,2	177,8	1 171,3	461,8	434,6	2 245,5	1 791,8	81,3	1 873,1	10 959,4
Total Collectivités territoriales	6 077,8	7 746,3	13 824,1	5 668,5	265,7	4 289,8	2 279,3	1 050,8	13 554,0	188,1	1 309,2	980,0	451,5	2 928,8	2 506,6	1 419,5	3 926,1	34 233,0
Autres administrations publiques				191,4	9,7	94,3	49,9	56,6	401,9	2,5	36,0	314,0	24,5	377,0	899,5	2,0	901,5	1 680,4
Entreprises				10,0	21,7	86,6	119,7	732,8	970,8	9,1	99,2	356,0	317,3	781,6	8 205,5	33,8	8 239,3	9 991,7
Ménages	1 011,8	2 008,5	3 020,3	2 653,1	70,8	1 655,7	981,0	194,1	5 554,6	64,4	649,5	3 394,5	30,7	4 139,1	785,6	960,1	1 745,7	14 459,7
Reste du Monde	0,2	0,2	0,4	3,9	0,1	3,2	3,4		10,6	1,2	11,3	114,4		126,9	5,2	2,0	7,2	145,1
Autres financeurs privés	0,6	1,9	2,5	60,0	3,9	47,9	53,0	62,1	226,9	5,8	59,0	1 036,4	26,8	1 128,0	219,7	89,1	308,8	1 666,2
Total	13 963,6	23 238,1	37 201,7	25 410,3	1 946,4	16 757,5	9 650,3	2 200,2	55 964,6	486,3	5 337,9	19 993,1	874,0	26 691,3	14 521,7	2 747,6	17 269,3	137 127,0

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 3. La dépense d'éducation par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Tous

Activité	Financement final																	Transferts entre financeurs			Total Finan- cement initial
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés					Total Finan- cement final	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs				
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production	Livres et fourm.	Leçons part.	Habilit et autres	Total Achats de biens et services liés												
	Enseignement	Recherche	Total Enseigne- ment et recherche	Héberg. Resta.						Méde- cine scol.	Orient. scol.	Total Appui à la scolarité	Organisa- tion du système								
Source de financement	1 ^{er} degré	Enseign supérieur	Extra- scol	Enseign- ment et recherche	Héberg. Resta.	Méde- cine scol.	Orient. scol.	Total Appui à la scolarité	Organisa- tion du système	Total Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourm.	Leçons part.	Habit et autres	Total Achats de biens et services liés	Total Finan- cement final	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs	Total Finan- cement initial
Enseignement scolaire	19 050,5	30 908,1	2 650,2	248,9	52 857,8	1 155,8	552,3	302,2	2 010,3	2 332,1	57 200,1					57 200,1	627,1			627,1	57 827,3
Enseignement supérieur		31,6	10 682,9	59,6	11 911,2	385,8	28,5	414,3	154,0	12 479,5						12 479,5	1 536,3		-20,8	1 515,5	13 995,0
Agriculture		899,3	412,6	5,7	1 358,5	107,2		107,2	12,1	1 477,8						1 477,8	90,9			90,9	1 568,7
Autres ministères	86,6	466,4	1 229,6	1 683,6	3 466,2	60,6		60,6	266,6	3 793,4						3 793,4	155,6	718,0	-34,8	838,8	4 632,2
Total État	19 137,1	32 305,4	14 975,3	1 997,8	1 178,0	69 593,7	1 709,4	580,8	302,2	2 592,4	74 950,8					74 950,8	2 410,0	718,0	-55,6	3 072,4	78 023,2
Collectivités territoriales	Communes	10 254,4	147,3	317,4	1 922,6	12 641,7	2 672,5	20,1	2 692,6	15 334,4	521,9	158,9			680,8	16 015,1	4,5	57,6	-134,7	-72,6	15 942,6
	Départements	205,3	4 313,8	251,8	130,4	4 901,3	290,8	16,0	306,8	111,7	5 319,8	1 935,8	2,9		1 938,7	7 258,5	103,1		-37,1	66,1	7 324,6
	Régions	2,6	6 008,3	2 057,2	1 713,0	9 781,1	429,8		429,8	628,3	10 839,2	120,2			120,2	10 959,4	219,1	164,9	-1 035,9	-651,9	10 307,5
Total Collectivités territoriales	10 462,3	10 469,4	2 626,4	3 766,0	27 324,1	3 393,1	20,1	16,0	3 429,2	740,0	31 493,4	2 457,7	282,0		2 739,7	34 233,0	328,8	222,5	-1 207,7	-658,4	33 574,6
Autres administrations publiques		310,7	371,2	901,5	1 583,4	97,0		97,0		1 680,4						1 680,4	1 428,8		-21,9	1 406,9	3 087,3
Entreprises		969,6	781,2	8 239,3	9 990,1	1,0	0,6	1,6		9 991,7						9 991,7			-117,3	-117,3	9 874,4
Ménages		754,9	1 471,6	2 105,0	1 745,7	6 077,2	4 559,1	7,5	4 566,6	5,5	10 649,3	458,2	2 588,8	293,9	469,5	14 459,7			-4 165,5	-4 165,5	10 294,2
Reste du Monde		10,1	126,9	7,2	144,2	0,2		0,2		145,1						145,1		461,9		461,9	607,0
Autres financeurs privés	0,8	206,5	895,8	308,8	1 636,3	22,3	1,3	23,6		1 666,2						1 666,2					1 666,2
Total	30 355,1	45 743,3	21 881,8	16 966,3	1 404,4	116 350,9	9 782,1	600,9	327,6	10 710,6	130 576,9	2 915,9	2 870,8	293,9	469,5	137 127,0	4 165,5	1 402,5	-5 568,0	0,0	137 127,0

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Transferts reçus	Total Transferts versés	Total Financement initial	
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Total Financement final										
	Appui à la scolarité		Total Appui à la scolarité		Total des unités de production		Livres et Leçons part.		Habill et autres		Bourses d'études et ARS		Autres transferts						
	Enseignement	Total Enseign	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et Leçons part.	Habill et autres	Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts						
Source de financement																			
Enseignement scolaire	6 399,5	12 651,0	19 050,5	236,5	236,5	980,8	980,8	20 267,8								0,9	0,9	20 268,8	
Enseignement supérieur																			
Autres ministères	26,4	60,2	86,6					86,6										86,6	
Total État	6 425,9	12 711,2	19 137,1	236,5	236,5	980,8	980,8	20 354,4								0,9	0,9	20 355,4	
Communes	4 822,3	5 432,1	10 254,4	2 661,0	20,1	2 681,1		12 935,5	521,9	158,9						4,2	-0,5	13 616,2	3,7
Départements	80,5	124,8	205,3					205,3								1,7		205,3	1,7
Régions	0,2	2,4	2,6					2,6								0,5		2,6	0,5
Total Collectivités territoriales	4 903,0	5 559,3	10 462,3	2 661,0	20,1	2 681,1		13 143,4	521,9	158,9						5,9	-0,5	13 830,0	5,9
Autres administrations publiques																			
Entreprises																629,0		629,0	629,0
Ménages	228,4	526,5	754,9	1 746,6	3,1	1 746,6		2 504,6	25,3	362,4	6,5	121,5	515,7					3 020,3	-635,8
Reste du Monde								0,4	0,4									0,4	0,4
Autres financeurs privés		0,8	0,8					1,7	2,5									2,5	2,5
Total	11 557,3	18 797,8	30 355,1	4 407,6	256,6	4 664,1	986,0	36 005,3	547,2	521,3	6,5	121,5	1 196,5	37 201,7	635,8	0,5	-636,4	37 201,7	0,0

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 3.3 La dépense d'éducation du supérieur par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Supérieur

Activité	Financement final																	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial
	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés						Total Financement final		
	Enseignement et recherche					Appui à la scolarité					Total Activités des unités de production	Livres et fourn.	Leçons part.	Habilit et autres	Total Achats de biens et services liés				
	Supérieur		Recherche			Total Enseignement et recherche		Médic. scol.	Orient.	Appui à la scolarité	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Transp. scol.	Total	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus		
Form. post. second.	Sup. tech. court.	Sup. long.	Apprent. niveau sup.																
Source de financement																			
Enseignement scolaire	62,8	1 707,8	877,7	1,9	2 650,2	68,3	16,0	8,3	92,6	216,0	2 958,8						10,0	2 968,8	
Enseignement supérieur	98,2	934,2	9 650,5	1 137,1	11 820,0	385,8	28,5	414,3	154,0	12 388,3							1 536,3	13 903,8	
Agriculture		149,7	247,2	15,7	40,9	453,5	21,7	2,6	477,8								34,2	512,0	
Autres ministères	21,9	15,4	1 188,2	4,1	1 229,6	60,6	94,8	1 385,0									14,9	1 563,6	
Total État	182,9	2 807,1	11 963,6	21,7	1 178,0	536,4	44,5	8,3	589,2	467,4	17 209,9						1 734,2	18 938,2	
Collectivités territoriales	3,4	55,2	251,6	7,2	317,4	11,6	11,6	329,0									35,4	323,9	
Départements	3,6	10,7	228,0	9,5	251,8	0,3	0,1	252,2	102,1	102,1							21,8	353,3	
Régions	175,1	1 104,0	397,4	380,7	2 057,2	91,6	96,7	2 245,5									136,2	2 388,8	
Total Collectivités territoriales	182,1	1 169,9	877,0	397,4	2 626,4	103,5	96,8	2 826,7	102,1	102,1							157,9	3 075,9	
Autres administrations publiques	2,4	32,8	312,2	23,8	371,2	5,8	5,8	377,0									-20,2	356,8	
Entreprises	9,1	99,2	355,9	317,0	781,2	0,3	0,1	781,6										781,6	
Ménages	21,8	213,2	1 868,7	1,3	2 105,0	690,5	2,2	692,7	4,1	1 183,2	92,3	61,8	1 341,4	4 139,1	-1 892,1	-1 892,1	-20,2	2 246,9	
Reste du Monde	1,2	11,3	114,4		126,9			126,9										126,9	
Autres financeurs privés	4,4	44,0	824,5	22,9	228,4	1 122,2	4,9	0,4	5,3	0,5	1 128,0							1 128,0	
Total	403,9	4 377,5	16 316,4	784,1	1 404,4	23 286,2	1 341,4	44,5	11,0	1 396,9	564,7	25 247,7	106,2	1 183,2	92,3	61,8	1 892,1	26 691,3	
																		157,4	-2 049,5
																		0,0	26 691,3

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Source de financement	Activité																
	Financement final										Transferts entre financeurs						
	Activités des unités de production					Achats de biens et services liés					Total Financement final	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial	
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité			Total Activités des unités de production	Transp. scolar.	Livres et fourn.	Leçons part.	Habill et autres							Total Achats de biens et services liés
Extrascolaire	Recherche	Total Enseignement et recherche	Héberg. Restau.	Médecine scol.	Orient.						Total Appui à la scolarité	Organisation du système					
Form. prof. cont.	Autre extra-scol.																
Enseignement scolaire	199,6	49,3	248,9			83,1	332,0										332,0
Enseignement supérieur		59,6	59,6				59,6										59,6
Agriculture	5,7		5,7			0,1	5,8										5,8
Autres ministères	1 551,4	132,2	1 683,6			59,7	1 743,3								589,1	-34,8	2 297,6
Total État	1 756,7	241,1	1 997,8			142,9	2 140,7								589,1	-34,8	2 695,0
Communes	584,6	1 338,0	1 922,6				1 922,6									-0,3	1 922,3
Départements	130,2	0,2	130,4				130,4									-0,1	130,3
Régions	1 631,7	81,3	1 713,0			160,1	1 873,1									-724,1	1 149,0
Total Collectivités territoriales	2 346,5	1 419,5	3 766,0			160,1	3 926,1									-724,5	3 201,6
Autres administrations publiques	899,5	2,0	901,5				901,5									-1,4	900,1
Entreprises	8 205,5	33,8	8 239,3				8 239,3									-117,3	8 122,0
Ménages	785,6	960,1	1 745,7				1 745,7										1 745,7
Reste du Monde	5,2	2,0	7,2				7,2										296,1
Autres financeurs privés	219,7	89,1	308,8				308,8										308,8
Total	14 218,7	2 747,6	16 966,3			303,0	17 269,3								878,0	-878,0	17 269,3

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	47 663,6	6 902,2		2 634,3	57 200,1	
	Enseignement supérieur	11 867,7	72,0		539,8	12 479,5	
	Agriculture	890,0	575,7		12,1	1 477,8	
	Autres ministères	2 657,7	458,0	369,6	308,1	3 793,4	
	Total État	63 079,0	8 007,9	369,6	3 494,3	74 950,8	
Collectivités territoriales	Communes	14 385,2	805,6	132,0	11,6	15 334,4	
	Départements	4 828,7	316,9	46,3	127,9	5 319,8	
	Régions	7 083,1	2 210,8	891,7	653,6	10 839,2	
	Total Collectivités territoriales	26 297,0	3 333,3	1 070,0	793,1	31 493,4	
	Autres administrations publiques	905,1	449,9	325,1	0,3	1 680,4	
	Entreprises	1 136,2	3 450,4	5 404,5	0,6	9 991,7	
	Ménages	3 926,2	3 476,1	2 674,2	572,9	10 649,3	
	Reste du Monde	144,3	0,1		0,7	145,1	
	Autres financeurs privés	1 383,6	219,7	57,3	5,6	1 666,2	
	Total	96 871,4	18 937,4	9 900,7	4 867,5	130 576,9	

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré		Secteur de production											Total
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	
Source de financement		Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Total Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Écoles mater. et élém.	Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Écoles mater. et élém.	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total
État	Enseignement scolaire	17 460,4	108,3	4,0	17 572,7	1 714,3	1 714,3	1 714,3				980,8	20 267,8
	Enseignement supérieur												
	Autres ministères	68,4	18,2		86,6								
Total État		17 528,8	126,5	4,0	17 659,3	1 714,3	1 714,3	1 714,3				980,8	20 354,4
Collectivités territoriales	Communes	12 211,6			12 211,6	723,8	723,8	723,8					12 935,5
	Départements	205,3			205,3								205,3
	Régions	0,4	2,2		2,6								2,6
Total Collectivités territoriales		12 417,3	2,2		12 419,5	723,8	723,8	723,8					13 143,4
Autres administrations publiques													
Entreprises													
Ménages		1 631,4	1,1	2,1	1 634,6	783,1	783,1	783,1	83,7		83,7	3,1	2 504,6
Reste du Monde												0,4	0,4
Autres financeurs privés			0,5	0,3	0,8							1,7	2,5
Total		31 577,6	130,3	6,4	31 714,3	3 221,3	3 221,3	3 221,3	83,7	83,7	83,7	986,0	36 005,3

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Second degré

		Secteur de production													
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés		Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics	Total			
Source de financement		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA	Total Autres établissements privés	Total	
État	Enseignement scolaire	27 429,8	5,6	146,7	23,9	27 606,0	4 689,4			4 689,4				1 346,1	33 641,5
	Enseignement supérieur	31,6				31,6									31,6
	Agriculture	399,7	76,9			476,6	507,0	1,2		508,2				9,4	994,2
	Autres ministères	101,1				458,7					7,7	7,7		112,1	578,5
Total État		27 962,2	82,5	504,3	23,9	28 572,9	5 196,4	1,2	1,2	5 197,6	7,7	7,7	7,7	1 467,6	35 245,8
Collectivités territoriales	Communes	142,4	1,8			144,2			3,1	3,1					147,3
	Départements	4 293,1	3,6	0,1		4 296,8	287,1	8,9		296,0		11,5	11,5	127,6	4 731,9
	Régions	4 966,3	155,6	29,3		5 151,2	415,1	336,1		751,2		444,1	444,1	371,5	6 718,0
Total Collectivités territoriales		9 401,8	161,0	29,4		9 592,2	702,2	348,1	348,1	1 050,3		455,6	455,6	499,1	11 597,2
Autres administrations publiques		343,7	9,3	1,6		354,6			20,8	20,8		26,5	26,5		401,9
Entreprises		139,4	120,4	1,7		261,5	88,2	288,8		357,0	8,2	343,6	351,8	0,5	970,8
Ménages		1 630,9	7,0	8,4	12,5	1 658,8	1 756,6	15,6		1 772,2	142,6	20,0	162,6	7,7	3 601,3
Reste du Monde		10,3				10,3								0,3	10,6
Autres financeurs privés		146,2	10,2	1,5	1,8	159,7		22,7	22,7	22,7	12,4	29,1	41,5	3,0	226,9
Total		39 634,5	390,4	546,9	38,2	40 610,0	7 743,4	677,2	677,2	8 420,6	163,2	882,5	1 045,7	1 978,2	52 054,5

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total établissements privés	Total
		Établissements publics				Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Total Autres établissements privés			
Niveau : Supérieur	Source de financement	Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Établissements publics		Établissements privés subventionnés		Total Établissements privés subventionnés		Écoles supérieures	Total établissements privés	Total
		Total Établissements publics		CFA		Éts d'ens. supérieur		Total Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés					
État	Enseignement scolaire	2 300,5	1,9		17,2	2 319,6	414,9				414,9				2 958,8
	Enseignement supérieur	6,1		10 414,6	1 355,8	11 776,5	72,0	72,0			72,0				12 388,3
	Agriculture	134,8	15,5		257,4	407,7	43,4	0,2	23,9		67,5				477,8
	Autres ministères	40,5		61,4	1 129,9	1 231,8			12,8		12,8		4,1		1 385,0
	Total État	2 481,9	17,4	10 476,0	2 743,1	15 735,6	458,3	0,2	108,7	567,2	4,1	4,1	4,1	903,0	17 209,9
Collectivités territoriales	Communes	39,8	2,9	236,0	34,5	313,1		4,3			4,3				329,0
	Départements	1,5	1,5	240,4		243,4		2,2	0,4		2,6		5,9		252,2
	Régions	642,2	73,4	206,7	578,0	1 500,3	50,4	94,6	236,0		381,0	242,2		242,2	2 245,5
	Total Collectivités territoriales	683,5	77,8	683,1	612,5	2 056,8	50,4	101,1	236,4	387,9	248,1	248,1	248,1	133,9	2 826,7
Autres administrations publiques	Entreprises	17,9	56,8	90,1	48,4	213,2	29,0	73,1	25,8		127,9	19,2	233,8	440,4	781,6
	Ménages	117,7	3,3	247,7	70,9	448,6	92,1	4,2	584,3		660,6	37,6	1 077,8	1 126,3	2 797,7
	Reste du monde	0,9		103,4	22,5	126,8			0,1		0,1				126,9
	Autres financeurs privés	15,7	4,8	473,4	450,3	945,5	15,8	6,2	159,6	165,8	15,8	15,8	15,8	0,9	1 128,0
	Total	3 336,7	164,5	12 294,5	4 003,5	19 826,6	629,8	190,4	1 094,9	1 915,2	56,8	480,8	1 368,1	1 600,3	25 247,7

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 4.4. Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production												Services adm. et organismes publics	Total							
		Établissements publics				Établissements publics			Établissements privés subventionnés				Autres établissements privés									
Niveau : Extrascolaire	Source de financement	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements publics			Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements privés subventionnés		CFA	Organisme de form. extrascol.	Total Autres établissements privés			
			Enseignement scolaire	20,1	86,7	3,7		51,7	3,1	165,3					83,6		83,6					83,1
	Enseignement supérieur						59,6	59,6														59,6
	Agriculture	5,7						5,7													0,1	5,8
	Autres ministères	57,6	176,6	45,1			601,3	880,6	0,1	0,3	444,8			357,8	445,2			357,8	357,8	59,7	1 743,3	
	Total État	83,4	86,7	180,3	45,1	51,7	664,0	1 111,2	0,1	0,3	528,4			357,8	528,8			357,8	357,8	142,9	2 140,7	
	Communes		102,4	1 338,0			275,9	1 716,3			74,3			132,0	74,3			132,0	132,0		1 922,6	
	Départements		22,5				60,7	83,2			18,3			28,9	18,3			28,9	28,9		130,4	
	Régions	217,6	17,3	77,5	43,0		73,6	429,0	0,3	0,8	1 077,5			205,4	1 078,6			205,4	205,4	160,1	1 873,1	
	Total Collectivités territoriales	217,6	17,3	202,4	1 381,0		410,2	2 228,5	0,3	0,8	1 170,1			366,3	1 171,2			366,3	366,3	160,1	3 926,1	
	Autres administrations publiques	17,5	53,8				179,1	250,4	0,1	0,6	422,8			227,6	423,5			227,6	227,6		901,5	
	Entreprises	225,1	25,2			0,1	411,1	661,5	4,9	2,7	2 957,9			4 612,3	2 985,5			4 612,3	4 612,3		8 239,3	
	Ménages	20,0	7,2	69,7		21,4	65,8	184,1	1,0	0,3	258,8			1 301,5	260,1			1 301,5	1 301,5		1 745,7	
	Reste du monde	5,2					2,0	7,2													7,2	
	Autres financeurs privés	25,1	187,5			7,5	57,5	277,6			31,2			31,2	31,2						308,8	
	Total	593,9	291,5	468,9	1 495,8	80,7	1 789,7	4 720,5	6,4	4,7	5 369,2			6 865,5	5 380,3			6 865,5	6 865,5	303,0	17 269,3	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 5. Les dépenses des producteurs par activité et nature des dépenses

En millions d'euros

Secteur de production	Nature des dépenses (opération)										Total						
	Enseignement					Appui à la scolarité						Organisation du système					
	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital			
Établissements publics	Écoles maternelles et élémentaires	16 520,1	5 369,8	2 820,0	2 539,0	1 935,6	2 029,8	363,4									31 577,6
	Collèges et lycées	25 069,3	5 969,1	2 999,4	5 569,6	2 142,1	1 490,0	1,0									43 240,6
	CFA	222,2	95,2	141,8	66,9	10,3	18,4										554,8
	Universités	6 474,8	2 469,6	2 440,2	1 003,2	12,0	14,1										12 413,9
	Autres ets. d'enseignement supérieur	1 831,8	1 021,4	1 186,7	410,9	8,9	9,4	3,2									4 472,4
	Centres de formation artistique	780,1	260,1	260,1	195,6												1 495,8
	Centres d'enseignement spécial	453,1	108,7	83,1	17,0	4,6	9,2										675,7
	Organisme d'enseignement à distance	79,5	51,6	29,8	1,9												162,8
	Organismes de formation extrascolaire	844,8	432,5	455,9	56,7												1 789,8
	Total Établissements publics	52 275,7	15 778,0	10 416,9	9 860,7	4 113,5	3 570,9	367,6									96 383,3
Établissements privés subventionnés	Écoles maternelles et élémentaires	1 666,8	576,9	362,4	287,5	113,7	193,9	20,1									3 221,3
	Collèges et lycées	4 807,2	987,6	1 206,0	563,3	463,9	351,6										8 379,6
	CFA	344,2	146,0	223,9	103,6	19,5	35,1										872,4
	Établissements d'enseignement supérieur	384,5	185,9	427,3	97,2												1 094,9
	Organismes de formation extrascolaire	1 948,9	974,3	1 552,6	893,3												5 369,2
Total Établissements privés subventionnés	9 151,7	2 870,7	3 772,2	1 944,8	597,1	580,7	20,1									18 937,4	
Autres établissements privés	Écoles maternelles et élémentaires	46,3	14,7	8,1	6,4		6,6										82,1
	Établissements secondaires	113,9	23,9	12,2	23,9		15,4										189,3
	CFA	540,5	229,6	344,2	162,4	31,2	55,4										1 363,3
	Écoles supérieures	465,1	302,4	279,1	116,3												1 162,9
Total Autres établissements privés	2 633,2	1 077,0	1 653,2	947,2	31,2	77,5										6 310,7	
Services administratifs et organismes publics		3 799,0	1 647,6	2 296,8	1 256,2	31,2	77,5										9 108,4
						694,3	539,1	118,8	2 301,2	1 130,9	87,0						4 871,3
Total	65 226,4	20 296,4	16 486,0	13 061,7	5 436,1	4 768,1	506,4									129 300,3	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Autres admin. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financeurs privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	Préélémentaire	2 697	0	32	2 353			397		0	5 479
	Élémentaire	3 200	1	30	1 809	149		326		0	5 516
	Total Premier degré	3 011	0	31	2 014	93		353		0	5 502
Second degré	Premier cycle	5 386	22	1 780	20	201	3	619	1	19	8 050
	Spécial second degré*	10 430	240	1 963	21	325	183	252	1	33	13 448
	Second cycle général et technologique	7 318	2 534	334	4	207	58	787	2	32	11 278
	Second cycle professionnel	8 104	2 518	329	0	206	150	714	4	66	12 092
	Apprentissage niveau second degré	310	2 643	73	16	169	2 189	580	407	185	6 572
	Total Second degré*	6 054	1 146	1 126	13	204	165	665	25	38	9 436
Supérieur	Formations post-secondaires	3 426	2 942	95	57	30	137	554	18	88	7 346
	Supérieur technique court	7 175	2 469	152	99	65	196	237	22	116	10 532
	Supérieur long	9 080	334	157	159	179	215	1 242	69	625	12 061
	Apprentissage niveau supérieur	233	4 017	98	58	247	3 193	309	372	270	8 795
	Total Supérieur	8 128	1 029	152	139	153	335	964	70	484	11 455
	Total	4 998	608	477	930	145	116	567	21	90	7 953

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2009 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production						Total des unités de production	Achats de biens et services liés				Total des achats de biens et services liés	
		Enseignement		Hébergement Restauration		Autres appuis à la scolarité**			Organisation du système		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres
Premier degré	Préélémentaire	4 535	637	39	141	5 351	80	40	8	128	5 479			
	Élémentaire	4 462	661	38	149	5 310	81	100	25	207	5 516			
	Total Premier degré	4 490	652	38	146	5 325	81	77	19	177	5 502			
Second degré	Premier cycle	6 545	610	113	195	7 462	374	150	64	588	8 050			
	Spécial second degré*	10 695	609	60	1 281	12 645	611	134	58	803	13 448			
	Second cycle général et technologique	9 241	814	113	359	10 527	408	239	104	751	11 278			
	Second cycle professionnel	9 899	890	107	330	11 224	453	322	92	867	12 092			
	Apprentissage niveau second degré	5 471	353		295	6 119	131	191	130	452	6 572			
Total Second degré*	7 701	684	105	282	8 772	384	198	82	663	9 436				
Supérieur	Formations post-secondaires	6 277	496	14	125	6 912	45	366	23	434	7 346			
	Supérieur technique court	8 873	619	31	307	9 831	145	516	40	702	10 532			
	Supérieur long	10 611	569	23	226	11 429	18	536	77	632	12 061			
	Apprentissage niveau supérieur	7 890	519		262	8 671		82	42	124	8 795			
Total Supérieur	9 984	576	24	242	10 835	46	508	66	620	11 455				
Total	6 594	649	62	213	7 518	193	190	51	435	7 953				

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité

En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial	
		Activités des unités de production						Total Achats de biens et services liés				Total Financement final						
		Enseign	Appui à la scolarité			Organisation du système	Total Activités des unités de production	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Bourses d'études et APS			Autres transferts versés			Transferts reçus
			Hébergmt Rest.	Médecine scolaire	Orientat-ion							Bourses d'études et APS	Bourses d'études et APS	Bourses d'études et APS				
Premier degré	Préélémentaire	11 698,3	1 657,8	104,7	361,3	13 822,2	197,9	103,3	20,9	322,1	1,0	22,8	-23,8	0,0	14 144,3	0,0	14 144,3	
	Élémentaire	19 310,8	2 845,0	169,2	630,6	22 955,6	332,7	429,1	6,6	100,3	631,7	37,7	-669,4	0,0	23 824,4	0,0	23 824,4	
Total Premier degré		31 009,1	4 502,8	273,9	991,9	36 777,8	530,6	532,4	6,6	121,2	1 190,9	60,5	-693,2	0,0	37 968,7	0,0	37 968,7	
Second degré	Premier cycle	21 217,5	2 140,5	185,8	594,8	24 320,9	1 165,9	485,7	75,7	129,5	1 856,8	97,8	-800,3	0,0	26 177,7	0,0	26 177,7	
	Spécial second degré	1 673,2	89,4	6,3	153,5	1 928,5	35,2	16,0	4,3	58,0	40,0	3,4	-43,4	0,0	1 986,5	0,0	1 986,5	
	Second cycle général et technologique	13 617,7	1 336,2	84,9	532,4	15 656,0	587,0	359,9	104,0	1 101,6	483,3	124,6	-607,9	0,0	16 757,6	0,0	16 757,6	
	Second cycle professionnel	7 861,9	716,3	40,7	266,4	8 931,0	349,8	261,7	4,6	68,4	393,4	66,5	-459,9	0,0	9 615,6	0,0	9 615,6	
	Apprentissage niveau second degré	1 802,8	122,3		101,3	2 026,4	41,5	63,8	10,9	31,6	147,8	150,0	-150,0	0,0	2 174,1	0,0	2 174,1	
Total Second degré		46 173,1	4 404,7	317,7	1 648,4	52 862,9	2 179,4	1 187,1	197,8	284,4	3 848,7	442,3	-2 061,5	0,0	56 711,5	0,0	56 711,5	
Supérieur	Formations post-secondaires	413,7	39,9	0,6	6,0	460,5	2,1	24,3	1,5	27,9	28,4	1,7	-30,1	0,0	488,4	0,0	488,4	
	Supérieur technique court	4 597,2	330,1	14,1	129,0	5 073,0	71,8	271,1	21,4	364,5	558,1	34,7	-592,8	0,0	5 437,5	0,0	5 437,5	
	Supérieur long	18 096,4	1 032,9	32,8	350,1	19 520,8	29,2	925,5	76,3	1 088,4	1 433,2	82,6	-1 515,8	0,0	20 609,2	0,0	20 609,2	
	Apprentissage niveau supérieur	805,3	55,3		31,9	892,5	8,8		4,4	13,2	905,7	44,0	-44,0	0,0	905,7	0,0	905,7	
Total Supérieur		23 912,5	1 458,2	47,5	517,0	25 946,7	103,1	1 229,7	97,7	63,5	1 494,0	163,0	-2 182,7	0,0	27 440,7	0,0	27 440,7	
Extra-scolaire	Formation professionnelle continue	14 137,5			258,4	14 395,9					949,3		-949,3	0,0	14 395,9	0,0	14 395,9	
	Autre extrascolaire	2 820,5			2 820,5						12,4		-12,4	0,0	2 820,5	0,0	2 820,5	
Total Extrascolaire		16 958,0			258,4	17 216,4					961,7		-961,7	0,0	17 216,4	0,0	17 216,4	
Total		118 052,7	10 365,7	639,1	3 415,7	132 803,8	2 813,1	2 949,2	302,1	469,2	6 533,6	1 627,5	-5 899,1	0,0	139 337,4	0,0	139 337,4	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau

En millions d'euros

	Niveau														Total Extra- scolaire	Total	
	Premier degré		Second degré				Enseignement supérieur				Total Enseignement supérieur		Extrascolaire				
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.			Autre extra-scol.
Source finale de financement																	
Enseignement scolaire	6 992,3	13 991,5	20 983,8	17 136,3	1 149,9	10 508,4	5 665,6	17,6	34 475,8	67,9	1 873,2	1 031,2	7,9	2 980,2	263,3	44,0	58 747,1
Enseignement supérieur									14,1	113,7	1 136,1	11 336,3		12 586,1	0,1	88,7	12 689,0
Agriculture				164,3		181,8	546,8	87,6	980,5		175,0	300,3	20,4	495,7	6,0		1 482,2
Autres ministères	25,7	55,8	81,5	35,2	432,0	55,7	11,2	5,4	539,5	25,2	21,0	1 391,1	3,3	1 440,6	1 616,9	114,0	3 792,5
Total État	7 018,0	14 047,3	21 065,3	17 335,8	1 581,9	10 758,0	6 223,6	110,6	36 009,9	206,8	3 205,3	14 058,9	31,6	17 502,6	1 886,3	246,7	76 710,8
Collectivités territoriales																	
Communes	6 068,3	7 684,7	13 753,0	85,6	2,5	38,6	17,8	5,0	149,4	3,7	56,6	260,0	7,2	327,4	601,8	1 361,1	16 192,7
Départements	22,8	36,3	59,1	5 734,7	269,8	477,2	254,7	24,7	6 761,1	3,5	92,5	119,7	11,5	227,2	127,5		7 174,9
Régions	0,2	2,4	2,6	28,8	29,0	3 555,1	1 901,0	1 024,8	6 538,7	177,3	1 147,9	476,3	435,4	2 236,9	1 783,9	82,0	10 644,1
Total Collectivités territoriales	6 091,3	7 723,4	13 814,7	5 849,1	301,3	4 070,9	2 173,5	1 054,5	13 449,2	184,5	1 297,0	856,0	454,1	2 791,5	2 513,2	1 443,1	34 011,7
Autres administrations publiques				230,6	10,4	145,5	58,0	60,3	504,8	3,6	49,7	408,9	28,5	490,7	846,4	2,3	1 844,2
Entreprises				13,4	16,7	83,4	123,4	697,1	934,0	12,4	87,9	458,8	329,1	888,2	8 041,8	7,4	9 871,4
Ménages	1 034,5	2 051,5	3 086,0	2 683,6	72,5	1 637,9	993,9	186,4	5 574,3	70,5	694,8	3 562,2	31,5	4 359,0	856,4	991,0	14 866,7
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	4,7	0,1	4,6	4,4		13,8	1,2	13,4	155,6		170,2	4,7	0,3	189,5
Autres financeurs privés	0,3	1,9	2,2	60,5	3,6	57,3	38,8	65,3	225,5	9,4	89,4	1 108,8	30,9	1 238,5	247,1	129,7	1 843,0
Total	14 144,3	23 824,4	37 968,7	26 177,7	1 986,5	16 757,6	9 615,6	2 174,1	56 711,5	488,4	5 437,5	20 609,2	905,7	27 440,7	14 395,9	2 820,5	139 337,4

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Transferts reçus	Total Transferts versés	Total Financement initial
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Total Financement final									
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total		Total		Bourses d'études et ARS		Autres transferts		Total					
	Premier degré	Pré-élem.	Total Enseign.	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourn.	Leçons part.	Habill. et autres	Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS				
Source de financement																		
Enseignement scolaire supérieur																		
État	6 535,9	13 207,1	19 743,0		253,4	253,4	987,4	20 983,8						0,5		0,5	0,5	20 984,3
Autres ministères																		
Total État	6 561,6	13 262,9	19 824,5		253,4	253,4	987,4	21 065,3						0,5		0,5	0,5	21 065,8
Collectivités territoriales																		
Communes	4 878,3	5 468,2	10 346,5	2 718,0	20,5	2 738,5		13 085,0	506,0	162,0			668,1	4,2		-60,5	-56,3	13 696,7
Départements	22,8	36,3	59,1					59,1							60,0		60,0	119,1
Régions	0,2	2,4	2,6					2,6							0,5		0,5	3,1
Total Collectivités territoriales	4 901,3	5 506,9	10 408,2	2 718,0	20,5	2 738,5		13 146,7	506,0	162,0			668,1	4,2	60,5	-60,5	4,2	13 818,9
Autres administrations publiques																		
Entreprises														628,0			628,0	628,0
Ménages	235,4	539,6	775,1	1 784,9	3,2	1 784,9	3,2	2 563,1	24,6	370,4	6,6	121,2	522,9			-632,7	-632,7	2 453,3
Reste du Monde								0,5										0,5
Autres financeurs privés		1,4	1,4				0,8	2,2										2,2
Total	11 698,3	19 310,8	31 009,1	4 502,8	273,9	4 776,7	991,9	36 777,8	530,6	532,4	6,6	121,2	1 190,9	632,7	60,5	-693,2	0,0	37 968,7

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 3.3 La dépense d'éducation du supérieur par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Supérieur

Source de financement	Activité	Financement final																			
		Activités des unités de production						Achats de biens et services liés				Transferts entre financeurs				Total Financement initial					
		Enseignement et recherche			Appui à la scolarité			Total Activités des unités de production	Livres et fourn.	Transp. scol.	Leçons part.	Habilit. et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés		Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs			
		Supérieur		Recherche	Total Enseignement et recherche	Médecine Héberg. Restau.	Orient. scol.												Total Appui à la scolarité	Organisa- tion du système	
Form. post. second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.																		
État	Enseignement scolaire	64,6	1 752,3	881,9	1,8	2 700,6	82,9	17,1	8,3	108,3	171,3	2 980,2					28,1		28,1	3 008,3	
	Enseignement supérieur	77,0	814,2	8 508,5	2 601,1	12 000,8	398,4	30,4	428,8	156,5	12 586,1						1 690,4	-21,5	1 668,9	14 255,0	
	Agriculture		155,1	257,5	20,3	473,7	19,5		19,5	2,5	495,7						35,2		35,2	530,9	
	Autres ministères	19,7	7,0	1 204,3	3,3	1 234,3	121,3	0,1	121,4	84,9	1 440,6						129,3	15,2	144,5	1 585,1	
	Total État	161,3	2 728,6	10 852,2	25,4	16 409,4	622,1	47,5	8,4	678,0	415,2	17 502,6					1 883,0	15,2	-21,5	1 876,7	19 379,3
Collectivités territoriales	Communes	3,4	54,9	250,3	7,2	315,8	11,6		11,6		327,4						33,7	-45,9	-12,2	315,2	
	Départements	1,4	23,8	91,2	11,4	127,8	0,4		0,4		128,2						3,6	-14,2	-10,6	216,6	
	Régions	174,5	1 077,5	407,5	381,1	2 040,6	94,7	0,4	95,1	101,2	2 236,9						136,7	69,5	-58,9	147,3	2 384,2
	Total Collectivités territoriales	179,3	1 156,2	749,0	399,7	2 484,2	106,7	0,4	107,1	101,2	2 692,5						136,7	106,8	-119,0	124,5	2 916,0
	Autres administrations publiques	2,6	36,7	333,1	27,7	480,8	9,9		9,9		490,7							-22,5	-22,5	468,2	
	Entreprises	12,4	87,9	458,6	326,8	885,7	2,3		2,5		888,2									888,2	
	Ménages	24,8	244,6	1 993,9	1,4	2 264,6	697,2	2,2	699,4	2 964,0	4,1	1 229,7	97,7	63,5	1 395,0			-2 019,7	-2 019,7	2 339,3	
	Reste du Monde	1,2	13,4	155,6		170,2					170,2							41,0		41,0	211,2
	Autres financeurs privés	7,5	70,2	808,9	24,3	1 217,6	20,0	0,3	20,3	0,6	1 238,5									1 238,5	
	Total	389,1	4 337,6	15 351,3	805,3	23 912,5	1 458,2	47,5	11,5	1 517,2	517,0	25 946,7	103,1	1 229,7	97,7	63,5	1 494,0	163,0	-2 182,7	0,0	27 440,7

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Activité	Financement final																	
	Activités des unités de production									Transferts entre financeurs								
	Enseignement et recherche			Appui à la scolarité			Total			Bourses d'études et ARS			Autres transferts versés			Total		
	Extrascolaire	Recherche	Total Enseignement et recherche	Médecine scol.	Hébergement. Restauration.	Médicaments scol.	Appui à la scolarité	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourn.	Leçons part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés	Total Financement final	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial
Source de financement																		
Enseignement scolaire	221,4	44,0	265,4					41,9	307,3						307,3			307,3
Enseignement supérieur	0,1	88,7	88,8						88,8						88,8			88,8
Agriculture	5,7		5,7					0,3	6,0						6,0			6,0
Autres ministères	1 568,0	114,0	1 682,0					48,9	1 730,9						1 730,9	597,1	-24,6	2 303,4
Total État	1 795,2	246,7	2 041,9					91,1	2 133,0						2 133,0	597,1	-24,6	2 705,5
Communes	601,8	1 361,1	1 962,9						1 962,9						1 962,9		-10,2	1 952,7
Départements	127,5		127,5						127,5						127,5	10,0	-0,3	137,2
Régions	1 616,6	82,0	1 698,6					167,3	1 865,9						1 865,9		-737,9	1 128,0
Total Collectivités territoriales	2 345,9	1 443,1	3 789,0					167,3	3 956,3						3 956,3	10,0	-748,4	3 217,9
Autres administrations publiques	846,4	2,3	848,7						848,7						848,7		-1,9	846,8
Entreprises	8 041,8	7,4	8 049,2						8 049,2						8 049,2		-186,8	7 862,4
Ménages	856,4	991,0	1 847,4						1 847,4						1 847,4			1 847,4
Reste du Monde	4,7	0,3	5,0						5,0						5,0	354,6		359,6
Autres financeurs privés	247,1	129,7	376,8						376,8						376,8			376,8
Total	14 137,5	2 820,5	16 958,0					258,4	17 216,4						17 216,4	961,7	-961,7	17 216,4

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	49 281,8	6 908,4	0,7	2 556,2	58 747,1	
	Enseignement supérieur	12 066,4	67,0		555,6	12 689,0	
	Agriculture	900,9	569,5		11,8	1 482,2	
	Autres ministères	2 595,7	479,0	368,7	349,1	3 792,5	
	Total État	64 844,8	8 023,9	369,4	3 472,7	76 710,8	
Collectivités territoriales	Communes	14 572,0	805,1	135,9	11,6	15 524,7	
	Départements	4 812,8	349,8	47,0	98,3	5 307,9	
	Régions	6 749,2	2 200,2	888,6	684,5	10 522,5	
	Total Collectivités territoriales	26 134,0	3 355,1	1 071,5	794,4	31 355,1	
	Autres administrations publiques	1 127,8	408,6	306,9	0,9	1 844,2	
	Entreprises	1 081,6	3 487,0	5 302,1	0,7	9 871,4	
	Ménages	4 004,4	3 600,1	2 799,9	585,5	10 989,8	
	Reste du Monde	188,6			0,9	189,5	
	Autres financeurs privés	1 516,5	259,2	50,6	16,7	1 843,0	
	Total	98 897,7	19 133,9	9 900,4	4 871,8	132 803,8	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Source de financement		Secteur de production						Total établissements privés subventionnés	Autres établissements privés Écoles mater. et élém.	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Total établissements publics					
Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Établissements publics	Écoles mater. et élém.	Établissements privés subventionnés	Total établissements publics	Écoles mater. et élém.	Établissements privés subventionnés	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total	
Niveau : Premier degré												
État												
Enseignement scolaire	73,8	4,7	18 246,5	1 749,9	1 749,9	18 246,5	1 749,9	1 749,9	987,4	987,4	20 983,8	
Enseignement supérieur												
Autres ministères	66,6	14,9	81,5			81,5					81,5	
Total État	18 234,6	88,7	18 328,0	1 749,9	1 749,9	18 328,0	1 749,9	1 749,9	987,4	987,4	21 065,3	
Collectivités territoriales												
Communes	12 363,6		12 363,6	721,3	721,3	12 363,6	721,3	721,3			13 085,0	
Départements	59,1		59,1			59,1					59,1	
Régions	0,4	2,2	2,6			2,6					2,6	
Total Collectivités territoriales	12 423,1	2,2	12 425,3	721,3	721,3	12 425,3	721,3	721,3			13 146,7	
Autres administrations publiques												
Entreprises												
Ménages	1 671,5	1,0	1 675,0	797,3	797,3	1 675,0	797,3	797,3	87,6	3,2	2 563,1	
Reste du Monde										0,5	0,5	
Autres financeurs privés	0,4	1,0	1,4			1,4				0,8	2,2	
Total	32 329,3	92,3	32 429,8	3 268,5	3 268,5	32 429,8	3 268,5	3 268,5	87,6	991,9	36 777,8	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Second degré

		Secteur de production													
		Établissements publics			Établissements publics		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total		
Source de financement		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA	Total	Services adm. et organismes publics	Total
État	Enseignement scolaire	28 239,8	5,4	185,9	30,0	28 461,1	4 666,8			4 666,8		0,6	4 666,8	1 347,3	34 475,8
	Enseignement supérieur	14,0				14,0								0,1	14,1
	Agriculture	385,3	85,6			470,9	499,2	1,4		500,6				9,0	980,5
	Autres ministères	101,8		317,9		419,7						5,4		114,4	539,5
Total État		28 740,9	91,0	503,8	30,0	29 365,7	5 166,0	1,4		5 167,4	6,0		5 167,4	1 470,8	36 009,9
Collectivités territoriales	Communes	144,5	1,8			146,2				3,2			3,2		149,4
	Départements	4 554,6	4,0			4 558,6	315,8	9,1		324,9		11,6	324,9	98,0	4 993,1
	Régions	4 645,0	155,6	27,4		4 828,0	421,3	336,3		757,6		443,9	443,9	387,6	6 417,1
Total Collectivités territoriales		9 344,1	161,4	27,4		9 532,8	737,1	348,6		1 085,7		455,5	1 085,7	485,6	11 569,6
Autres administrations publiques		442,7	9,9	1,7		454,3				22,1		28,3	22,1	0,1	504,8
Entreprises		112,1	115,1	1,4		228,6	106,5	255,1		361,6	16,4	326,9	361,6	0,5	934,0
Ménages		1 599,0	6,4	8,3	16,3	1 630,0	1 802,2	14,1		1 816,3	143,0	18,1	1 816,3	7,9	3 615,3
Reste du Monde		13,4				13,4								0,4	13,8
Autres financeurs privés		149,3	10,8	1,5	6,4	168,0		23,8		23,8	1,0	30,6	23,8	2,1	225,5
Total		40 401,4	394,6	544,1	52,7	41 392,8	7 811,8	665,1		8 476,9	160,4	865,4	8 476,9	1 967,4	52 862,9

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement de producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Supérieur	Source de financement	Secteur de production												Total				
		Établissements publics				Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics					
		Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Éts secondaires				CFA	Écoles supérieures		
État	Enseignement scolaire	2 355,1	1,7	0,3		18,9	2 376,0	424,5					424,5			0,1	179,6	2 980,2
	Enseignement supérieur	3,0		10 621,2	1 339,4		11 963,6	67,0	67,0				67,0				555,5	12 586,1
	Agriculture	136,9	20,0		267,4		424,3	44,9	0,3	23,7			68,9				2,5	495,7
	Autres ministères	40,3		59,9	1 137,8		1 238,0			13,5			13,5	3,3		3,3	185,8	1 440,6
	Total État	2 535,3	21,7	10 681,4	2 744,6	18,9	16 001,9	489,4	0,3	104,2	0,3	573,9	3,4	3,4	3,4	923,4	17 502,6	
Collectivités territoriales	Communes	39,6	2,8	234,7	34,3		311,4		4,3			4,3					11,6	327,4
	Départements	16,0	1,9	95,7			113,6	4,7	2,6			7,3	7,0			7,0	0,3	128,2
	Régions	600,2	73,0	230,7	579,5		1 483,4	51,2	94,6	236,0		381,8	242,1			242,1	129,6	2 236,9
	Total Collectivités territoriales	655,8	77,7	561,1	613,8		1 908,4	55,9	101,5	236,0	101,5	393,4	249,1	249,1	249,1	141,5	2 692,5	
Autres administrations publiques	Entreprises	27,3	55,2	96,2	44,8		223,5	19,0	74,8	127,9		221,7	10,2			442,8	0,2	888,2
	Ménages	107,0	3,1	329,8	67,3	10,3	517,5	102,8	4,1	592,9		699,8	43,0			1 172,3	574,4	2 964,0
	Reste du monde	0,8		138,3	31,1		170,2											170,2
	Autres financeurs privés	10,7	5,2	618,7	363,1	4,1	1 001,8	7,0	196,9	0,3	18,7	203,9	0,3	19,0	19,0	13,8	1 238,5	
	Total	3 365,6	167,7	12 684,8	3 983,2	33,3	20 234,6	647,1	194,2	1 262,3	53,5	2 103,6	1 402,2	1 954,3	1 654,1	25 946,7		

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 4.4. Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total				
		Établissements publics					Établissements privés subventionnés				Autres établissements privés				Total Autres établissements privés			
Source de financement	Niveau : Extrascolaire	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Établissements publics				Établissements privés subventionnés				Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Total
								Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	CFA	Organisme de form. extrascol.					
État	Enseignement supérieur	55,5	93,7	3,6		42,1	3,3	198,2				67,2					41,9	307,3
	Agriculture	5,7					88,8	88,8									0,3	88,8
	Autres ministères	70,5	170,9	43,1		572,0		856,5	0,1	0,4		465,0			360,0		48,9	1 730,9
	Total État	131,7	93,7	174,5	43,1	42,1	664,1	1 149,2	0,1	0,4		532,2			360,0		91,1	2 133,0
Collectivités territoriales	Communes			105,5	1 361,1		284,1	1 750,7				76,3			135,9			1 962,9
	Départements			22,1			59,4	81,5				17,6			28,4			127,5
	Régions	223,3	18,7	76,4	43,4		73,4	435,2	0,3	0,8		1 059,7			202,6		167,3	1 865,9
	Total Collectivités territoriales	223,3	18,7	204,0	1 404,5		416,9	2 267,4	0,3	0,8		1 153,6			366,9		167,3	3 956,3
	Autres administrations publiques	22,7		56,6			182,9	262,2	0,1	0,5		375,0			210,9			848,7
	Entreprises	228,0		24,7			376,8	629,5	4,8	2,7		2 896,2			4 516,0			8 049,2
	Ménages	19,7		7,9	71,0	16,5	66,8	181,9	1,1	0,3		285,2			1 378,9			1 847,4
	Reste du monde	4,7					0,3	5,0										5,0
	Autres financeurs privés	23,9	211,5			12,7	97,2	345,3				31,5						376,8
	Total	654,0	323,9	467,7	1 518,6	71,3	1 805,0	4 840,5	6,4	4,7		5 273,7			6 832,7		258,4	17 216,4

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 5. Les dépenses des producteurs par activité et nature des dépenses

En millions d'euros

Secteur de production	Nature des dépenses (opération)										Total				
	Enseignement					Appui à la scolarité						Organisation du système			
	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	
Établissements publics	Écoles maternelles et élémentaires	17 110,2	5 515,4	2 932,9	2 336,9	1 990,8	2 093,8	349,3							32 329,3
	Collèges et lycées	25 559,0	6 655,0	2 951,1	4 871,9	2 300,4	1 672,8	36,1							44 046,3
	CFA	224,5	98,4	160,0	50,2	14,1	15,1								562,3
	Universités	7 205,0	2 696,9	2 082,7	1 324,8	4,2	22,5								13 336,1
	Autres ets. d'enseignement supérieur	1 640,1	1 386,2	991,4	413,1	8,2	11,3	3,2							4 453,4
	Centres de formation artistique	794,3	265,5	264,7	194,1										1 518,6
	Centres d'enseignement spécial	466,1	113,3	29,1	14,3	4,6	8,5								635,9
	Organisme d'enseignement à distance	75,8	51,3	27,8	4,7										159,6
	Organismes de formation extrascolaire	833,0	476,1	458,0	34,7										1 801,7
	Total Établissements publics	53 907,9	17 258,2	9 897,6	9 244,6	4 322,3	3 824,0	388,6							98 843,2
Établissements privés subventionnés	Écoles maternelles et élémentaires	1 698,2	572,1	380,0	283,8	115,5	198,6	20,3							3 268,5
	Collèges et lycées	4 776,0	1 000,4	1 295,8	555,2	488,7	349,3								8 465,3
	CFA	266,0	142,1	301,4	97,6	21,0	36,0								864,0
	Établissements d'enseignement supérieur	453,2	233,2	414,5	161,4										1 262,3
	Organismes de formation extrascolaire	2 636,9	1 060,3	1 318,4	258,2										5 273,7
	Total Établissements privés subventionnés	9 830,2	3 008,0	3 710,1	1 356,2	625,2	583,9	20,3							19 133,9
Autres établissements privés	Écoles maternelles et élémentaires	46,3	14,8	8,5	6,4		7,5								83,5
	Établissements secondaires	119,8	27,8	11,9	20,6		15,6								195,7
	CFA	422,2	225,1	475,8	149,5	43,8	47,6								1 364,0
	Écoles supérieures	449,2	226,5	333,7	202,6										1 212,0
Organismes de formation extrascolaire	3 406,8	1 178,9	1 416,3	275,6										6 277,5	
Total Autres établissements privés	4 444,3	1 673,1	2 246,2	654,7	43,8	70,7								9 132,7	
Services administratifs et organismes publics					712,8	642,3	180,6	2 184,9	1 154,0	79,3				4 953,8	
Total	68 182,4	21 939,3	15 853,9	11 255,4	5 704,0	5 120,8	589,5	2 184,9	1 154,0	79,3				132 063,6	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Ménages	Entreprises	Autres admin. publiques	Reste du monde	Autres financeurs privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	Préélémentaire	2 752	0	18	2 371	405			0	5 545	
	Élémentaire	3 326	1	17	1 811	336	149		0	5 641	
	Total Premier degré	3 110	0	18	2 022	362	93		0	5 605	
Second degré	Premier cycle	5 512	16	1 819	20	213	4	623	10	19	8 237
	Spécial second degré*	11 105	248	2 339	19	320	145	282	9	31	14 498
	Second cycle général et technologique	7 499	2 417	326	5	242	57	783	3	39	11 371
	Second cycle professionnel	8 186	2 395	322	6	216	155	755	6	49	12 089
	Apprentissage niveau second degré	339	2 678	76	17	185	2 134	571	457	200	6 655
	Total Second degré*	6 193	1 090	1 157	14	221	159	672	33	38	9 576
Supérieur	Formations post-secondaires	3 369	2 989	52	58	46	191	648	18	145	7 517
	Supérieur technique court	7 180	2 385	175	95	91	171	265	26	174	10 561
	Supérieur long	9 083	333	66	152	230	270	1 253	92	653	12 130
	Apprentissage niveau supérieur	299	3 749	109	50	269	3 109	298	383	292	8 556
	Total Supérieur	8 126	1 000	91	132	196	372	981	89	519	11 507
	Total	5 103	582	472	931	158	120	578	27	97	8 069

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2010 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total		
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres	Total de biens et services liés
		Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Organisation du système	Total des unités de production											
Premier degré	Préélémentaire	4 587	650	41	142	142	5 419	78	41	8	126	5 545						
	Élémentaire	4 573	674	40	149	149	5 436	79	102	25	206	5 641						
	Total Premier degré	4 578	665	40	146	146	5 429	78	79	19	176	5 605						
Second degré	Premier cycle	6 676	674	116	187	187	7 653	367	153	65	584	8 237						
	Spécial second degré*	11 780	776	108	1 332	1 332	13 995	305	139	59	503	14 498						
	Second cycle général et technologique	9 240	907	115	361	361	10 624	398	244	105	747	11 371						
	Second cycle professionnel	9 884	901	109	335	335	11 229	440	329	92	861	12 089						
	Apprentissage niveau second degré	5 518	374	310	310	310	6 202	127	195	130	452	6 655						
	Total Second degré*	7 787	748	108	280	280	8 923	370	202	82	654	9 576						
Supérieur	Formations post-secondaires	6 367	614	14	92	92	7 088	32	374	23	429	7 517						
	Supérieur technique court	8 929	641	32	251	251	9 853	139	527	42	708	10 561						
	Supérieur long	10 651	608	24	206	206	11 489	17	545	79	641	12 130						
	Apprentissage niveau supérieur	7 607	522	301	301	301	8 431	83	83	42	125	8 556						
	Total Supérieur	10 027	611	25	217	217	10 880	43	516	68	626	11 507						
Total	6 680	685	64	209	209	7 637	186	195	51	432	8 069							

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité

En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final													Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial		
		Activités des unités de production						Total Activités des unités de production			Achats de biens et services liés						Total Achat de biens et services liés	Total Financement final
		Enseign	Appui à la scolarité			Organisation du système	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus					
			Hébergmt Rest.	Médecine scolaire	Orientat ion													
Premier degré	Préélémentaire	11 859,6	1 699,4	1 05,9	351,0	14 015,9	197,3	104,4	21,4	323,1	14 339,1	3,5	21,1	-24,6	0,0	14 339,1		
	Élémentaire	19 624,0	2 916,6	1 72,3	614,8	23 327,7	331,8	432,9	6,8	102,5	24 201,8	628,5	33,5	-662,0	0,0	24 201,8		
Total Premier degré		31 483,6	4 616,0	2 78,3	965,8	37 343,6	529,2	537,3	6,8	123,9	38 540,8	632,0	54,6	-686,6	0,0	38 540,8		
Second degré	Premier cycle	21 508,7	2 077,0	191,3	180,8	24 529,9	1 166,6	491,2	77,8	133,3	26 398,8	694,3	72,2	-766,5	0,0	26 398,8		
	Spécial second degré	1 542,0	94,2	6,4	6,1	1 800,3	37,7	15,9	4,3	60,5	1 860,8	40,5	3,1	-43,6	0,0	1 860,8		
	Second cycle général et technologique	13 373,1	1 156,4	86,9	82,9	15 248,9	582,1	282,7	106,0	51,7	16 271,3	495,3	140,1	-635,4	0,0	16 271,3		
	Second cycle professionnel	7 777,2	643,7	41,9	44,8	8 781,6	348,8	221,7	4,7	70,0	9 426,9	392,1	66,7	-458,8	0,0	9 426,9		
	Apprentissage niveau second degré	1 741,6	131,6		93,8	1 967,0	40,7	63,2	11,0	31,8	2 113,7	5,1	164,1	-169,2	0,0	2 113,7		
Total Second degré		45 942,5	4 102,9	326,5	314,6	52 327,7	2 175,9	1 074,8	202,0	291,1	56 071,5	1 627,3	446,2	-2 073,5	0,0	56 071,5		
Supérieur	Formations post-secondaires	431,2	36,8	0,6	0,3	476,9	2,4	24,5	1,5	28,4	505,3	38,8	5,1	-43,9	0,0	505,3		
	Supérieur technique court	4 615,9	317,5	14,3	2,8	5 064,3	71,7	273,3	21,7	0,2	5 431,2	700,6	45,0	-745,6	0,0	5 431,2		
	Supérieur long	18 491,7	972,1	30,6	9,2	19 945,8	28,8	932,9	77,5	57,4	21 042,4	1 371,1	66,9	-1 438,0	0,0	21 042,4		
	Apprentissage niveau supérieur	885,8	68,7		34,4	988,9	8,9		4,4	13,3	1 002,2	1,8	46,1	-47,9	0,0	1 002,2		
Total Supérieur		24 424,6	1 395,1	45,5	12,3	26 475,8	102,9	1 239,6	99,2	63,5	27 981,0	2 112,3	163,1	-2 275,4	0,0	27 981,0		
Extra-scolaire	Formation professionnelle continue	14 532,8				14 805,3					14 805,3		1 012,3	-1 012,3	0,0	14 805,3		
	Autre extrascolaire	2 685,8				2 685,8					2 685,8	1,1	6,2	-7,3	0,0	2 685,8		
	Total Extrascolaire	17 218,6				17 491,1					17 491,1	1,1	10,8,5	-1 019,6	0,0	17 491,1		
Total		119 069,3	10 114,0	650,3	326,9	133 638,3	2 808,0	2 851,7	308,0	478,5	140 084,5	4 372,7	1 682,4	-6 055,1	0,0	140 084,5		

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 21. La dépense d'éducation par source initiale de financement et niveau

En millions d'euros

	Niveau														Total Extra- scolaire	Total	
	Premier degré		Second degré				Enseignement supérieur				Total Enseignement supérieur		Extrascolaire				
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.			Autre extra-scol.
Source initiale de financement																	
Enseignement scolaire	6 957,0	14 034,6	20 991,6	17 351,9	1 130,0	10 683,9	5 938,5	17,1	35 121,4	69,8	1 898,2	1 010,5	7,2	2 985,7	295,4	42,3	59 436,4
Enseignement supérieur				0,3		0,6	0,3		1,2	119,2	1 680,6	12 600,0		14 399,8	0,4	97,5	14 498,9
Agriculture				166,4		182,3	604,4	91,6	1 044,7		204,1	305,2	22,7	532,0	5,8		1 582,5
Autres ministères	23,9	53,5	77,4	28,6	436,0	111,7	49,1	10,8	636,2	23,3	30,5	1 433,4	5,6	1 492,8	2 186,5	64,5	4 457,4
Total État	6 980,9	14 088,1	21 069,0	17 547,2	1 566,0	10 978,5	6 592,3	119,5	36 803,5	212,3	3 813,4	15 349,1	35,5	19 410,3	2 488,1	204,3	79 975,2
Collectivités territoriales																	
Communes	6 213,7	7 889,8	14 103,5	83,8	1,9		0,1	1,4	87,3		40,2	287,0	6,8	333,9	623,7	1 389,9	16 538,3
Départements	39,6	62,9	102,5	5 952,5	200,7	461,9	248,0	14,4	6 877,5	3,8	81,4	160,7	8,9	254,8	130,4	7,1	7 372,3
Régions	1,6	2,6	4,2	3,2	1,5	3 223,3	1 662,9	830,0	5 720,9	222,2	1 211,3	509,6	453,3	2 396,4	1 096,5	20,2	9 238,2
Total Collectivités territoriales	6 254,9	7 955,3	14 210,2	6 039,5	204,1	3 685,2	1 911,0	845,8	12 685,7	226,0	1 332,9	957,3	469,0	2 985,1	1 850,6	1 417,2	33 148,8
Autres administrations publiques	48,7	696,7	745,4	615,1	33,7	289,0	157,8	64,5	1 160,1	4,4	57,3	495,4	33,5	590,6	793,5	1,5	3 291,1
Entreprises				12,4	14,7	73,4	132,0	688,6	921,1	16,2	85,6	475,0	358,8	935,6	8 067,9	7,8	9 932,4
Ménages	1 054,0	1 459,5	2 513,4	2 072,6	34,6	1 174,8	587,7	188,6	4 058,3	34,0	16,8	2 310,4	35,8	2 397,1	907,8	932,3	10 808,9
Reste du Monde	0,1	0,2	0,3	33,7	1,1	5,1	4,8	151,4	196,1	2,6	22,6	206,7	41,0	272,9	421,3	0,9	891,5
Autres financeurs privés	0,5	2,0	2,5	78,3	6,6	65,3	41,3	55,3	246,8	9,7	102,6	1 248,5	28,6	1 389,4	276,1	121,8	2 036,6
Total	14 339,1	24 201,8	38 540,8	26 398,8	1 860,8	16 271,3	9 426,9	2 113,7	56 071,5	505,3	5 431,2	21 042,4	1 002,2	27 981,0	14 805,3	2 685,8	140 084,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau
 En millions d'euros

Source finale de financement	Niveau																	
	Premier degré		Second degré			Enseignement supérieur				Extrascolaire		Total						
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.	Autre extra-scol.	Total Extra-scolaire		
Enseignement scolaire	6 954,9	14 029,3	20 984,2	17 170,7	1 118,4	10 466,9	5 732,8	17,1	34 505,9	70,0	1 899,0	1 030,1	7,2	3 006,3	295,4	42,3	337,7	58 834,1
Enseignement supérieur				0,3		0,6	0,3		1,2	109,0	1 126,0	11 413,6		12 648,6	0,4	97,5	97,9	12 747,7
Agriculture				160,2		176,0	562,8	91,6	990,6		177,7	294,1	22,7	494,5	5,8		5,8	1 490,9
Autres ministères	23,9	53,5	77,4	28,6	433,9	35,8	11,4	10,8	520,5	22,9	14,7	1 317,3	5,6	1 360,5	1 623,4	63,0	1 686,4	3 644,8
Total État	6 978,8	14 082,8	21 061,6	17 359,8	1 552,3	10 679,3	6 307,3	119,5	36 018,2	201,9	3 217,4	14 055,1	35,5	17 509,9	1 925,0	202,8	2 127,8	76 717,5
Collectivités territoriales	6 233,4	7 919,4	14 152,8	88,3	2,6	39,8	18,4	5,1	154,3	3,8	59,0	270,9	7,5	341,1	623,7	1 395,8	2 019,5	16 667,7
Départements	20,0	31,8	51,8	5 922,1	200,8	470,1	252,0	22,2	6 867,2	3,6	81,7	143,9	11,7	240,9	130,4	7,2	137,6	7 297,5
Régions	0,1	0,2	0,3	6,8	1,6	3 192,3	1 649,0	964,8	5 814,5	190,2	1 087,6	465,9	489,0	2 232,7	1 855,2	14,4	1 869,6	9 917,1
Total Collectivités territoriales	6 253,5	7 951,4	14 204,9	6 017,2	205,0	3 702,2	1 919,4	992,1	12 836,0	197,6	1 228,3	880,7	508,2	2 814,7	2 609,3	1 417,4	4 026,7	33 882,3
Autres administrations publiques	48,7	77,4	126,1	158,6	6,9	75,9	42,3	64,5	348,2	4,4	57,3	495,4	33,5	590,6	793,5	1,7	795,2	1 860,1
Entreprises				12,4	14,7	73,4	132,0	688,6	921,1	16,2	85,6	475,0	358,8	935,6	8 289,2	7,8	8 297,0	10 153,7
Ménages	1 057,5	2 088,0	3 145,4	2 766,9	75,1	1 670,1	979,8	193,7	5 685,6	72,8	717,4	3 681,5	37,6	4 509,4	907,8	933,4	1 841,2	15 181,6
Reste du Monde	0,1	0,2	0,3	5,6	0,2	5,1	4,8		15,7	2,6	22,6	206,2		231,4	4,4	0,9	5,3	252,7
Autres financeurs privés	0,5	2,0	2,5	78,3	6,6	65,3	41,3	55,3	246,8	9,7	102,6	1 248,5	28,6	1 389,4	276,1	121,8	397,9	2 036,6
Total	14 339,1	24 201,8	38 540,8	26 398,8	1 860,8	16 271,3	9 426,9	2 113,7	56 071,5	505,3	5 431,2	21 042,4	1 002,2	27 981,0	14 805,3	2 685,8	17 491,1	140 084,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Transferts reçus	Total Transferts versés	Total Financement initial
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Total de biens et services liés	Total Financement final								
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourn. part.	Habill et autres		Bourses d'études et ARS	Autres transferts							
	Premier degré	Élémentaire	Héberg. Restau.	Médecine scolaire								Total Appui à la scolarité	Organisation du système					
Pré-élem.	Enseignement scolaire supérieur	Autres ministères	Total État	Communes	Départements	Régions	Total Collectivités territoriales	Autres administrations publiques	Entreprises			Ménages	Reste du Monde	Autres financeurs privés	Total			
	6 508,0	13 258,2	19 766,2	257,3	257,3	960,7	20 984,2	8,4	-1,0	7,4	20 991,6							
État																		
	23,9	53,5	77,4				77,4											77,4
Total État	6 531,9	13 311,7	19 843,6	257,3	257,3	960,7	21 061,6	8,4	-1,0	7,4	21 069,0							
	5 016,8	5 651,4	10 668,1	210	2 816,5		13 484,6	504,6	163,5	668,1	14 152,8	4,3	-53,6	-49,3				14 103,5
Collectivités territoriales	20,0	31,8	51,8				51,8				51,8		50,7					102,5
	0,1	0,2	0,3				0,3				0,3		3,9					4,2
Total Collectivités territoriales	5 036,9	5 683,4	10 720,2	210	2 816,5		13 536,7	504,6	163,5	668,1	14 204,9	4,3	-53,6	-53,6				14 210,2
Autres administrations publiques	48,7	77,4	126,1				126,1				126,1	619,3						745,4
Entreprises																		
Ménages	242,1	550,3	792,5	1 820,4	1 820,4	3,5	2 616,4	24,6	373,8	6,8	123,9	529,0	-632,0	-632,0				2 513,4
Reste du Monde							0,3				0,3							0,3
Autres financeurs privés		1,2	1,2			1,3	2,5				2,5							2,5
Total	11 859,6	19 624,0	31 483,6	4 616,0	4 894,3	965,8	37 343,6	529,2	537,3	6,8	1 197,2	632,0	54,6	-686,6	0,0	38 540,8	0,0	38 540,8

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 3.3 La dépense d'éducation du supérieur par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Supérieur

Source de financement	Activité	Financement final																					
		Enseignement et recherche						Activités des unités de production						Achats de biens et services liés					Transferts entre financeurs				
		Supérieur			Recherche	Total Enseignement et recherche	Appui à la scolarité			Total Activités des unités de production	Livres et fourn.	Leçons part.	Habilités et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial				
		Form. post. second.	Sup. tech. court.	Apprent. niveau sup.			Médic. Héberg. Restau. scol.	Orient. scol.	Total Appui à la scolarité											Organisation du système			
État	Enseignement scolaire	65,9	1 785,1	883,5	2,0	2 736,5	68,3	17,4	8,5	94,2	175,6	3 006,3						2,2	-22,8	3 006,3	-20,6	2 985,7	
	Enseignement supérieur	70,7	759,5	8 084,6	3 205,4	12 120,2	323,1	28,1	351,2	177,2	12 648,6							1 773,7	-22,5	12 648,6	1 751,2	14 399,8	
	Agriculture		158,2	256,1	22,5	473,0	19,1		19,1	2,4	494,5							37,5		494,5		37,5	532,0
	Autres ministères	19,2	6,0	1 081,1	5,6	1 111,9	80,7		80,7	167,9	1 360,5							117,0	15,3	1 360,5	132,3	1 492,8	
Total État	155,8	2 708,8	10 305,3	30,1	3 241,6	16 441,6	491,2	45,5	8,5	545,2	523,1	17 509,9						1 930,4	-45,3	17 509,9	1 900,4	19 410,3	
Collectivités territoriales	Communes	3,5	57,3	261,0	7,5	329,3	11,8		11,8		341,1							35,0	-42,2	341,1		-7,2	333,9
	Départements	1,1	12,8	114,0	11,6	139,5	2,6		2,6		142,1							30,0	-16,1	240,9		13,9	254,8
	Régions	183,9	1 019,6	427,8	417,8	2 049,1	108,7	0,4	109,1	74,5	2 232,7							181,9	41,3	2 232,7	163,7	2 396,4	
Total Collectivités territoriales	188,5	1 089,7	802,8	436,9	2 517,9	123,1	0,4	123,5	74,5	2 715,9	98,8							106,3	-117,8	2 814,7	170,4	2 985,1	
Autres administrations publiques	4,2	44,8	414,2	32,6	582,9	7,7		7,7		590,6										590,6			590,6
Entreprises	16,0	85,5	474,7	356,9	933,1	2,1		2,1	2,5	935,6										935,6			935,6
Ménages	27,4	260,4	2 093,8	1,7	2 383,3	717,5	2,2	719,7	3 103,0	4 123,9,6	99,2	63,5	1 406,4							4 509,4	-2 112,3	2 397,1	
Reste du Monde	1,4	15,9	169,2		186,5	44,9		44,9		231,4										231,4	41,5	272,9	
Autres financeurs privés	8,0	82,1	930,7	27,6	330,9	1 379,3	8,6	0,8	9,4	1 389,4										1 389,4			1 389,4
Total	401,4	4 287,1	15 190,7	885,8	3 659,6	24 424,6	1 395,1	45,5	12,3	1 452,9	598,3	26 475,8	102,9	1 239,6	99,2	63,5	1 505,2	2 112,3	-2 275,4	27 981,0	0,0	27 981,0	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Activité	Financement final																	
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés					Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial	
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité		Total Enseignement et recherche	Total Appui à la scolarité	Total Activités des unités de production	Transp. Livres et fourn. scol.	Leçons et part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Financement final				
	Extrascolaire	Recherche	Héberg. Restau.	Médecine scol.											Orient.	Total Enseignement et recherche	Total Appui à la scolarité	Organisa-tion du système
Form. prof. cont.	Autre extra-scol.																	
État	Enseignement scolaire	245,6	42,3	287,9		49,8	337,7							337,7			337,7	
	Enseignement supérieur	0,4	97,5	97,9			97,9							97,9			97,9	
	Agriculture	5,4		5,4		0,4	5,8							5,8			5,8	
Autres ministères	1 579,6	63,0	1 642,6		43,8	1 686,4							1 686,4	1,1	595,8	-32,3	2 251,0	
Total État	1 831,0	202,8	2 033,8		94,0	2 127,8							2 127,8	1,1	595,8	-32,3	2 692,4	
Collectivités territoriales	Communes	623,7	1 395,8	2 019,5			2 019,5							2 019,5			-5,9	2 013,6
	Départements	130,4	7,2	137,6			137,6							137,6			-0,1	137,5
	Régions	1 676,7	14,4	1 691,1		178,5	1 869,6							1 869,6	5,8	-758,7	-752,9	1 116,7
Total Collectivités territoriales	2 430,8	1 417,4	3 848,2		178,5	4 026,7							4 026,7	5,8	-764,7	-758,9	3 267,8	
Autres administrations publiques	793,5	1,7	795,2			795,2							795,2			-0,2	795,0	
Entreprises	8 289,2	7,8	8 297,0			8 297,0							8 297,0			-221,3	8 075,7	
Ménages	907,8	933,4	1 841,2			1 841,2							1 841,2			-1,1	1 840,1	
Reste du Monde	4,4	0,9	5,3			5,3							5,3		416,9		422,2	
Autres financeurs privés	276,1	121,8	397,9			397,9							397,9				397,9	
Total	14 532,8	2 685,8	17 218,6		272,5	17 491,1							17 491,1	1,1	1 018,5	-1 019,6	0,0	17 491,1

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	49 416,3	6 848,9		2 588,9		58 834,1
	Enseignement supérieur	12 152,7	94,1		500,9		12 747,7
	Agriculture	905,7	573,2		12,0		1 490,9
	Autres ministères	2 395,3	506,3	364,0	379,2		3 644,8
	Total État	64 870,0	8 022,5	364,0	3 461,0		76 717,5
Collectivités territoriales	Communes	15 007,4	839,6	140,7	11,8		15 999,6
	Départements	5 006,1	297,5	46,4	86,0		5 436,0
	Régions	6 214,6	2 147,4	898,8	656,3		9 917,1
	Total Collectivités territoriales	26 228,1	3 284,5	1 085,9	754,1		31 352,7
	Autres administrations publiques	1 191,9	372,0	295,4	0,8		1 860,1
	Entreprises	1 086,8	3 589,9	5 475,6	1,4		10 153,7
	Ménages	4 049,5	3 704,7	2 915,5	595,3		11 265,0
	Reste du Monde	207,2			45,5		252,7
	Autres financeurs privés	1 717,5	261,1	44,5	13,5		2 036,6
	Total	99 351,0	19 234,8	10 180,9	4 871,6		133 638,3

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Source de financement		Secteur de production										Total	
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics
État	Autres financeurs privés	Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Établissements publics		Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total
		18 224,3	69,2	4,7	18 298,2	1 725,3	1 725,3	1 725,3	1 725,3	Écoles mater. et élém.	Total	Services adm. et organismes publics	
Enseignement scolaire				4,7	18 298,2	1 725,3	1 725,3	1 725,3				960,7	20 984,2
Enseignement supérieur													
Autres ministères		61,8	15,6		77,4								77,4
Total État		18 286,1	84,8	4,7	18 375,6	1 725,3	1 725,3	1 725,3				960,7	21 061,6
Communes		12 732,5			12 732,5	752,2	752,2	752,2					13 484,6
Départements		51,8			51,8								51,8
Régions		0,3			0,3								0,3
Total Collectivités territoriales		12 784,6			12 784,6	752,2	752,2	752,2					13 536,7
Autres administrations publiques		126,1			126,1								126,1
Entreprises													
Ménages		1 704,5	1,2	2,4	1 708,1	810,9	810,9	810,9	93,9	93,9	3,5		2 616,4
Reste du Monde												0,3	0,3
Autres financeurs privés			0,4	0,8	1,2							1,3	2,5
Total		32 901,3	86,4	7,9	32 995,6	3 288,3	3 288,3	3 288,3	93,9	93,9	965,8	965,8	37 343,6

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Second degré

		Secteur de production										Total		
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics	
Source de financement		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Total établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA	Total	
État	Enseignement scolaire	28 298,6	5,0	184,9	30,2	28 518,7	4 630,6	0,4	4 631,0				1 356,2	34 505,9
	Enseignement supérieur	1,2				1,2								1,2
	Agriculture	390,1	86,5			476,6	500,3	4,5	504,8				9,2	990,6
	Autres ministères	76,1		324,5		400,6		4,7	4,7	6,1	6,1		109,1	520,5
Total État		28 766,0	91,5	509,4	30,2	29 397,1	5 130,9	9,6	5 140,5	6,1	6,1		1 474,5	36 018,2
Collectivités territoriales	Communes	149,2	1,8			151,0		3,3	3,3					154,3
	Départements	4 730,7	3,6			4 734,3	288,1	8,2	276,3	10,4	10,4		83,5	5 104,5
	Régions	4 131,4	148,0			4 279,4	415,1	322,9	738,0	412,5	412,5		384,6	5 814,5
Total Collectivités territoriales		9 011,3	153,4			9 164,7	683,2	334,4	1 017,6	422,9	422,9		468,1	11 073,3
Autres administrations publiques		282,4	10,8	1,2		294,4		23,6	23,6	30,1	30,1		0,1	348,2
Entreprises		105,9	114,4	1,3		221,6	107,8	252,1	359,9	16,7	322,1		0,8	921,1
Ménages		1 627,7	7,9	8,3	15,6	1 659,5	1 849,0	17,1	1 866,1	148,8	22,0		8,1	3 704,5
Reste du Monde		15,4				15,4							0,3	15,7
Autres financeurs privés		180,1	9,2	1,4	5,2	195,9		20,2	20,2	1,0	25,8		3,9	246,8
Total		39 988,8	387,2	521,6	51,0	40 948,6	7 770,9	657,0	8 427,9	166,5	829,0		1 955,8	52 327,7

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Supérieur	Source de financement	Secteur de production												Total				
		Établissements publics					Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Services adm. et organismes publics					
		Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Éts subventionnés	Éts secondaires			CFA	Écoles supérieures	Total Autres établissements privés	
État	Enseignement scolaire supérieur	2 359,0	1,9	1,8		19,2	2 381,9	422,1	0,1			422,2					202,2	3 006,3
	Agriculture	138,7	22,0		263,0		423,7	44,7	0,5	23,2	94,1	68,4					500,9	12 648,6
	Autres ministères	31,6		67,8	1 019,3		1 118,7		1,5	9,9		11,4		4,1			226,3	494,5
	Total État	2 529,3	23,9	10 712,8	2 692,7	19,2	15 977,9	466,8	2,1	127,2	596,1	4,1	4,1	4,1	4,1	931,8	17 509,9	
Collectivités territoriales	Communes	41,3	3,0	244,8	35,8		324,8		4,5		4,5					11,8	341,1	
	Départements	0,5	2,1	127,3			129,9	0,1	2,5		2,6		7,1			2,5	142,1	
	Régions	574,9	80,6	270,2	585,6		1 511,3	56,1	102,3	192,7	351,1	277,1			93,2	2 232,7		
Total Collectivités territoriales	616,7	85,7	642,3	621,4		1 966,0	56,2	109,3	192,7	358,2	284,2	284,2	284,2	107,5	2 715,9			
Autres administrations publiques	Entreprises	21,6	5,9	399,8	81,7		509,0		7,4	4,6	12,0		20,2	48,7	0,7	590,6		
	Ménages	21,7	62,6	100,4	44,6		229,3	19,7	79,7	132,4	231,8		216,5	246,4	0,6	935,6		
	Reste du monde	112,2	4,2	364,1	79,1	9,9	569,5	105,5	5,4	612,6	723,5		14,7	1 165,8	583,7	3 103,0		
Autres financeurs privés	1,0		160,0	25,5		186,5									44,9	231,4		
Total	3 315,2	187,3	13 120,9	3 936,8	32,5	20 592,6	648,2	210,2	1 272,2	2 130,6	57,1	557,0	1 460,9	2 075,0	1 677,5	26 475,8		

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 4.4 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production													Services adm. et organismes publics	Total		
		Établissements publics						Établissements publics subventionnés				Autres établissements privés					Total Autres établissements privés	
Source de financement	Niveau : Extrascolaire	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Établissements publics subventionnés			Autres établissements privés			Total Établissements privés subventionnés	Total Autres établissements privés	Total		
								Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	CFA	Organisme de form. extrascol.					
État	Enseignement scolaire	52,7	118,2	3,8		42,7	0,1	217,5					70,4	70,4			49,8	337,7
	Enseignement supérieur						97,9	97,9										97,9
	Agriculture	5,4					5,4										0,4	5,8
	Autres ministères	90,0	28,2	155,0	27,4	488,0	0,4	798,6	0,4	489,8			490,2	490,2	353,8		43,8	1 686,4
	Total État	148,1	146,4	158,8	27,4	596,0	0,4	1 119,4	0,4	560,2			560,6	560,6	353,8		94,0	2 127,8
	Communes			109,2	1 395,8	294,1	1 799,1						79,7	79,7	140,7			2 019,5
	Départements			22,4	7,2	60,5	90,1						18,6	18,6	28,9			137,6
	Régions	236,6	20,0	79,1	9,8	78,1	423,6	0,3	0,8	1 057,2			1 058,3	1 058,3	209,2		178,5	1 869,6
	Total Collectivités territoriales	236,6	20,0	210,7	1 412,8	432,7	2 312,8	0,3	0,8	1 155,5			1 156,6	1 156,6	378,8		178,5	4 026,7
	Autres administrations publiques	21,1		58,2		183,1	262,4	0,1	0,4	335,9			336,4	336,4	196,4			795,2
	Entreprises	221,2		25,5		389,2	635,9	5,0	2,8	2 990,4			2 998,2	2 998,2	4 662,9			8 297,0
	Ménages	20,7		8,4		15,9	112,4	1,1	0,3	302,8			304,2	304,2	1 424,6			1 841,2
	Reste du monde	4,4				0,9	5,3											5,3
	Autres financeurs privés	22,2	250,2			4,5	89,1	366,0		31,9			31,9	31,9				397,9
	Total	674,3	416,6	461,6	1 440,2	63,1	1 758,4	4 814,2	6,5	5 376,7			5 387,9	5 387,9	7 016,5		272,5	17 491,1

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 5. Les dépenses des producteurs par activité et nature des dépenses

En millions d'euros

	Enseignement						Appui à la scolarité				Organisation du système			Total
	Nature des dépenses (opération)						Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		
	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement							Dépenses en capital	
Secteur de production														
Écoles maternelles et élémentaires	17 343,6	5 664,0	2 873,5	2 475,3	2 028,5	2 145,8	370,7							32 901,3
Collèges et lycées	25 661,2	6 809,3	3 306,7	4 616,4	2 197,6	1 445,3	5,7							44 042,2
CFA	268,9	118,6	80,4	43,0	13,7	49,9								574,5
Universités	7 292,1	2 711,1	2 114,6	1 335,7	1,3	23,1								13 478,0
Autres ets. d'enseignement supérieur	2 076,9	1 034,0	925,0	273,8	4,7	16,5	4,2							4 335,2
Centres de formation artistique	756,9	252,3	252,3	178,7										1 440,2
Centres d'enseignement spécial	464,2	108,9	22,2	1,5	3,3	9,1								609,2
Organisme d'enseignement à distance	71,6	46,4	27,1	9,7										154,8
Organismes de formation extrascolaire	834,7	428,1	450,4	34,1										1 747,2
Total Établissements publics	54 770,1	17 172,7	10 052,3	8 988,3	4 249,1	3 689,7	380,6							99 282,5
Écoles maternelles et élémentaires	1 681,8	593,6	378,5	294,5	116,9	201,7	21,4							3 288,3
Collèges et lycées	4 731,3	997,1	1 271,8	548,8	467,0	409,8								8 425,7
CFA	337,5	175,8	226,0	80,5	25,7	26,3								871,8
Établissements d'enseignement supérieur	491,8	256,6	343,2	180,6										1 272,2
Organismes de formation extrascolaire	2 601,5	1 116,5	1 580,4	78,3										5 376,7
Total Établissements privés subventionnés	9 843,9	3 139,6	3 799,8	1 182,7	609,6	637,8	21,4							19 234,7
Écoles maternelles et élémentaires	49,5	16,2	8,8	6,9		8,2								89,6
Établissements secondaires	116,6	27,4	12,7	19,4		16,5								192,6
CFA	540,6	283,3	351,8	125,6	42,1	42,5								1 385,9
Écoles supérieures	648,6	345,9	196,0	51,2										1 241,7
Organismes de formation extrascolaire	3 496,2	1 211,5	1 455,9	283,3										6 447,0
Total Autres établissements privés	4 851,5	1 884,3	2 025,2	486,4	42,1	67,2								9 356,7
Services administratifs et organismes publics					723,0	608,5	101,1	2 304,1	1 090,4	75,0				4 902,1
Total	69 465,5	22 196,5	15 877,3	10 637,4	5 623,7	5 003,1	503,0	2 304,1	1 090,4	75,0				132 776,1

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financeurs privés	Autres admin. publiques	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	Préélémentaire	2 729	1	15	2 429	19	412	0	5 606		
	Élémentaire	3 329	1	15	1 864	165	345	0	5 719		
	Total Premier degré	3 103	1	15	2 077	110	370	0	5 676		
Second degré	Premier cycle	5 476	1	1 858	26	192	647	11	24	8 239	
	Spécial second degré*	11 083	13	1 789	17	300	308	10	59	13 711	
	Second cycle général et technologique	7 458	2 190	314	0	196	798	3	44	11 054	
	Second cycle professionnel	8 262	2 084	311	0	198	737	6	52	11 815	
	Apprentissage niveau second degré	372	2 581	45	4	201	587	471	172	6 574	
	Total Second degré*	6 175	968	1 164	15	196	687	33	42	9 436	
Supérieur	Formations post-secondaires	3 172	3 320	57	1	66	509	39	145	7 550	
	Supérieur technique court	7 345	2 333	157	77	110	32	44	198	10 460	
	Supérieur long	9 003	299	94	168	291	1 355	121	732	12 343	
	Apprentissage niveau supérieur	309	3 945	77	59	292	312	357	249	8 722	
	Total Supérieur	8 088	996	106	139	245	996	113	578	11 631	
	Total	5 088	535	476	956	164	590	31	108	8 071	

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2011 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité											Total
	Activités des unités de production			Total des unités de production			Achats de biens et services liés			Total Achats de biens et services liés		
	Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Transport scolaire	Livres et fournitures	Autres					
Premier degré	4 636	664	41	137	77	41	8	126	5 606			
	4 637	689	41	145	78	102	26	207		5 719		
Total Premier degré											5 606	
Second degré	6 713	648	116	179	364	153	66	583	8 239			
	10 869	840	111	1 351	336	142	61	539		13 711		
	9 085	786	115	373	395	192	107	695		11 054		
	9 747	807	109	344	437	278	94	809		11 815		
	5 417	409	292	278	127	197	133	456		6 574		
Total Second degré*											9 436	
Supérieur	6 443	550	13	120	36	366	22	424	7 550			
	8 890	612	33	219	138	526	42	707		10 460		
	10 847	570	23	259	17	547	79	643		12 343		
	7 709	598	299	249	43	77	38	116		8 722		
	10 152	580	24	249	43	515	68	626		11 631		
Total Supérieur											11 631	
Total											8 071	

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité

En millions d'euros

Niveau	Activité															Total Financement Initial
	Financement final															
	Activités des unités de production					Achats de biens et services liés					Total Financement final			Transferts entre financeurs		
	Enseigt	Appui à la scolarité		Organisation du système	Total Activités des unités de production	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Transferts entre financeurs		
Hébergmt Restaurant		Médecine scolaire	Orienta- tion													
Premier degré	12 090,9	1 788,1	111,0	382,3	14 342,3	198,3	106,2	22,1	326,6	0,5	49,4	-49,9	0,0	14 668,9	0,0	14 668,9
	20 127,6	3 018,0	178,5	671,9	23 996,0	333,4	440,0	6,9	886,3	778,8	79,8	-857,6	0,0	24 882,3	0,0	24 882,3
Total Premier degré																
Second degré	21 680,8	2 130,9	198,6	176,3	24 812,5	1 203,3	504,7	80,2	1 927,8	861,2	77,1	-938,3	0,0	26 740,3	0,0	26 740,3
	1 485,9	96,6	6,6	10,3	1 358,4	35,0	16,0	2,5	58,0	35,3	3,3	-38,6	0,0	1 793,2	0,0	1 793,2
	13 418,1	1 181,3	89,5	80,5	15 271,3	598,3	289,3	108,6	1 050,0	520,9	103,5	-624,4	0,0	16 321,3	0,0	16 321,3
	7 681,9	649,9	41,4	41,9	8 667,0	325,3	219,6	4,7	620,2	391,6	49,1	-440,7	0,0	9 287,2	0,0	9 287,2
Apprentissage niveau second degré																
Total Second degré																
Supérieur	45 936,4	4 163,3	336,1	309,0	52 314,3	2 202,2	1 093,1	207,0	3 803,2	1 824,2	250,1	-2 074,3	0,0	56 117,5	0,0	56 117,5
	431,2	40,6	0,6	0,3	479,4	2,5	24,9	1,5	28,9	44,9	5,1	-50,0	0,0	508,3	0,0	508,3
	4 682,3	341,9	13,7	2,6	5 159,2	73,6	278,1	22,1	374,0	651,5	42,1	-693,6	0,0	5 533,2	0,0	5 533,2
	18 461,1	1 052,8	25,4	8,7	19 928,5	30,0	948,9	78,9	1 116,5	1 503,9	116,4	-1 620,3	0,0	21 045,0	0,0	21 045,0
Apprentissage niveau supérieur																
Total Supérieur																
Extra- scolaire	24 529,8	1 496,5	39,7	11,6	26 604,3	106,1	1 261,0	101,0	1 533,0	2 206,4	174,5	-2 380,9	0,0	28 137,3	0,0	28 137,3
	14 321,9		0,1		14 389,5					1 012,3	-1 012,3		0,0	14 389,5	0,0	14 389,5
Autre extrascolaire																
Total Extrascolaire																
Total																
119 588,9 10 435,9 665,4 320,6 134 228,7 2 840,0 2 900,3 314,9 493,9 6 549,1 4 811,2 1 572,7 -6 383,9 0,0 140 777,8 0,0 140 777,8																

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 21. La dépense d'éducation par source initiale de financement et niveau

En millions d'euros

Source initiale de financement	Niveau		Second degré				Enseignement supérieur				Extrascolaire		Total					
	Premier degré		1 ^{er} cycle		2 nd cycle		Form. post second.		Enseignement supérieur		Form. prof. cont.			Total Enseignement supérieur				
	Pré-élem.	Élem.	Spécial 2 nd degré	1 ^{er} cycle	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.			Form. prof. cont.	Autre extra-scol.		
Enseignement scolaire	7 004,9	14 323,4	21 328,3	17 671,4	1 062,7	10 730,1	5 870,6	15,8	35 350,6	69,4	1 917,2	988,2	7,4	2 962,2	288,8	44,3	333,1	59 974,2
Enseignement supérieur					0,4				0,4	125,4	1 652,0	12 885,9		14 663,3	99,2	2,0	101,2	14 764,9
Agriculture				169,0		184,3	617,5	88,7	1 059,5		207,7	306,6	25,7	540,0	5,5		5,5	1 605,0
Autres ministères	23,5	52,5	76,0	28,8	436,3	107,9	48,3	10,6	631,9	21,3	26,9	1 319,8	6,0	1 374,0	1 786,4	58,4	1 844,8	3 926,7
Total État	7 028,4	14 375,9	21 404,3	17 869,2	1 499,0	11 022,7	6 536,4	115,1	37 042,4	216,1	3 803,8	15 480,5	39,1	19 539,5	2 179,9	104,7	2 284,6	80 270,8
Collectivités territoriales	6 435,0	8 175,4	14 610,4	40,3	1,2	28,9	12,9	1,2	84,5	6,2	54,7	250,2	2,7	313,8	627,5	1 443,7	2 071,2	17 079,9
Départements	38,4	60,6	99,0	5 925,6	190,0	480,4	228,1	9,0	6 833,1	1,1	76,8	204,2	7,4	289,5	126,6	5,7	132,3	7 353,9
Régions	27,1	43,9	71,0	44,1	21,6	3 099,7	1 555,4	896,8	5 617,6	213,8	1 273,1	407,6	512,7	2 407,2	774,3	36,7	811,0	8 906,8
Total Collectivités territoriales	6 500,5	8 279,9	14 780,4	6 010,0	212,8	3 609,0	1 796,4	907,0	12 535,2	221,1	1 404,6	862,0	522,8	3 010,5	1 528,4	1 486,1	3 014,5	33 340,6
Autres administrations publiques	65,0	879,3	944,3	737,3	23,7	340,2	182,2	61,9	1 345,3	3,9	51,3	499,9	36,7	591,8	864,5	1,4	865,9	3 747,3
Entreprises	0,2	0,4	0,6	14,2	14,2	76,3	134,3	661,1	900,1	17,3	69,8	492,2	386,2	965,5	8 173,3	1,0	8 174,3	10 040,5
Ménages	1 071,5	1 340,1	2 411,6	2 019,6	38,5	1 196,9	583,9	177,1	4 016,0	32,0	53,5	2 290,9	34,3	2 410,7	939,1	952,1	1 891,2	10 729,5
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	9,1	0,2	6,0	5,4	0,1	20,8	2,3	19,2	196,3		217,8	421,4	0,1	421,5	660,6
Autres financeurs privés	3,1	6,4	9,5	80,9	4,8	70,2	48,6	53,2	257,7	15,6	131,0	1 223,2	31,7	1 401,5	282,9	36,9	319,8	1 988,5
Total	14 668,9	24 882,3	39 551,2	26 740,3	1 793,2	16 321,3	9 287,2	1 975,5	56 117,5	508,3	5 533,2	21 045,0	1 050,8	28 137,3	14 389,5	2 582,3	16 971,8	140 777,8

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau
 En millions d'euros

Source finale de financement	Niveau		Premier degré				Second degré				Enseignement supérieur				Extrascolaire		Total
	Premier degré		1 ^{er} cycle		2 nd cycle		2 nd cycle		Total		Enseignement supérieur		Extrascolaire		Total		
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.		Autre extra-scol.	
Enseignement scolaire	7 005,8	14 323,7	21 329,5	1 051,6	10 534,0	5 693,5	15,9	34 800,3	69,7	1 921,9	1 015,0	7,5	3 014,1	288,8	44,3	59 477,0	
Enseignement supérieur								0,4	113,2	1 162,3	11 525,7		12 801,2	99,2	2,0	12 902,8	
Agriculture				162,6	177,7	575,2	88,7	1 004,2		179,0	293,9	25,7	498,6	5,5		1 508,3	
Autres ministères	23,5	52,5	76,0	434,5	31,4	11,6	10,6	516,9	20,9	11,7	1 223,6	6,0	1 262,2	1 223,3	57,3	3 135,7	
Total État	7 029,3	14 376,2	21 405,5	1 486,1	10 743,5	6 280,3	115,2	36 321,8	203,8	3 274,9	14 058,2	39,2	17 576,1	1 616,8	103,6	77 023,8	
Collectivités territoriales	6 482,0	8 249,8	14 731,8	91,8	41,4	19,1	5,3	160,3	4,0	61,6	282,9	7,8	356,3	627,5	1 447,7	17 323,6	
Départements	17,0	26,9	43,9	5 806,7	487,1	231,3	21,5	6 732,6	4,1	88,3	182,8	12,5	287,7	126,6	9,2	7 200,0	
Régions	0,1	0,2	0,3	21,0	3 110,6	1 553,0	865,0	5 570,6	180,4	1 132,3	315,4	496,3	2 124,4	1 533,0	28,9	9 257,2	
Total Collectivités territoriales	6 499,1	8 276,9	14 776,0	209,7	3 639,1	1 803,4	891,8	12 463,5	188,5	1 282,2	781,1	516,6	2 768,4	2 287,1	1 485,8	33 780,8	
Autres administrations publiques	65,0	103,2	168,2	143,4	4,5	69,9	40,5	320,2	3,9	51,3	499,9	36,7	591,8	864,5	1,5	1 946,2	
Entreprises	0,2	0,4	0,6	14,2	76,3	134,3	661,1	900,1	17,3	69,8	492,2	386,2	965,5	8 394,6	1,0	10 261,8	
Ménages	1 072,0	2 118,9	3 190,9	2 880,8	73,8	1 717,8	975,5	5 840,2	76,9	705,0	3 794,8	40,4	4 617,1	939,1	953,4	15 540,7	
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	4,8	0,1	4,5	4,6	14,0	2,3	19,0	195,6		216,9	4,5	0,1	236,0	
Autres financeurs privés	3,1	6,4	9,5	80,9	4,8	70,2	48,6	257,7	15,6	131,0	1 223,2	31,7	1 401,5	282,9	36,9	1 988,5	
Total	14 668,9	24 882,3	39 551,2	26 740,3	1 793,2	16 321,3	9 287,2	56 117,5	508,3	5 533,2	21 045,0	1 050,8	28 137,3	14 389,5	2 582,3	140 777,8	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial		
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Total Financement final			Transferts entre financeurs						
	Enseignement	Appui à la scolarité		Total	Organisation du système	Total	Transp. scol.	Livres et fourn.	Leçons part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus				
Premier degré	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total Appui à la scolarité	Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourn.	Leçons part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus				
Pré-élem.	Élémentaire																	
Source de financement																		
Enseignement scolaire	6 525,6	13 494,5	20 020,1	267,8	267,8	1 041,6	21 329,5					0,4			-1,6		21 328,3	
Enseignement supérieur																		
Autres ministères	23,5	52,5	76,0				76,0										76,0	
Total État	6 549,1	13 547,0	20 096,1	267,8	267,8	1 041,6	21 405,5					0,4			-1,6		21 404,3	
Communes	5 212,8	5 884,3	11 097,1	2 939,6	21,7	2 961,3	14 058,4	507,1	166,3			2,8	1,4		-125,6		14 610,4	
Départements	17,0	26,9	43,9				43,9						56,0		-0,9		99,0	
Régions	0,1	0,2	0,3				0,3					0,3	70,8		-0,1		71,0	
Total Collectivités territoriales	5 229,9	5 911,4	11 141,3	2 939,6	21,7	2 961,3	14 102,6	507,1	166,3			2,8	128,2		-126,6		14 780,4	
Autres administrations publiques	65,0	103,1	168,1			0,1	168,2					168,2	776,1				944,3	
Entreprises							0,6	0,6				0,6					0,6	
Ménages	246,9	564,7	811,6	1 836,5	1 836,5	3,3	2 651,4	24,6	379,9	6,9	128,1	539,5			-779,3		2 411,6	
Reste du Monde							0,5					0,5					0,5	
Autres financeurs privés		1,4	1,4			8,1	9,5					9,5					9,5	
Total	12 090,9	20 127,6	32 218,5	4 776,1	289,5	1 054,2	38 338,3	531,7	546,2	6,9	128,1	779,3	128,2		-907,5		39 551,2	0,0

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 3.2 La dépense d'éducation du second degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Second degré

Activité	Financement final																					
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés				Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial						
	Enseignement		Total Enseignement		Appui à la scolarité			Total Activités des unités de production	Livres et fourn.	Leçons part.	Habilités et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés			Transferts reçus	Total Financement final				
	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. niveau 2 nd degré	Héberg. Restau.	Médecine scol.								Total Appui à la scolarité	Total Organisation du système			Transp. scol.			
Source de financement																						
Enseignement scolaire	16 031,8	957,4	9 774,0	5 297,7	5,2	32 066,1	989,5	336,1	291,4	1 617,0	1 117,2	34 800,3				551,8	-1,5	34 800,3	550,3	35 350,6		
Enseignement supérieur		0,4			0,4							0,4									0,4	
État																						
Agriculture	150,9			519,7	88,1	912,1	84,0			84,0	8,1	1 004,2									55,3	1 059,5
Autres ministères	28,8	331,0	31,4	10,8	10,4	412,4	0,2		0,2	0,2	104,3	516,9				1,4	113,6				115,0	631,9
Total État	16 211,5	1 288,4	9 959,2	5 828,2	103,7	33 391,0	1 073,7	336,1	291,4	1 701,2	1 229,6	36 321,8				608,5	113,6				720,6	37 042,4
Collectivités territoriales																						
Communes	91,8	2,7	41,4	19,1	5,3	160,3						160,3										
Départements	4 335,7	141,9	5,0	2,3	21,3	4 506,2	360,5		10,3	370,8	68,5	4 945,5	1 787,1									
Régions	20,5	21,0	2 719,4	1 365,2	768,6	4 894,7	415,6		0,7	416,3	259,6	5 570,6										
Total Collectivités territoriales	4 448,0	165,6	2 765,8	1 386,6	795,2	9 561,2	776,1		11,0	787,1	328,1	10 676,4	1 787,1			189,5	129,7				71,7	12 535,2
Autres administrations publiques																						
Entreprises	104,1	3,5	51,4	29,9	60,0	248,9	71,1		0,1	71,2	0,1	320,2										
Ménages	13,7	14,2	74,8	133,5	656,7	892,9	6,3		0,4	6,7	0,5	900,1										
Reste du Monde	826,4	9,7	501,2	254,7	3,2	1 595,2	2 221,0		5,1	2 226,1	2,8	3 824,1	415,1	1 093,1	207,0	300,9	2 016,1					
Autres financeurs privés	4,5	0,1	4,3	4,5		13,4	0,2			0,2	0,4	14,0									6,8	20,8
	72,6	4,4	61,4	44,5	50,9	233,8	14,9		1,0	15,9	8,0	257,7										
Total	21 680,8	1 485,9	13 418,1	7 681,9	1 669,7	45 936,4	4 163,3	336,1	309,0	4 808,4	1 569,5	52 314,3	2 202,2	1 093,1	207,0	300,9	3 803,2	250,1	1 824,2	257,7	0,0	56 117,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Activité	Financement final																	
	Activités des unités de production						Achats de biens et services liés						Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial	
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production	Transp. Livres et fourn. scol.	Leçons part. autres	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Financement final					
	Extrascolaire	Recherche	Total Enseignement et recherche	Héberg. Restau.										Médecine scol.	Orient.	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	
Source de financement																		
Enseignement scolaire	241,1	44,3	285,4			47,7	333,1										333,1	333,1
Enseignement supérieur	99,1	2,0	101,1		0,1	0,1	101,2										101,2	101,2
Agriculture	5,2		5,2			0,3	5,5										5,5	5,5
Autres ministères	1 203,8	57,3	1 261,1			19,5	1 280,6								1,0	595,5	-32,3	1 844,8
Total État	1 549,2	103,6	1 652,8		0,1	67,5	1 720,4							1,0	595,5	-32,3	1 720,4	2 284,6
Communes	627,5	1 447,7	2 075,2				2 075,2										-4,0	2 071,2
Départements	126,6	9,2	135,8				135,8										-3,5	132,3
Régions	1 533,0	28,9	1 561,9				1 561,9							0,3	7,5	-758,7	-750,9	811,0
Total Collectivités territoriales	2 287,1	1 485,8	3 772,9				3 772,9							0,3	7,5	-766,2	-758,4	3 014,5
Autres administrations publiques	864,5	1,5	866,0				866,0										-0,1	865,9
Entreprises	8 394,6	1,0	8 395,6				8 395,6										-221,3	8 174,3
Ménages	939,1	953,4	1 892,5				1 892,5										-1,3	1 891,2
Reste du Monde	4,5	0,1	4,6				4,6										416,9	421,5
Autres financeurs privés	282,9	36,9	319,8				319,8											319,8
Total	14 321,9	2 582,3	16 904,2		0,1	67,5	16 971,8							1,3	1 019,9	-1 021,2	0,0	16 971,8

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	49 886,6	6 908,8		2 681,6		59 477,0
	Enseignement supérieur	12 256,3	93,4		553,1		12 902,8
	Agriculture	914,5	583,8		10,0		1 508,3
	Autres ministères	2 183,3	393,0	276,3	283,1		3 135,7
	Total État	65 240,7	7 979,0	276,3	3 527,8		77 023,8
Collectivités territoriales	Communes	15 622,1	874,5	141,7	11,9		16 650,2
	Départements	4 859,8	323,4	45,7	82,0		5 310,9
	Régions	6 020,5	2 034,5	872,2	330,0		9 257,2
	Total Collectivités territoriales	26 502,4	3 232,4	1 059,6	423,9		31 218,3
	Autres administrations publiques	1 212,7	411,0	315,8	6,7		1 946,2
	Entreprises	1 097,1	3 614,3	5 548,8	1,6		10 261,8
	Ménages	4 125,3	3 813,3	2 997,1	618,4		11 554,1
	Reste du Monde	188,4			47,6		236,0
	Autres financeurs privés	1 599,5	270,3	44,7	74,0		1 988,5
	Total	99 966,1	19 320,3	10 242,3	4 700,0		134 228,7

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré	Secteur de production											Total
	Établissements publics			Total Établissements publics	Établissements privés subventionnés et elem.		Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	
	Écoles mater. et elem.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance		Écoles mater. et elem.	Écoles mater. et elem.						
Source de financement												
État	Enseignement scolaire	98,2	4,6	18 559,2	1 728,7	1 728,7	1 728,7				1 041,6	21 329,5
	Enseignement supérieur											
	Autres ministères	60,8	15,2	76,0								76,0
	Total État	18 517,2	113,4	18 635,2	1 728,7	1 728,7	1 728,7				1 041,6	21 405,5
Collectivités territoriales	Communes	13 272,1		13 272,1	786,3	786,3	786,3					14 058,4
	Départements	43,9		43,9								43,9
	Régions	0,3		0,3								0,3
	Total Collectivités territoriales	13 316,3		13 316,3	786,3	786,3	786,3					14 102,6
Autres administrations publiques	168,1		168,1							0,1		168,2
Entreprises										0,6		0,6
Ménages	1 717,2	1,3	2,5	1 721,0	831,5	831,5	831,5	95,6	95,6	3,3		2 651,4
Reste du Monde											0,5	0,5
Autres financeurs privés		0,5	0,9	1,4							8,1	9,5
	Total	33 718,8	115,2	33 842,0	3 346,5	3 346,5	3 346,5	95,6	95,6	1 054,2	1 054,2	38 338,3

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Second degré

		Secteur de production												
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total	
Source de financement		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA	Total	
Enseignement scolaire		28 525,8	5,2	147,7	29,5	28 708,2	4 683,5	4 683,5		4 683,5			1 408,6	34 800,3
Enseignement supérieur		0,4				0,4								0,4
Agriculture		396,5	86,9			483,4	511,5	511,5	1,2	512,7			8,1	1 004,2
Autres ministères		71,9		330,1		402,0	4,7	4,7	4,7	4,7	5,9		104,3	516,9
Total État		28 994,6	92,1	477,8	29,5	29 594,0	5 195,0	5 195,0	5,9	5 200,9	5,9	5,9	1 521,0	36 321,8
Communes		155,0	1,9			156,9	3,4	3,4	3,4	3,4				160,3
Départements		4 550,5	3,6			4 554,1	294,7	294,7	7,9	302,6	10,0	10,0	78,8	4 945,5
Régions		4 080,5	138,7	21,0		4 240,2	386,1	386,1	300,6	686,7	383,4	383,4	260,3	5 570,6
Total Collectivités territoriales		8 786,0	144,2	21,0		8 951,2	680,8	680,8	311,9	992,7	393,4	393,4	339,1	10 676,4
Autres administrations publiques		257,3	10,4	0,8		268,5	22,7	22,7	22,7	22,7	28,8	28,8	0,2	320,2
Entreprises		110,5	110,9	1,4		222,8	109,7	109,7	242,5	352,2	16,5	307,7	0,9	900,1
Ménages		1 687,2	7,5	7,9	16,0	1 718,6	1 906,8	1 906,8	16,6	1 923,4	153,2	21,0	7,9	3 824,1
Reste du Monde		13,6				13,6							0,4	14,0
Autres financeurs privés		186,8	8,8	2,1	5,8	203,5	19,4	19,4	1,2	19,4	24,6	24,6	9,0	257,7
Total		40 036,0	373,9	511,0	51,3	40 972,2	7 892,3	7 892,3	619,0	8 511,3	170,9	781,4	1 878,5	52 314,3

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement de l'éducation pour l'enseignement supérieur*
dépenses des financeurs finals
En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total Autres établissements privés	Total			
		Établissements publics				Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés									
Source de financement	Niveau : Supérieur	Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres éts d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Total Établissements publics			Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Total Établissements privés subventionnés		Éts secondaires	CFA	Écoles supérieures	Total
		Enseignement supérieur		2 384,2	2,2		18,5	2 404,9	425,5				425,5					
État	Enseignement supérieur			10 830,4	1 324,3	12 154,7	93,4				93,4							12 801,2
	Agriculture	137,0	25,0		263,9	425,9	47,5	0,5			23,1							498,6
	Autres ministères	30,8		60,4	1 003,9	1 095,1		1,6		1,8				4,4				1 262,2
	Total État	2 552,0	27,2	10 890,8	2 592,1	16 080,6	473,0	2,1	118,3	118,3	593,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	17 576,1
	Communes	43,2	3,1	256,0	37,4	339,7		4,7			4,7							356,3
	Départements	0,8	2,2	169,1		172,1	0,1	2,7			2,8		7,6					185,7
	Régions	560,0	90,6	101,5	666,4	1 438,5	55,3	103,1		170,3	328,7	287,5						2 124,4
	Total Collectivités territoriales	624,0	95,9	526,6	703,8	1 950,3	55,4	110,5	170,3	336,2	336,2	295,1	295,1	295,1	295,1	295,1	295,1	2 666,4
	Autres administrations publiques	20,9	6,6	324,0	144,9	496,4		8,5	7,5		16,0	21,6	51,4					591,8
	Entreprises	22,7	72,6	101,6	45,5	242,4	3,2	82,9	141,0		227,1	230,7	253,9					965,5
	Ménages	114,7	4,9	362,3	81,8	573,8	109,4	6,2	626,2		743,8	15,7	1 198,7					3 186,1
	Reste du monde	0,8		132,4	37,0	170,2												216,9
	Autres financeurs privés	13,6	5,7	695,8	356,1	1 074,8		7,3	243,6		250,9	18,5						1 401,5
	Total	3 348,7	212,9	13 033,5	3 961,2	20 588,5	641,0	217,5	1 306,9	1 306,9	2 167,4	586,0	1 504,0	58,6	2 148,6	2 148,6	2 148,6	26 604,3

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 4.4 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Total				
		Établissements publics					Établissements publics			Établissements privés subventionnés				Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics	
Niveau : Extrascolaire	Source de financement	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements privés subventionnés	CFA	Organisme de form. extrascol.		Total Autres établissements privés
		État	Enseignement scolaire	54,2	118,7			41,3	0,1	214,3				71,1			
Enseignement supérieur							101,2										101,2
Agriculture	5,2						5,2										5,5
Autres ministères	83,3		27,2	109,7	26,3		363,7	610,2		0,3		384,6	384,9		266,0	266,0	1 280,6
	Total État	142,7	145,9	109,7	26,3	41,3	465,0	930,9		0,3	455,7	456,0		266,0	266,0	67,5	1 720,4
Collectivités territoriales	Communes			109,8	1 447,7		295,9	1 853,4				80,1	80,1		141,7	141,7	2 075,2
	Départements			21,8	9,2		58,7	89,7				18,0	18,0		28,1	28,1	135,8
	Régions	165,8		76,1	27,0		72,6	341,5	0,3	0,8	1 018,0	1 019,1	1 019,1		201,3	201,3	1 561,9
	Total Collectivités territoriales	165,8		207,7	1 483,9		427,2	2 284,6	0,3	0,8	1 116,1	1 117,2		371,1	371,1	371,1	3 772,9
	Autres administrations publiques	25,1		61,0			193,6	279,7	0,1	0,5	371,7	372,3		214,0	214,0		866,0
	Entreprises	212,7		25,8			393,4	631,9	5,1	2,8	3 027,1	3 035,0		4 728,7	4 728,7		8 395,6
	Ménages	22,0		8,7		16,3	64,9	111,9	1,2	0,3	313,1	314,6		1 466,0	1 466,0		1 892,5
	Reste du monde	4,5					0,1	4,6									4,6
	Autres financeurs privés	31,2	240,8			11,8	36,0	319,8									319,8
	Total	604,0	386,7	412,9	1 510,2	69,4	1 580,2	4 563,4	6,7	4,7	5 283,7	5 295,1		7 045,8	7 045,8	67,5	16 971,8

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 5. Les dépenses des producteurs par activité et nature des dépenses

En millions d'euros

Secteur de production	Nature des dépenses (opération)										Total					
	Enseignement					Appui à la scolarité						Organisation du système				
	Personnels enseignants	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital	Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		Personnels non enseignants	Autre fonctionnement	Dépenses en capital		
Établissements publics	Écoles maternelles et élémentaires	17 586,2	5 891,4	2 928,4	2 603,5	2 098,0	2 219,3	392,0								33 718,8
	Collèges et lycées	26 036,5	6 803,1	3 380,2	4 215,6	2 246,5	1 506,0	0,5								44 188,4
	CFA	257,1	119,2	152,0	37,4		28,7									594,4
	Universités	5 308,3	4 938,1	2 186,9	977,8	0,3	19,4									13 430,8
	Autres ets. d'enseignement supérieur	1 715,7	1 376,7	880,9	384,9	3,0	15,6	0,2								4 377,0
	Centres de formation artistique	791,2	263,7	263,7	191,5											1 510,1
	Centres d'enseignement spécial	464,3	106,5	38,7	1,0	3,3	9,2									623,0
	Organisme d'enseignement à distance	75,0	49,4	30,8	11,6											166,8
	Organismes de formation extrascolaire	754,3	366,1	393,6	67,2											1 581,2
	Total Établissements publics	52 988,6	19 914,2	10 255,2	8 490,5	4 351,1	3 798,2	392,7								100 190,5
Établissements privés subventionnés	Écoles maternelles et élémentaires	1 678,3	601,2	383,4	336,1	124,4	201,8	21,3								3 346,5
	Collèges et lycées	4 827,3	1 027,5	1 263,2	535,2	473,8	414,9									8 541,9
	CFA	229,2	161,9	276,4	68,1	19,3	26,1									781,0
	Établissements d'enseignement supérieur	677,3	249,9	307,9	78,5											1 313,6
	Organismes de formation extrascolaire	2 504,3	1 206,1	1 363,5	209,8											5 283,7
Total Établissements privés subventionnés	9 916,4	3 246,6	3 594,4	1 227,7	617,5	642,8	21,3								19 266,7	
Autres établissements privés	Écoles maternelles et élémentaires	49,9	17,8	8,5	7,6		7,5									91,3
	Établissements secondaires	112,7	33,4	14,4	20,3		17,0									197,8
	CFA	488,1	265,1	444,9	107,5	41,8	42,7									1 390,1
	Écoles supérieures	702,9	259,2	234,8	81,5											1 278,4
Organismes de formation extrascolaire	3 458,0	1 191,3	1 429,2	277,9											6 356,4	
Total Autres établissements privés	4 811,6	1 766,8	2 131,8	494,8	41,8	67,2									9 314,0	
Services administratifs et organismes publics					727,0	682,6	180,1	2 292,9	799,1	69,4					4 751,1	
Total	67 716,6	24 927,6	15 981,4	10 213,0	5 737,4	5 190,8	594,1	2 292,9	799,1	69,4					133 522,3	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Autres admin. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financeurs privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	Préélémentaire	11	15	2 513	25	419			1	5 730	
	Élémentaire	10	14	1 934	208	317			2	5 885	
	Total Premier degré	10	15	2 152	139	355			1	5 826	
Second degré	Premier cycle	14	1 828	12	227	4	623	3	25	8 249	
	Spécial second degré*	193	1 697	11	212	127	344	2	43	13 087	
	Second cycle général et technologique	2 093	324	20	230	52	808	4	47	11 018	
	Second cycle professionnel	2 002	294	17	234	173	751	7	63	11 953	
	Apprentissage niveau second degré	2 831	28	4	195	2 087	559		168	6 237	
Total Second degré*	948	1 153	14	227	152	677	4	43	9 410		
Supérieur	Formations post-secondaires	3 373	17	98	62	273	505	36	246	8 019	
	Supérieur technique court	2 427	146	104	98	133	102	37	250	10 550	
	Supérieur long	236	118	145	289	285	1 325	114	707	12 170	
	Apprentissage niveau supérieur	4 035	58	21	289	3 040	270		250	8 271	
Total Supérieur	985	118	128	242	395	986	89	573	11 512		
Total	5 115	474	984	189	122	580	16	109	8 120		

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2012 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total de biens et services liés	Total	
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures			Autres
		Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Organisation du système	Total des unités de production	Transport scolaire	Livres et fournitures	Autres								
Premier degré	Préélémentaire	4 723	687	43	149	5 602	77	41	9	128	5 730							5 730
	Élémentaire	4 760	714	42	159	5 675	79	104	27	210	5 885							5 885
	Total Premier degré	4 746	704	43	155	5 648	78	80	20	179	5 826							5 826
Second degré	Premier cycle	6 688	657	116	193	7 654	371	156	68	595	8 249							8 249
	Spécial second degré*	10 342	863	151	1 213	12 569	313	143	63	518	13 087							13 087
	Second cycle général et technologique	9 058	797	115	339	10 309	404	195	110	709	11 018							11 018
	Second cycle professionnel	9 887	836	107	324	11 154	419	283	97	798	11 953							11 953
	Apprentissage niveau second degré	5 272	330		170	5 773	127	200	137	465	6 237							
	Total Second degré*	7 693	702	109	265	8 768	371	184	86	641	9 410							9 410
Supérieur	Formations post-secondaires	6 802	640	14	106	7 563	39	393	24	456	8 019							8 019
	Supérieur technique court	8 927	652	31	226	9 837	140	530	43	713	10 550							10 550
	Supérieur long	10 676	609	20	220	11 525	17	549	80	646	12 170							12 170
	Apprentissage niveau supérieur	7 518	482		164	8 164		72	35	107	8 271							8 271
	Total Supérieur	10 036	612	21	215	10 885	43	516	68	627	11 512							11 512
	Total	6 734	684	65	207	7 690	186	190	53	430	8 120							8 120

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité
 En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial
		Activités des unités de production						Achats de biens et services liés				Total Financement final					
		Appui à la scolarité			Organisation du système	Total Activités des unités de production	Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus			
		Hébergement Restaurant.	Médecine scolaire	Orienta-tion													
Premier degré	Préélémentaire	13 106,1	1 897,3	114,0	381,3	15 498,6	199,3	119,4	22,3	341,0	7,9	114,4	-122,3	0,0	15 839,6	0,0	15 839,6
	Élémentaire	20 624,1	3 098,1	184,3	661,8	24 568,3	323,7	441,5	7,0	879,2	806,7	176,5	-983,2	0,0	25 447,5	0,0	25 447,5
	Total Premier degré	33 730,1	4 995,4	298,3	1 043,1	40 066,9	523,0	560,9	7,0	1 220,2	814,6	290,9	-1 105,5	0,0	41 287,1	0,0	41 287,1
Second degré	Premier cycle	21 923,7	2 147,1	209,8	637,2	25 098,6	1 212,7	504,7	81,5	1 939,8	886,1	162,4	-1 048,5	0,0	27 038,4	0,0	27 038,4
	Spécial second degré	1 460,9	85,9	6,9	142,9	1 707,2	35,1	16,0	2,5	58,1	50,4	5,6	-56,0	0,0	1 765,3	0,0	1 765,3
	Second cycle général et technologique	13 604,4	1 162,9	94,6	513,3	15 457,8	602,6	289,3	110,4	1 056,6	570,1	147,6	-717,7	0,0	16 514,4	0,0	16 514,4
	Second cycle professionnel	7 540,9	630,7	42,0	245,5	8 500,7	319,1	219,6	4,8	614,8	413,9	62,4	-476,3	0,0	9 115,5	0,0	9 115,5
	Apprentissage niveau second degré	1 764,0	101,2		51,0	1 916,2	40,6	63,5	11,2	148,0	20,5	44,7	-65,2	0,0	2 064,2	0,0	2 064,2
Total Second degré	46 294,1	4 127,9	353,3	1 589,9	52 680,5	2 210,1	1 093,1	210,4	3 817,3	1 941,0	422,7	-2 363,7	0,0	56 497,8	0,0	56 497,8	
Supérieur	Formations post-secondaires	458,9	32,6	0,6	4,5	497,0	2,5	24,9	1,5	28,9	43,2	6,0	-49,2	0,0	525,9	0,0	525,9
	Supérieur technique court	4 906,6	321,7	15,0	113,7	5 359,6	74,5	278,1	22,5	375,3	649,2	46,1	-695,3	0,0	5 734,9	0,0	5 734,9
	Supérieur long	19 073,3	979,1	22,8	448,7	20 532,9	30,3	948,9	80,2	1 118,7	1 518,1	109,4	-1 627,5	0,0	21 651,6	0,0	21 651,6
	Apprentissage niveau supérieur	1 124,3	66,1		20,4	1 210,8	9,1	9,1	4,5	13,6	9,2	24,4	-33,6	0,0	1 224,4	0,0	1 224,4
Total Supérieur	25 563,1	1 399,5	38,5	587,3	27 600,4	107,3	1 261,0	102,7	1 536,5	2 219,7	185,9	-2 405,6	0,0	29 136,9	0,0	29 136,9	
Extra-scolaire	Formation professionnelle continue	14 351,2	0,0		47,2	14 398,5					8,2	1 119,8	-1 128,0	0,0	14 398,5	0,0	14 398,5
	Autre extrascolaire	2 677,1				2 677,1					17,4	5,1	-22,5	0,0	2 677,1	0,0	2 677,1
	Total Extrascolaire	17 028,3	0,0		47,2	17 075,5					25,6	1 124,9	-1 150,5	0,0	17 075,5	0,0	17 075,5
	Total	122 615,6	10 522,8	690,2	3 267,4	137 423,4	2 840,4	2 915,0	320,1	498,5	6 574,0	5 000,9	-7 025,3	0,0	143 997,4	0,0	143 997,4

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 21. La dépense d'éducation par source initiale de financement et niveau

En millions d'euros

	Niveau																	
	Premier degré		Second degré				Enseignement supérieur				Total Enseignement supérieur		Extrascolaire		Total Extra-scolaire	Total		
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.			Autre extra-scol.	
Source initiale de financement																		
Enseignement scolaire	7 250,3	14 769,8	22 020,1	18 076,2	1 046,1	10 905,0	5 786,9	14,9	35 829,0	68,9	1 959,5	971,0	8,1	3 007,4	281,8	50,6	332,4	61 189,0
Enseignement supérieur						1,9			1,9	122,7	1 643,0	13 178,1		14 943,8	49,1		49,1	14 994,9
Agriculture				162,4		180,1	613,5	99,3	1 055,2		230,4	311,5	31,1	572,9	4,5		4,5	1 632,6
Autres ministères	23,0	53,3	76,4	28,4	450,8	109,6	46,2	9,6	644,5	15,0	55,8	1 190,8	6,1	1 267,7	1 621,3	66,3	1 687,7	3 676,3
Total État	7 273,3	14 823,1	22 096,5	18 266,9	1 496,9	11 196,7	6 446,5	123,8	37 530,7	206,6	3 888,6	15 651,3	45,3	19 791,8	1 956,7	117,0	2 073,7	81 492,7
Collectivités territoriales																		
Communes	7 343,4	8 272,0	15 615,4	51,5	1,5	27,1	16,0	0,1	96,2	1,4	26,1	275,8	7,6	310,9	627,7	1 538,1	2 165,8	18 188,3
Départements	46,5	68,3	114,8	5 699,1	164,6	489,2	219,3	0,3	6 572,5	0,6	75,5	197,8	3,0	276,8	115,0	-0,3	114,7	7 078,8
Régions	27,7	44,2	71,9	67,3	21,7	3 107,0	1 499,8	948,9	5 644,5	233,6	1 330,9	476,9	602,2	2 643,7	754,4	29,4	783,8	9 144,0
Total Collectivités territoriales	7 417,6	8 384,5	15 802,1	5 817,9	187,8	3 623,3	1 735,1	949,3	12 313,3	235,6	1 432,5	950,5	612,8	3 231,5	1 497,0	1 567,3	3 064,3	34 411,1
Autres administrations publiques	58,4	886,7	945,2	692,4	38,8	333,6	170,1	90,8	1 325,6	4,1	45,5	435,9	59,2	544,7	825,6	1,5	827,1	3 642,5
Entreprises	0,0	0,0	0,0	17,8	10,9	73,1	128,4	668,7	899,0	18,2	86,9	508,9	436,0	1 050,1	8 364,5	1,1	8 355,6	10 304,7
Ménages	1 086,2	1 345,1	2 431,3	2 133,1	25,5	1 213,8	576,1	161,2	4 109,7	36,1	83,4	2 426,4	26,4	2 572,2	937,3	951,6	1 889,0	11 002,2
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	31,3	0,4	12,3	8,7	5,9	58,6	1,2	14,5	179,2	2,6	197,5	516,1	0,1	516,2	772,9
Autres financeurs privés	3,9	7,7	11,6	78,9	5,0	61,8	50,6	64,6	261,0	24,1	183,5	1 499,4	42,1	1 749,1	311,2	38,5	349,7	2 371,4
Total	15 839,6	25 447,5	41 287,1	27 038,4	1 765,3	16 514,4	9 115,5	2 064,2	56 497,8	525,9	5 734,9	21 651,6	1 224,4	29 136,9	14 398,5	2 677,1	17 075,5	143 997,4

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau

En millions d'euros

Source finale de financement	Niveau		Premier degré				Second degré				Enseignement supérieur				Total						
	Premier degré		Total Premier degré		1 ^{er} cycle		2 nd cycle		Total Second degré		Form. post second.		Sup. tech. court		Apprent. niveau sup.		Total Enseignement supérieur		Extrascolaire		Total Extra-scolaire
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.	Autre extra-scol.	Total					
Enseignement scolaire	7 209,1	14 703,6	21 912,7	17 844,2	1 034,1	10 659,5	5 573,3	14,9	35 125,9	69,2	1 958,6	1 013,2	8,1	3 049,0	281,9	50,6	3 32,5	60 420,2			
Enseignement supérieur					1,9				1,9	110,7	1 161,7	11 786,1		13 058,5	49,1		49,1	13 109,6			
Agriculture				156,4		173,9	572,2	99,3	1 001,7		198,8	300,1	31,1	529,9	4,5		4,5	1 536,1			
Autres ministères	23,0	53,3	76,4	28,4	448,9	32,0	11,3	9,6	530,1	14,6	41,6	1 112,8	6,1	1 175,1	1 042,2	49,3	1 091,6	2 873,2			
Total État	7 232,1	14 756,9	21 989,1	18 028,9	1 483,0	10 867,4	6 156,7	123,8	36 659,7	194,5	3 360,6	14 212,1	45,3	17 812,5	1 377,7	100,0	1 477,7	77 939,0			
Collectivités territoriales	7 402,3	8 360,5	15 762,8	99,9	2,9	45,0	20,0	6,2	174,0	2,9	35,4	309,6	10,9	358,8	628,5	1 542,5	2 171,0	18 466,6			
Départements	14,3	22,6	36,9	5 596,4	160,4	490,0	224,0	33,0	6 503,8	4,0	87,8	173,1	21,5	286,3	126,5	0,4	126,9	6 953,9			
Régions	0,1	0,2	0,3	45,6	21,0	3 116,5	1 503,8	895,5	5 582,2	197,5	1 186,1	391,7	573,8	2 349,2	1 557,2	23,9	1 581,1	9 512,9			
Total Collectivités territoriales	7 416,7	8 383,3	15 800,0	5 741,9	184,3	3 651,5	1 747,8	934,7	12 260,1	204,4	1 309,3	874,4	606,2	2 994,4	2 312,1	1 566,9	3 879,0	34 933,4			
Autres administrations publiques	92,6	147,4	240,1	146,6	5,8	72,1	36,7	90,8	351,9	4,2	48,5	437,4	59,2	549,3	825,6	1,5	827,1	1 968,3			
Entreprises				17,8	10,9	73,1	128,4	668,7	899,0	18,2	86,9	508,9	436,0	1 050,1	8 622,2	1,1	8 623,3	10 572,4			
Ménages	1 094,1	2 151,8	3 245,9	3 019,2	75,9	1 783,9	990,0	181,7	6 050,7	79,3	732,6	3 944,5	35,6	4 791,9	945,5	969,0	1 914,6	16 003,1			
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	5,0	0,4	4,8	5,3	15,5	15,5	1,2	13,5	174,9		189,6	4,1	0,1	4,2	209,9			
Autres financeurs privés	3,9	7,7	11,6	78,9	5,0	61,8	50,6	64,6	261,0	24,1	183,5	1 499,4	42,1	1 749,1	311,2	38,5	349,7	2 371,4			
Total	15 839,6	25 447,5	41 287,1	27 038,4	1 765,3	16 514,4	9 115,5	2 064,2	56 497,8	525,9	5 734,9	21 651,6	1 224,4	29 136,9	14 398,5	2 677,1	17 075,5	143 997,4			

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 3. La dépense d'éducation par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Tous

Activité	Financement final																	Total Finan- cement initial				
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés				Total Finan- cement final	Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs						
	Enseignement et recherche		Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production	Livres et fourm. part.	Leçons et autres	Habitl et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés		Transferts reçus									
	Enseignement	Recherche	Enseigne- ment et recherche	Héberg. Resta.										Méde- cine scol.	Appui à la scolarité		Organi- sation du système		Transp. scol.	Livres et fourm. part.	Habitl et autres	
Source de financement	1 ^{er} degré	2 nd degré	Enseign- supérieur	Extra- scol	Recher- che	Total Enseigne- ment et recherche	Héberg. Resta.	Méde- cine scol.	Appui à la scolarité	Organi- sation du système	Total Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourm. part.	Leçons et autres	Habitl et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total Finan- cement final	Total Transferts entre financeurs	Total Finan- cement initial
État	20 604,7	32 327,7	2 812,4	285,3	56 030,1	1 077,3	651,5	305,7	2 034,5	2 355,6	60 420,2						632,0	207,0	-70,2	60 420,2	768,8	61 189,0
Enseignement scolaire																						
Enseignement supérieur	1,9	8 879,1	25,2	3 630,3	12 536,6	362,4	18,9	0,2	381,6	191,4	13 109,6						1 885,3			13 109,6	1 885,3	14 994,9
Agriculture		911,2	469,8	4,5	33,9	1 419,5	106,8	9,8	106,8	9,8	1 536,1						96,5			1 536,1	96,5	1 632,6
Autres ministères	76,3	423,9	998,7	1 091,6	2 590,5	36,8	0,1	36,8	245,9	2 873,2							725,0		-16,3	2 873,2	803,1	3 676,3
Total État	20 681,0	33 664,7	13 160,0	1 406,6	3 664,3	72 576,6	1 583,3	670,5	3 059,7	2 802,7	77 939,0						2 708,2	932,0	-86,5	77 939,0	3 553,7	81 492,7
Collectivités territoriales																						
Communes	11 943,0	174,0	350,7	2 171,0	14 638,7	3 129,0	19,7	3 148,7	17 787,4	488,2	181,0						9,7	48,3	-336,3	18 466,6	-278,3	18 188,3
Départements	36,9	4 412,5	180,6	126,9	4 756,9	212,8	11,4	224,2	78,0	5 059,1	1 894,8						118,4	165,4	-158,9	6 953,9	124,9	7 078,8
Régions	0,3	5 018,0	2 208,3	1 581,1	8 807,7	394,9	1,1	396,0	309,2	9 512,9							312,0	315,7	-996,6	9 512,9	-368,9	9 144,0
Total Collectivités territoriales	11 980,2	9 604,6	2 739,6	3 879,0	28 203,4	3 736,7	19,7	12,5	3 768,9	387,2	32 359,4	2 393,0	181,0				440,1	529,4	-1 491,8	34 933,4	-522,3	34 411,1
Autres administrations publiques																						
Entreprises	240,0	278,4	342,2	825,7	200,8	1 887,1	78,7	0,2	78,9	2,3	1 988,3						1 852,6		-178,4	1 988,3	1 674,2	3 642,5
Ménages	0,0	891,3	1 047,1	8 623,3	10 561,7	9,6	1,1	10,7	0,0	10 572,4									-267,7	10 572,4	-267,7	10 304,7
Reste du Monde	827,6	1 623,5	2 580,2	1 914,6	6 945,8	5 044,9	7,0	5 051,9	5,3	12 003,1	447,4	2 734,0	320,1	498,5	4 000,0	16 003,1			-5 000,9	16 003,1	-5 000,9	11 002,2
Autres financeurs privés	1,3	216,9	1 385,0	349,7	284,3	2 237,2	69,3	0,7	70,0	64,2	2 371,4							563,0		209,9	563,0	772,9
Total	33 730,1	46 294,1	21 439,0	17 003,0	4 149,4	122 615,6	10 522,8	690,2	327,4	11 540,4	3 267,4	137 423,4	2 840,4	2 915,0	320,1	498,5	6 574,0	5 000,9	2 024,4	143 997,4	0,0	143 997,4

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial			
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Total Financement final			Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus					
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total		Total		Total										
	Pré-élem.	Élémentaire	Total Enseigné	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourn. part.	Leçons et autres						Habill et autres	Achats de biens et services liés	
Source de financement																			
État	6 726,5	13 878,2	20 604,7		278,6	278,6	1 029,4	21 912,7						0,6	118,4	-11,6	107,4	22 020,1	
Autres ministères	23,0	53,3	76,3				0,0	76,4						0,6	118,4	-11,6	107,4	22 096,5	
Total État	6 749,6	13 931,5	20 681,0		278,6	278,6	1 029,4	21 989,1						0,6	118,4	-11,6	107,4	22 096,5	
Collectivités territoriales	5 995,5	5 947,5	11 943,0	3 120,9	19,7	3 140,6		15 083,6	498,2	181,0				4,9	24,5	-176,8	-147,4	15 615,4	
Départements	14,3	22,6	36,9					36,9						15,4	73,6	-11,1	77,9	114,8	
Régions	0,1	0,2	0,3					0,3						74,4	74,4	-2,8	71,6	71,9	
Total Collectivités territoriales	6 009,9	5 970,3	11 980,2	3 120,9	19,7	3 140,6		15 120,8	498,2	181,0				20,3	172,5	-190,7	2,1	15 802,1	
Autres administrations publiques	92,6	147,4	240,0				0,1	240,1						793,7	793,7	-88,6	705,1	945,2	
Entreprises		0,0	0,0				0,0	0,0										0,0	
Ménages	254,0	573,5	827,6	1 874,5		1 874,5	2,8	2 704,9	24,8	379,9	7,0	129,3	541,0	3 245,9	3 245,9	-814,6	-814,6	2 431,3	
Reste du Monde							0,5	0,5						0,5	0,5			0,5	
Autres financeurs privés		1,3	1,3				10,2	11,6						11,6	11,6			11,6	
Total	13 106,1	20 624,1	33 730,1	4 995,4	298,3	5 293,7	1 043,1	40 066,9	523,0	560,9	7,0	129,3	1 220,2	814,6	290,9	-1 105,5	0,0	41 287,1	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 3.2 La dépense d'éducation du second degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Second degré

Activité	Financement final																			
	Activités des unités de production						Achats de biens et services liés						Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial			
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total		Livres et fourn.		Leçons et autres		Habill et autres		Total Achats de biens et services liés		Bourses d'études et ARS			Autres transferts versés	Total Financement final	
	1 ^{er} cycle 2 nd degré	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. niveau 2 nd degré	Total Enseignement	Héberg. Restau.	Médecine scol.	Orient. scol.	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Total Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et fourn.		Leçons et autres	Habill et autres			Total Achats de biens et services liés
Source de financement																				
Enseignement scolaire	16 319,0	940,7	9 878,0	5 185,3	4,7	32 327,7	1 026,0	353,3	296,8	1 676,1	1 122,1	35 125,9		628,1	84,0	-9,0	703,1	35 829,0		
Enseignement supérieur			1,9			1,9												1,9	1,9	
Agriculture	145,3		150,2	517,0	98,7	911,2	82,5			82,5	8,0	1 001,7		53,5			53,5	1 055,2		
Autres ministères	28,3	344,1	31,6	10,3	9,5	423,9	0,0			0,0	106,2	530,1		0,7	113,7		114,4	644,5		
Total État	16 492,6	1 284,8	10 061,8	5 712,6	112,9	33 664,7	1 108,5	353,3	296,9	1 758,7	1 236,3	36 659,7		682,3	197,7	-9,0	871,0	37 530,7		
Communes	99,9	2,9	45,0	20,0	6,2	174,0	0,0			0,0		174,0		3,6	17,9	-99,3	-77,8	96,2		
Départements	4 251,1	122,7	4,3	1,9	32,6	4 412,5	210,2		11,4	221,6	78,0	4 712,2	1 791,6	102,4	52,0	-85,7	68,7	6 572,5		
Régions	45,1	21,0	2 802,2	1 347,3	802,4	5 018,0	300,7		0,8	301,4	262,8	5 582,2		93,8	112,0	-143,5	62,3	5 644,5		
Total Collectivités territoriales	4 396,1	146,6	2 851,5	1 369,2	841,2	9 604,6	510,9		12,2	523,1	340,8	10 468,5	1 791,6	199,8	181,9	-328,5	53,2	12 313,3		
Autres administrations publiques	105,0	4,2	52,6	27,5	89,0	278,4	73,3		0,1	73,5	0,1	351,9		1 058,9		-85,2	973,7	1 325,6		
Entreprises	15,8	10,8	71,9	127,9	684,9	891,3	6,9		0,8	7,7	0,0	899,0						899,0		
Ménages	845,7	9,8	511,9	253,1	3,0	1 623,5	2 394,1		5,0	2 399,1	2,4	4 025,0	210,4	303,7	2 025,7	-1 941,0	-1 941,0	4 109,7		
Reste du Monde	4,6	0,4	4,5	5,2		14,7	0,4			0,4	0,5	15,5			43,1		43,1	58,6		
Autres financeurs privés	63,9	4,3	50,2	45,5	53,0	216,9	33,8		0,5	34,2	9,9	261,0						261,0		
Total	21 923,7	1 460,9	13 604,4	7 540,9	1 764,0	46 294,1	4 127,9	353,3	315,4	4 796,6	1 589,9	52 680,5	2 210,1	1 093,1	210,4	303,7	3 817,3	56 497,8		
																			0,0	56 497,8

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 3.3 La dépense d'éducation du supérieur par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Supérieur

Source de financement	Activité	Financement final																				
		Activités des unités de production							Achats de biens et services liés				Transferts entre financeurs			Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial					
		Enseignement et recherche			Appui à la scolarité				Total Activités des unités de production	Livres et fourn.	Leçons et part.	Habilités et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés			Total Financement final				
		Supérieur		Recherche	Total Enseignement et recherche	Médecine scol.	Orient.	Appui à la scolarité											Total Organisation du système			
Form. post. second.	Sup. tech. court.	Sup. long.	Apprent. niveau sup.	Supérieur	Recherche	Total Enseignement et recherche	Héberg. Restau.	Médecine scol.	Orient.	Appui à la scolarité	Total Organisation du système	Livres et fourn.	Leçons et part.	Habilités et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial			
État	Enseignement scolaire	65,6	1 844,8	899,6	2,3	2 812,4	51,3	19,6	8,9	79,7	156,9	3 049,0					3,3	4,6	-49,5	3 007,4		
	Enseignement supérieur	70,5	765,2	8 043,4		3 606,4	362,4	18,9	0,2	381,6	191,4	13 058,5					1 885,3		1 885,3	14 943,8		
	Agriculture		174,2	264,7	30,9	503,8	24,3			24,3	1,8	529,9					43,0			43,0	572,9	
	Autres ministères	13,2	37,1	942,3	6,1	998,7	36,8	0,0	36,8	139,6	1 175,1						76,7	15,9		92,6	1 267,7	
	Total État	149,4	2 821,3	10 150,0	39,3	3 640,4	474,8	38,5	9,1	522,4	489,7	17 812,5					2 008,3	20,5	-49,5	1 979,3	19 791,8	
Collectivités territoriales	Communes	2,7	34,2	302,9	10,9	350,7	8,1		8,1	358,8							1,2	5,9	-55,0	-47,9	310,9	
	Départements	1,4	16,0	141,9	21,3	180,6	2,6		2,6	183,1	103,2						0,6	39,8	-49,9	-9,5	276,8	
	Régions	195,6	1 136,0	352,0	524,8	2 208,3	94,2	0,3	94,5	46,4	2 349,2						209,6	111,8	-26,9	294,5	2 643,7	
	Total Collectivités territoriales	199,7	1 186,2	796,8	556,9	2 739,6	104,9	0,3	105,2	46,4	2 891,2	103,2					211,4	157,5	-131,8	237,1	3 231,5	
Autres administrations publiques	Autres administrations publiques	2,9	31,4	249,9	58,0	199,4	541,6	5,4	0,0	5,5	2,2	549,3							-4,6	-4,6	544,7	
	Entreprises	18,2	86,7	508,6	433,6	1 047,1	2,6	0,3	3,0	0,0	1 050,1										1 050,1	
	Ménages	33,8	256,2	2 288,3	1,9	2 580,2	776,2	2,0	778,3	0,2	3 358,6	4,1	1 261,0	102,7	65,5	1 433,3	4 791,9	-2 219,7	-2 219,7	-2 219,7	2 572,2	
	Reste du Monde	1,2	13,1	170,6		184,9	0,0		0,0	4,7	189,6							7,9		7,9	197,5	
	Autres financeurs privés	21,9	161,4	1 167,2	34,6	284,3	1 669,3	35,5	0,2	35,7	44,1	1 749,1									1 749,1	
	Total	426,9	4 556,3	15 331,5	1 124,3	4 124,1	25 563,1	1 399,5	38,5	12,0	1 450,0	587,3	27 600,4	107,3	1 261,0	102,7	65,5	1 536,5	2 219,7	-2 405,6	0,0	29 136,9

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 3.4 La dépense d'éducation de l'extrascolaire par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Extrascolaire

Activité	Financement final																	
	Activités des unités de production							Achats de biens et services liés							Transferts entre financeurs			
	Enseignement et recherche			Appui à la scolarité				Total			Transferts entre financeurs				Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial		
	Extrascolaire	Recherche	Total Enseignement et recherche	Médecine scol.	Héberg. Restau.	Médic. scol.	Orient.	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. Livres et fourn. scol.	Leçons part.	Habill et autres	Total Achats de biens et services liés			Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés
Source de financement																		
Enseignement scolaire	234,7	50,6	285,3					47,2	332,5								-0,1	332,4
Enseignement supérieur	25,2		49,1					49,1										49,1
Agriculture	4,5		4,5					4,5										4,5
Autres ministères	1 042,2	49,3	1 091,6					1 091,6							17,0	595,4	-16,3	1 687,7
Total État	1 306,6	100,0	1 430,5					47,2	1 477,7						17,0	595,4	-16,4	2 073,7
Communes	628,5	1 542,5	2 171,0					2 171,0							2 171,0		-5,2	2 165,8
Départements	126,5	0,4	126,9					126,9							126,9		-12,2	114,7
Régions	1 557,2	23,9	1 581,1					1 581,1							1 581,1	8,6	-823,4	763,8
Total Collectivités territoriales	2 312,1	1 566,9	3 879,0					3 879,0							3 879,0	8,6	-840,8	3 064,3
Autres administrations publiques	824,7	0,9	827,1					827,1							827,1			827,1
Entreprises	8 622,2	1,1	8 623,3					8 623,3							8 623,3		-267,7	8 355,6
Ménages	945,5	969,0	1 914,6					1 914,6							1 914,6		-25,6	1 889,0
Reste du Monde	4,1	0,1	4,2					4,2							4,2		512,0	516,2
Autres financeurs privés	311,2	38,5	349,7	0,0			0,0	349,7							349,7			349,7
Total	14 326,5	2 676,5	17 028,3	0,0			0,0	47,2	17 075,5						17 075,5	25,6	-1 150,5	17 075,5

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	50 817,0	6 941,8		2 661,3	60 420,2	
	Enseignement supérieur	12 491,5	83,2		534,9	13 109,6	
	Agriculture	933,3	592,9		9,8	1 536,1	
	Autres ministères	2 012,8	347,2	241,4	271,8	2 873,2	
	Total État	66 254,6	7 965,2	241,4	3 477,7	77 939,0	
Collectivités territoriales	Communes	16 755,9	878,7	144,8	8,1	17 787,4	
	Départements	4 567,7	345,3	54,5	91,7	5 059,1	
	Régions	6 158,5	2 108,2	910,3	335,9	9 512,9	
	Total Collectivités territoriales	27 482,0	3 332,1	1 109,6	435,7	32 359,4	
Autres administrations publiques		1 219,6	413,3	332,4	3,0	1 968,3	
	Entreprises	1 125,9	3 766,9	5 678,4	1,1	10 572,4	
Ménages		4 390,4	3 918,1	3 060,4	634,1	12 003,1	
	Reste du Monde	204,2			5,7	209,9	
Autres financeurs privés		1 898,5	328,8	53,4	90,8	2 371,4	
	Total	102 575,3	19 724,5	10 475,6	4 648,1	137 423,4	

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Premier degré	<u>Secteur de production</u>											Total
	Établissements publics			Total Établissements publics	Établissements privés subventionnés		Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés		Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	
	Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance		Écoles mater. et élém.	Écoles mater. et élém.						
Source de financement												
État	Enseignement scolaire	98,6	5,3	19 107,7	1 775,6	1 775,6	1 775,6				1 029,4	21 912,7
	Enseignement supérieur											
	Autres ministères	59,7	16,7	76,3						0,0		76,4
	Total État	19 063,6	115,2	19 184,1	1 775,6	1 775,6	1 775,6			1 029,4		21 989,1
Collectivités territoriales	Communes	14 294,1		14 294,1	789,5	789,5	789,5					15 083,6
	Départements	36,9		36,9								36,9
	Régions	0,3		0,3								0,3
	Total Collectivités territoriales	14 331,3		14 331,3	789,5	789,5	789,5					15 120,8
Autres administrations publiques	240,0			240,0						0,1		240,1
Entreprises			0,0	0,0						0,0		0,0
Ménages	1 754,8	1,2	2,6	1 758,6	842,0	842,0	842,0	101,4	101,4	2,8		2 704,9
Reste du Monde										0,5		0,5
Autres financeurs privés		0,5	0,8	1,3						10,2		11,6
	Total	35 389,7	116,9	35 515,3	3 407,1	3 407,1	3 407,1	101,4	101,4	1 043,1		40 066,9

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Second degré

		Secteur de production												
		Établissements publics			Total établissements publics		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics	Total
Source de financement		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Collèges et lycées	CFA	Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA		
État	Enseignement scolaire	28 872,0	4,7	146,2	33,7	4 650,4		4 650,4		4 650,4			1 418,9	35 125,9
	Enseignement supérieur	1,9												1,9
	Agriculture	401,0	81,5			494,7	16,6	482,5	16,6	511,2			8,0	1 001,7
	Autres ministères	71,1		343,2		414,4	4,4	414,4	4,4	4,4		5,1	106,3	530,1
Total État	29 346,0	86,3	489,4	33,7	29 955,4	5 145,1	21,0	5 166,1	21,0	5 166,1	5,1	5,1	1 533,1	36 659,7
Collectivités territoriales	Communes	167,8	1,2				3,3	169,0	3,3	3,3		1,7		174,0
	Départements	4 280,7	5,7			309,1	13,1	4 286,4	13,1	322,2		14,1	89,4	4 712,2
	Régions	4 054,1	150,2	20,1		388,9	328,1	4 224,4	328,1	717,0		377,4	263,6	5 582,2
Total Collectivités territoriales	8 502,6	157,1	20,1		8 679,8	698,0	344,5	1 042,5	344,5	1 042,5		393,1	353,0	10 468,5
Autres administrations publiques	Entreprises	260,3	15,7	0,6			36,2	276,7	36,2	36,2		38,9	0,2	351,9
	Ménages	1 858,7	5,8	9,0	16,5	1 947,4	13,4	1 890,0	13,4	1 960,9	152,4	14,4	7,3	4 025,0
Reste du Monde					15,0								0,5	15,5
Autres financeurs privés		177,7	11,2	2,2	5,2	196,2	25,7	196,2	25,7	25,7	1,2	27,6	10,4	261,0
Total		40 262,2	392,0	522,7	55,4	41 232,3	7 901,3	707,1	8 608,4	7 901,3	169,1	765,5	1 905,2	52 680,5

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 4.3 Tableau de financement de l'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Supérieur	Secteur de production												Services adm. et organismes publics	Total		
	Établissements publics						Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés					Total Autres établissements privés	
	Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Total Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Total Établissements privés subventionnés	Éts secondaires	CFA				Écoles supérieures
Source de financement																
État	Enseignement supérieur	2 425,2	2,3			19,5	2 447,0	436,3			436,3				165,7	3 049,0
	Agriculture	152,9	24,8				12 440,4	83,2			83,2				534,9	13 068,5
	Autres ministères	30,7		56,1	878,8		965,7	37,8	1,7	37,8	39,4	4,5			1,8	529,9
	Total État	2 608,8	27,1	11 210,5	2 377,4	19,5	16 299,5	488,1	7,8	144,7	640,6	4,5	4,5	4,5	165,5	1 175,1
Collectivités territoriales	Communes	9,0	4,3	306,9	23,9		344,1		5,2		5,2	1,5			8,1	358,8
	Départements	0,6	4,2	158,5			163,3	0,2	5,0		5,2	12,3			2,3	183,1
	Régions	582,8	105,6	178,8	726,9		1 594,1	56,4	125,6	172,5	354,5	328,2			72,3	2 349,2
Total Collectivités territoriales	592,4	114,1	644,2	750,8		2 101,5	56,6	135,8	172,5	364,9	342,0	342,0	342,0	82,7	2 891,2	
Autres administrations publiques	14,8	11,5	318,0	90,7		435,0		13,8	10,1	23,9	33,8	53,7		2,8	549,3	
Entreprises	21,8	85,0	102,7	42,8	0,0	252,3	20,2	101,8	149,5	271,5	249,2	286,1		0,3	1 050,1	
Ménages	132,8	4,3	379,7	94,5	9,3	620,6	112,9	5,1	682,7	800,8	12,6	1 256,0		624,0	3 368,6	
Reste du monde	1,6		139,5	43,9		184,9								4,7	189,6	
Autres financeurs privés	20,4	8,2	895,2	424,5	2,9	1 351,2		9,8	293,3	303,1	24,0	24,6		70,2	1 749,1	
Total	3 392,6	250,3	13 745,9	3 824,5	31,7	21 245,1	677,8	274,2	1 452,8	2 404,8	666,1	1 575,8	2 297,9	1 652,6	27 600,4	

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 4.4. Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total			
		Établissements publics					Établissements privés subventionnés				Autres établissements privés						
Niveau : Extrascolaire	Source de financement	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements publics			Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés		Total	
								Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements privés subventionnés		CFA	Organisme de form. extrascol.		
	Enseignement scolaire	41,8	124,3			39,7		205,7									332,5
État	Enseignement supérieur						49,1										49,1
	Agriculture	4,5					4,5										4,5
	Autres ministères	78,9		108,5	19,6			556,3	0,0	0,3		303,1				231,9	1 091,6
	Total État	125,1	124,3	108,5	19,6	39,7	398,5	815,6	0,0	0,3		382,7				231,9	1 477,7
Collectivités territoriales	Communes	0,4		109,8	1 542,5		295,9	1 948,7	0,0	0,0		80,7				141,6	2 171,0
	Départements	0,1		21,8	0,4		58,7	81,0	0,0	0,0		17,8				28,1	126,9
	Régions	166,7		77,3	21,5		74,1	339,7	0,3	0,8		1 035,6				204,7	1 581,1
	Total Collectivités territoriales	167,2		209,0	1 564,4		428,8	2 369,4	0,3	0,8		1 134,1				374,4	3 879,0
	Autres administrations publiques	15,6		60,9			191,5	267,9	0,1	0,5		352,6				205,9	827,1
	Entreprises	220,8		26,5		3,7	403,5	654,5	10,3	2,9		3 105,0				4 850,5	8 623,3
	Ménages	29,0		8,6		18,3	65,3	121,3	2,4	0,3		311,7				1 478,9	1 914,6
	Reste du monde	4,1					0,1	4,2									4,2
	Autres financeurs privés	44,4	261,8			5,7	37,7	349,7									349,7
	Total	606,3	386,1	413,4	1 584,0	67,4	1 525,4	4 582,6	13,2	4,8		5 286,1			7 141,6	47,2	17 075,5

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Autres adm. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financiers privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	2 836	11	18	2 863	23	423			2	6 176	
	3 496	10	16	1 951	209	317			2	6 002	
	3 247	11	17	2 295	139	357			2	6 067	
Second degré	5 587	21	1 743	16	212	652	10	24	24	8 270	
	10 349	194	1 473	13	347	228	3	45	45	12 752	
	7 493	2 079	327	18	223	812	8	41	41	11 052	
	8 535	1 986	290	21	225	763	12	67	67	12 069	
	408	3 125	1	0	299	531	19	213	213	6 798	
	6 267	951	1 108	16	223	693	10	44	44	9 463	
Supérieur	3 239	3 663	9	22	64	567	19	378	378	8 247	
	7 448	2 549	145	50	87	160	28	351	351	10 984	
	8 844	270	112	156	246	1 371	101	847	847	12 235	
	332	4 420	22	56	434	194	19	309	309	8 987	
	7 943	1 061	111	125	219	1 032	79	702	702	11 693	
Total	5 185	546	455	1 046	184	595	17	132	132	8 286	

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2013 définitif
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total		
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres	Total Achats de biens et services liés
		Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Organisation du système	Total des unités de production											
Premier degré	Préélémentaire	5 110	740	44	149	6 043	78	47	9	133	6 176							
	Élémentaire	4 864	731	43	156	5 794	76	104	27	207	6 002							
	Total Premier degré	4 957	734	44	153	5 888	77	82	20	179	6 067							
Second degré	Premier cycle	6 706	657	119	195	7 677	371	154	68	593	8 270							
	Spécial second degré*	10 027	769	156	1 279	12 231	314	143	63	520	12 752							
	Second cycle général et technologique	9 105	778	119	343	10 345	403	194	110	707	11 052							
	Second cycle professionnel	9 984	835	111	325	11 255	422	291	101	814	12 069							
	Apprentissage niveau second degré	5 809	333		168	6 310	134	209	145	487	6 798							
	Total Second degré*	7 744	696	113	268	8 820	372	184	87	643	9 463							
Supérieur	Formations post-secondaires	7 196	511	15	71	7 793	39	390	24	453	8 247							
	Supérieur technique court	9 397	616	34	218	10 265	143	533	43	719	10 984							
	Supérieur long	10 778	553	18	254	11 603	17	536	79	632	12 235							
	Apprentissage niveau supérieur	8 252	485		150	8 887		67	33	100	8 987							
	Total Supérieur	10 259	562	20	236	11 077	43	506	68	617	11 693							
	Total	6 893	687	66	210	7 857	185	190	53	429	8 286							

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 1. La dépense d'éducation par niveau et activité

En millions d'euros

Niveau	Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Financement initial
		Activités des unités de production						Achats de biens et services liés				Total Financement final					
		Appui à la scolarité			Organisation du système	Total Activités des unités de production		Transports scolaires	Livres et fournitures	Leçons particulières	Habillage et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus		
		Hébergement Restaurant	Médecine scolaire	Oriantation		Activités des unités de production											
Premier degré	Préélémentaire	13 308,9	1 928,8	116,8	386,6	15 741,2	204,8	119,4	22,3	346,5	16 087,6	8,1	115,1	-123,2	0,0	16 087,6	
	Élémentaire	20 923,6	3 146,8	188,8	671,2	24 930,3	332,6	440,4	7,1	107,0	25 817,4	827,5	177,5	-1 005,0	0,0	25 817,4	
Total Premier degré		34 232,5	5 075,6	305,5	1 057,8	40 671,5	537,4	559,7	7,1	129,4	41 905,1	835,6	292,6	-1 128,2	0,0	41 905,1	
Second degré	Premier cycle	22 405,7	2 192,6	214,9	647,2	25 643,3	1 246,0	502,5	83,0	141,0	27 615,8	905,6	209,3	-1 114,9	0,0	27 615,8	
	Spécial second degré	1 486,3	86,8	7,1	143,6	1 734,5	36,1	15,9	2,5	4,5	1 793,5	51,4	5,6	-57,1	0,0	1 793,5	
	Second cycle général et technologique	13 967,2	1 194,7	97,0	547,7	15 890,2	619,2	288,0	112,4	54,3	16 964,1	590,2	194,4	-784,7	0,0	16 964,1	
	Second cycle professionnel	7 711,2	645,4	43,1	262,3	8 704,0	327,9	218,6	4,9	71,3	9 326,7	421,7	108,8	-530,5	0,0	9 326,7	
Apprentissage niveau second degré		1 777,5	99,8		59,7	1 937,0	41,7	63,2	11,4	32,7	2 086,0	20,3	45,0	-65,3	0,0	2 086,0	
Total Second degré		47 347,9	4 219,3	362,0	1 660,6	53 908,9	2 270,8	1 088,3	214,2	303,8	57 786,2	1 989,3	563,1	-2 552,4	0,0	57 786,2	
Supérieur	Formations post-secondaires	459,1	32,3	0,7	4,6	497,0	2,6	24,8		1,5	525,9	51,3	6,0	-57,3	0,0	525,9	
	Supérieur technique court	4 960,4	323,0	15,4	118,1	5 419,5	76,5	276,9	22,9	0,2	5 796,0	710,4	46,4	-756,8	0,0	5 796,0	
	Supérieur long	19 098,2	964,4	23,8	447,6	20 542,7	31,1	944,7	81,7	59,3	21 659,6	1 618,8	110,0	-1 728,8	0,0	21 659,6	
	Apprentissage niveau supérieur	1 132,6	66,6		23,5	1 222,7	9,1	9,1		4,5	1 236,3	9,1	24,5	-33,7	0,0	1 236,3	
Total Supérieur		25 650,3	1 386,3	39,9	593,8	27 681,9	110,2	1 255,5	104,6	65,5	29 217,8	2 389,6	187,0	-2 576,5	0,0	29 217,8	
Extra-scolaire	Formation professionnelle continue	14 381,7	0,0		46,7	14 428,4					14 428,4	8,1	1 126,2	-1 134,3	0,0	14 428,4	
	Autre extrascolaire	2 699,2				2 699,2					2 699,2	16,5	5,1	-21,6	0,0	2 699,2	
Total Extrascolaire		17 080,9	0,0		46,7	17 127,6					17 127,6	24,6	1 131,3	-1 156,0	0,0	17 127,6	
Total		124 311,6	10 681,3	707,4	3 359,0	139 390,0	2 918,5	2 903,5	325,9	498,7	146 036,6	5 239,2	2 173,9	-7 413,1	0,0	146 036,6	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 2i. La dépense d'éducation par source initiale de financement et niveau

En millions d'euros

	Niveau																
	Premier degré		Second degré				Enseignement supérieur				Total Enseignement supérieur		Extrascolaire		Total Extra-scolaire	Total	
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.			Autre extra-scol.
Source initiale de financement																	
Enseignement scolaire	7 440,5	15 171,7	22 612,3	18 500,3	1 066,4	11 161,5	5 936,5	14,8	36 679,5	70,3	1 999,2	990,9	8,1	3 068,5	296,6	51,9	62 708,8
Enseignement supérieur					2,0				2,0	123,7	1 679,6	13 293,0		15 096,2	49,0		15 147,2
Agriculture				160,9		180,7	609,8	100,2	1 051,5		229,6	308,3	31,3	569,2	4,5		1 625,2
Autres ministères	21,7	50,2	71,9	26,9	454,2	109,6	45,7	9,9	646,2	14,6	53,2	1 150,6	6,4	1 224,8	1 570,8	62,5	3 576,2
Total État	7 462,2	15 221,9	22 684,2	18 688,1	1 520,6	11 453,8	6 592,0	124,9	38 379,3	208,6	3 961,6	15 742,8	45,8	19 958,8	1 920,8	114,4	83 057,5
Collectivités territoriales																	
Communes	7 373,9	8 187,5	15 561,3	48,6	1,4	25,8	15,4	0,0	91,2	1,3	24,5	260,9	7,1	293,8	629,5	1 549,5	18 125,4
Départements	47,3	69,6	116,9	5 841,0	170,0	502,8	225,5	1,2	6 740,5	0,7	77,9	203,4	3,6	285,5	119,4	-0,2	7 262,1
Régions	27,9	44,5	72,4	35,8	20,5	3 260,8	1 546,9	957,2	5 821,2	239,3	1 371,7	382,6	605,0	2 598,6	738,1	24,0	9 254,2
Total Collectivités territoriales	7 449,1	8 301,5	15 750,6	5 925,4	191,9	3 789,5	1 787,9	958,3	12 652,9	241,3	1 474,1	846,8	615,8	3 177,9	1 487,0	1 573,3	34 641,7
Autres administrations publiques	58,9	908,0	967,0	708,6	39,7	341,3	174,0	91,5	1 355,1	4,1	45,8	439,2	59,6	548,8	831,8	1,5	3 704,1
Entreprises				18,1	11,1	74,3	130,5	679,3	913,3	18,5	88,3	517,0	443,0	1 066,7	8 402,1	1,1	10 383,2
Ménages	1 113,3	1 377,8	2 491,1	2 164,8	24,7	1 230,8	582,8	161,1	4 164,1	28,0	27,1	2 425,3	27,2	2 507,6	954,6	970,2	11 087,6
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	31,5	0,4	12,3	8,8	5,9	58,9	1,2	14,6	180,5	2,6	199,0	519,0	0,1	777,7
Autres financeurs privés	3,9	7,7	11,6	79,4	5,1	62,2	50,9	65,0	262,5	24,2	184,5	1 508,0	42,3	1 759,0	313,0	38,7	2 384,9
Total	16 087,6	25 817,4	41 905,1	27 615,8	1 793,5	16 984,1	9 326,7	2 086,0	57 786,2	525,9	5 796,0	21 659,6	1 236,3	29 217,8	14 428,4	2 699,2	146 036,6

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 2f. La dépense d'éducation par source finale de financement et niveau

En millions d'euros

Source finale de financement	Niveau		Premier degré				Second degré				Enseignement supérieur				Total			
	Premier degré		Total Premier degré		1 ^{er} cycle		2 nd cycle		Total Second degré		Form. post second.		Enseignement supérieur		Total Enseignement supérieur		Total	
	Pré-élem.	Élem.	1 ^{er} cycle	Spécial 2 nd degré	2 nd cycle G et T	2 nd cycle prof.	Apprent. Niv. 2 nd degré	Total Second degré	Form. post second.	Sup. tech. court	Sup. long	Apprent. niveau sup.	Total Enseignement supérieur	Form. prof. cont.	Autre extra-scol.	Total Extra-scolaire	Total	
Enseignement scolaire	7 399,1	15 105,2	22 504,3	18 221,0	1 054,4	10 868,6	5 675,7	14,8	35 834,4	70,5	1 998,3	1 033,4	8,1	296,7	51,9	348,6	61 797,6	
Enseignement supérieur						2,0			2,0	110,8	1 165,1	11 804,7		49,0		49,0	13 131,6	
Agriculture				155,2		174,9	570,9	100,2	1 001,1		199,8	297,5	31,3	4,5		4,5	1 534,3	
Autres ministères	21,7	50,2	71,9	26,9	452,3	31,5	10,6	9,9	531,2	14,2	39,2	1 076,8	6,4	988,4	46,5	1 034,8	2 774,6	
Total État	7 420,8	15 155,4	22 576,2	18 403,1	1 506,7	11 077,0	6 257,1	124,9	37 368,8	195,6	3 402,4	14 212,4	45,8	1 338,5	98,4	1 436,9	79 238,1	
Collectivités territoriales	7 433,1	8 276,5	15 709,6	97,3	2,8	43,8	19,5	6,1	169,5	2,8	33,9	294,9	10,5	630,3	1 553,9	2 184,2	18 405,3	
Départements	14,8	23,3	38,1	5 780,9	165,6	503,5	230,2	34,1	6 714,4	4,1	90,2	178,5	22,2	131,0	0,5	131,4	7 179,0	
Régions	0,1	0,2	0,4	13,9	19,8	3 304,9	1 591,8	903,7	5 834,2	196,0	1 196,7	287,8	576,6	1 545,6	18,4	1 564,0	9 655,7	
Total Collectivités territoriales	7 448,0	8 300,1	15 748,1	5 892,1	188,2	3 852,3	1 841,5	943,9	12 718,0	202,8	1 320,9	761,2	609,3	2 306,9	1 572,8	3 879,7	35 240,0	
Autres administrations publiques	93,3	148,5	241,9	147,7	5,8	72,6	36,9	91,5	354,5	4,2	48,8	440,7	59,6	831,8	1,5	833,3	1 983,1	
Entreprises	0,0	0,0	0,0	18,1	11,1	74,3	130,5	679,3	913,3	18,5	88,3	517,0	443,0	8 671,3	1,1	8 672,4	10 652,4	
Ménages	1 121,4	2 205,4	3 326,7	3 070,3	76,2	1 821,0	1 004,5	181,4	6 153,4	79,2	737,5	4 044,1	36,3	962,7	986,7	1 949,4	16 326,7	
Reste du Monde	0,2	0,3	0,5	5,0	0,4	4,8	5,4	0,0	15,6	1,2	13,6	176,2	0,0	4,1	0,1	4,2	211,4	
Autres financeurs privés	3,9	7,7	11,6	79,4	5,1	62,2	50,9	65,0	262,5	24,2	184,5	1 508,0	42,3	313,0	38,7	351,7	2 384,9	
Total	16 087,6	25 817,4	41 905,1	27 615,8	1 793,5	16 964,1	9 326,7	2 086,0	57 786,2	525,9	5 796,0	21 659,6	1 236,3	14 428,4	2 699,2	17 127,6	146 036,6	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 3.1 La dépense d'éducation du premier degré par source de financement et activité

En millions d'euros

Niveau : Premier degré

Activité	Financement final														Total Transferts entre financeurs	Total Transferts reçus	Total Transferts versés	Total Financement initial			
	Activités des unités de production				Achats de biens et services liés				Total Financement final												
	Enseignement		Appui à la scolarité		Total Appui à la scolarité		Total Activités des unités de production		Livres et Leçons part.		Habilit et autres		Total Achats de biens et services liés						Bourses d'études et ARS		Total
Enseignement	Total Enseign	Héberg. Restau.	Médecine scolaire	Total Appui à la scolarité	Organisation du système	Activités des unités de production	Transp. scol.	Livres et Leçons part.	Habilit et autres	Total Achats de biens et services liés	Bourses d'études et ARS	Autres transferts versés	Transferts reçus	Total	Financement initial						
Source de financement																					
Enseignement scolaire	6 908,7	14 266,3	21 174,9	285,3	285,3	1 044,1	22 504,3									0,6	119,1	-11,7	108,0	22 612,3	
Enseignement supérieur																					
Autres ministères	21,7	50,2	71,9			0,0	71,9														71,9
Total État	6 930,4	14 316,5	21 246,9	285,3	285,3	1 044,1	22 576,2									0,6	119,1	-11,7	108,0	22 684,2	
Collectivités territoriales																					
Communes	6 006,2	5 831,7	11 837,9	3 158,0	20,3	3 178,3	15 016,2	511,9	181,5	693,4					4,9	24,6	-177,8	-148,3		15 561,3	
Départements	14,8	23,3	38,1				38,1								15,9	74,0	-11,2	78,8		116,9	
Régions	0,1	0,2	0,4				0,4								0,4	74,8	-2,8	72,0		72,4	
Total Collectivités territoriales	6 021,1	5 855,3	11 876,4	3 158,0	20,3	3 178,3	15 054,7	511,9	181,5	693,4					20,9	173,5	-191,8	2,6		15 750,6	
Autres administrations publiques																					
Entreprises	93,3	148,5	241,8			0,1	241,9								814,2		-89,1	725,1		967,0	
Ménages		0,0	0,0			0,0	0,0								0,0					0,0	
Reste du Monde	264,2	601,9	866,1	1 917,6	1 917,6	2,8	2 786,5	25,5	378,2	7,1	129,4	540,2			3 326,7		-835,6		2 491,1		
Autres financeurs privés						0,5	0,5								0,5					0,5	
Total	13 308,9	20 923,6	34 232,5	5 075,6	5 381,1	1 057,8	40 671,5	537,4	559,7	7,1	129,4	1 233,6			835,6	292,6	-1 128,2	0,0		41 905,1	

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 4. Tableau de financement des producteurs d'éducation*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Tous	Source de financement	Secteur de production					Total
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Services administratifs et organismes publics		
État	Enseignement scolaire	52 134,2	6 974,6		2 688,8		61 797,6
	Enseignement supérieur	12 534,4	76,2		521,0		13 131,6
	Agriculture	938,5	586,6		9,2		1 534,3
	Autres ministères	1 942,8	331,8	230,1	269,9		2 774,6
	Total État	67 549,9	7 969,2	230,1	3 488,9		79 238,1
Collectivités territoriales	Communes	16 725,2	833,4	145,2	8,1		17 711,9
	Départements	4 723,3	357,5	56,4	94,9		5 232,1
	Régions	6 266,7	2 092,1	908,2	388,8		9 655,7
	Total Collectivités territoriales	27 715,2	3 283,0	1 109,7	491,8		32 599,7
	Autres administrations publiques	1 228,8	416,4	334,9	3,0		1 983,1
	Entreprises	1 137,2	3 795,0	5 719,1	1,1		10 652,4
	Ménages	4 503,9	4 012,9	3 158,6	644,9		12 320,4
	Reste du Monde	205,7			5,8		211,4
	Autres financeurs privés	1 909,3	330,7	53,7	91,3		2 384,9
	Total	104 249,9	19 807,1	10 606,1	4 726,8		139 390,0

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 4.1 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le premier degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Source de financement		Secteur de production										Total	
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Total Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics
État	Enseignement scolaire	Écoles mater. et élém.	Centres d'ens. spécial	Organis. d'ens. à distance	Total Établissements publics	Établissements privés subventionnés	Écoles mater. et élém.	Total Établissements privés subventionnés	Autres établissements privés	Écoles mater. et élém.	Total Autres établissements privés	Services adm. et organismes publics	Total
			Enseignement supérieur	19 615,2	98,9	4,6	19 718,6	1 741,6	1 741,6	1 741,6			
	Autres ministères	56,2	15,7		71,9							0,0	71,9
	Total État	19 671,4	114,6	4,6	19 790,5	1 741,6	1 741,6	1 741,6				1 044,1	22 576,2
	Communes	14 271,9			14 271,9	744,3	744,3	744,3					15 016,2
	Départements	38,1			38,1								38,1
	Régions	0,4			0,4								0,4
	Total Collectivités territoriales	14 310,4			14 310,4	744,3	744,3	744,3					15 054,7
	Autres administrations publiques	241,8			241,8							0,1	241,9
	Entreprises			0,0	0,0							0,0	0,0
	Ménages	1 795,6	1,0	2,7	1 799,4	857,0	857,0	857,0	127,3	127,3	127,3	2,8	2 786,5
	Reste du Monde											0,5	0,5
	Autres financeurs privés		0,5	0,8	1,3							10,3	11,6
	Total	36 019,2	116,1	8,1	36 143,5	3 342,9	3 342,9	3 342,9	127,3	127,3	127,3	1 057,8	40 671,5

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 4.2 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour le second degré*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Second degré

Source de financement		Secteur de production										Total			
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés		Établissements privés subventionnés		Autres établissements privés		Services adm. et organismes publics				
		Collèges et lycées	CFA	Centres d'ens. spécial	Organismes d'ens. à distance	Établissements publics		Collèges et lycées	CFA	Établissements privés subventionnés		Éts secondaires	CFA	Total Autres établissements privés	Total
État	Enseignement scolaire	29 509,4	4,8	149,5	29,5	29 693,2	4 710,3			4 710,3				1 430,9	
	Enseignement supérieur	2,0				2,0									2,0
	Agriculture	404,9	82,3			487,2	489,8	16,7		506,5				7,5	1 001,1
	Autres ministères	68,5		346,4		415,0	4,6			4,6		5,3		106,4	531,2
Total État	29 984,7	87,2	495,9	29,5	30 597,3	5 200,0	21,3			5 221,3		5,3		1 544,8	37 368,8
Collectivités territoriales	Communes	163,4	1,2			164,6			3,2	3,2		1,7			169,5
	Départements	4 426,8	5,9			4 432,7	320,1	13,6		333,7		14,6		92,6	4 873,5
	Régions	4 254,9	150,0	18,8		4 423,8	382,6	327,8		710,4		377,0		323,0	5 834,2
Total Collectivités territoriales	8 845,1	157,2	18,8		9 021,0	702,7	344,6			1 047,3		393,2		415,6	10 877,2
Autres administrations publiques	Entreprises	262,3	15,9	0,6		278,7			36,4	36,4		39,2		0,2	354,5
	Ménages	1 908,5	5,8	9,0	17,5	1 940,9	1 991,2	13,4		2 004,6	151,1	13,1		7,4	4 117,1
Reste du Monde		15,0		0,1		15,1								0,5	15,6
Autres financeurs privés		178,7	11,2	2,2	5,2	197,4		25,8		25,8	1,2	27,7		10,4	262,5
Total	41 297,9	395,0	528,0	52,3	42 273,2	8 006,5	712,2			8 718,6	168,0	769,5		1 979,7	53 908,9

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 4.3 Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'enseignement supérieur*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

Niveau : Supérieur	Secteur de production													Services adm. et organismes publics	Total	
	Établissements publics						Établissements privés subventionnés			Autres établissements privés			Total Autres établissements privés			
	Collèges et lycées	CFA	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Organisme d'ens. à distance	Total Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Éts secondaires	CFA	Écoles supérieures				
Source de financement																
État	Enseignement supérieur	2 476,8	2,3			18,6	2 497,7	445,5	0,1		445,6				167,0	3 110,4
	Agriculture	154,4	25,1		1 219,1		12 483,4	51,6	6,2	22,3	80,1				521,0	13 080,6
	Autres ministères	30,9		52,9	847,3		931,1		1,7	35,6	37,3	4,6			1,7	528,7
	Total État	2 662,1	27,4	11 317,1	2 333,8	18,6	16 359,1	497,1	8,0	134,1	639,2	4,6	4,6	4,6	853,3	17 866,2
Collectivités territoriales	Communes	8,8	4,1	291,9	22,7		327,5		4,9	4,9	1,5			8,1	342,0	
	Départements	0,6	4,3	163,6			168,6	0,2	5,2	5,4	12,7			2,4	189,0	
	Régions	616,3	105,6	74,5	714,5		1 510,8	55,5	125,5	171,6	328,0			65,7	2 257,2	
Total Collectivités territoriales	625,7	114,0	530,0	737,2		2 006,9	55,7	135,6	171,6	362,9	342,2		342,2	76,3	2 788,2	
Autres administrations publiques	14,9	11,6	320,4	91,4		438,3		13,9	10,2	24,1	54,1			2,8	553,4	
Entreprises	22,1	86,4	104,3	43,4	0,0	256,3	20,5	103,4	151,9	275,8	10,9	270,3		0,3	1 066,7	
Ménages	136,3	4,5	392,7	97,4	9,3	640,1	116,4	5,3	709,4	831,2	42,5	1 306,0		634,7	3 467,3	
Reste du monde	1,6		140,5	44,2		186,3								4,7	191,1	
Autres financeurs privés	20,5	8,2	900,3	426,9	2,9	1 358,9		9,9	295,0	304,9	0,6	24,1		70,6	1 759,0	
Total	3 483,2	252,1	13 705,3	3 774,4	30,8	21 245,8	689,7	276,2	1 472,2	2 438,0	54,0	1 630,4	2 355,4	1 642,6	27 681,9	

* non compris les achats de biens et services liés

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 4.4. Tableau de financement des producteurs d'éducation pour l'extrascolaire*
 dépenses des financeurs finals
 En millions d'euros

		Secteur de production											Services adm. et organismes publics	Total			
		Établissements publics				Établissements publics			Établissements privés subventionnés						Autres établissements privés		
Source de financement	Niveau : Extrascolaire	Collèges et lycées	Universités	Autres ets d'ens. supérieur	Centres de form. artistique	Organisme d'ens. à distance	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements publics	Collèges et lycées	CFA	Éts d'ens. supérieur	Organisme de form. extrascol.	Total Établissements privés subventionnés	CFA	Organisme de form. extrascol.	Total Autres établissements privés	Total
		État	Enseignement supérieur	40,8	142,6		41,3		224,7				77,2		77,2		
Agriculture	4,5					49,0	4,5										49,0
Total État	Autres ministères	74,3	102,3	18,5		329,8	524,8	0,0	0,3		289,6		289,9		220,2		1 034,8
		119,5	142,6	18,5	41,3	378,8	803,0	0,0	0,3		366,8		367,1		220,2		1 436,9
Collectivités territoriales	Communes	0,4		110,2	1 553,9	296,8	1 961,2	0,0	0,0		80,9		81,0		142,0		2 184,2
	Départements	0,1		22,6	0,4	60,8	83,9	0,0	0,0		18,4		18,4		29,1		131,4
Total Collectivités territoriales	Régions	165,4		76,8	15,4	74,2	331,8	0,3	0,8		1 028,0		1 029,0		203,2		1 564,0
		165,9		209,5	1 569,7	431,8	2 376,9	0,3	0,8		1 127,3		1 128,5		374,3		3 879,7
Autres administrations publiques	Entreprises	222,1		26,6		405,8	658,3	10,4	2,9		3 122,7		3 136,0		4 878,1		8 672,4
	Ménages	29,6		8,8		66,5	123,5	2,4	0,3		317,4		320,2		1 505,8		1 949,4
Autres financeurs privés	Reste du monde	4,1				0,1	4,2										4,2
		44,7	263,3		5,8	37,9	351,7										351,7
Total		601,6	405,9	408,5	1 588,1	69,5	4 587,5	13,3	4,8		5 289,4		5 307,5		7 185,9		17 127,6

* non compris les achats de biens et services liés
 Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 6. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et la source initiale de financement

En euros

Niveau	Source initiale de financement										Total
	État	Collectivités territoriales			Autres adm. publiques	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Autres financiers privés	Total	
		Régions	Départements	Communes							
Premier degré	Préélémentaire	2 894	11	18	2 859	23	432		2	6 238	
	Élémentaire	3 568	10	16	1 919	213	323		2	6 052	
	Total Premier degré	3 314	11	17	2 274	141	364		2	6 122	
Second degré	Premier cycle	5 689	11	1 778	15	216	6	659	10	24	8 406
	Spécial second degré*	10 740	187	1 552	13	363	102	226	4	46	13 231
	Second cycle général et technologique	7 557	2 151	332	17	225	49	812	8	41	11 192
	Second cycle professionnel	8 644	2 028	296	20	228	171	764	12	67	12 230
	Apprentissage niveau second degré	436	3 339	4	0	319	2 370	562	21	227	7 277
	Total Second degré*	6 382	977	1 131	15	227	153	699	10	44	9 638
Supérieur	Formations post-secondaires	3 254	3 734	10	20	64	288	437	19	378	8 205
	Supérieur technique court	7 543	2 612	148	47	87	168	52	28	351	11 036
	Supérieur long	8 749	213	113	145	244	287	1 348	100	838	12 038
	Apprentissage niveau supérieur	331	4 369	26	52	431	3 198	196	19	306	8 927
	Total Supérieur	7 898	1 028	113	116	217	422	992	79	696	11 562
	Total	5 255	551	463	1 034	186	128	594	17	132	8 361

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)
 Note – Pour des raisons d'arrondis, certains totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Compte de l'éducation 2014 provisoire
Tableau 7. La dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau et l'activité

En euros

Niveau	Activité	Activités des unités de production										Achats de biens et services liés				Total		
		Enseignement			Hébergement Restauration			Autres appuis à la scolarité**		Organisation du système		Total des unités de production		Transport scolaire	Livres et fournitures		Autres	Total Achats de biens et services liés
		Enseignement	Hébergement Restauration	Autres appuis à la scolarité**	Organisation du système	Organisation du système	Total des unités de production											
Premier degré	Préélémentaire	5 161	748	45	150	6 104	79	46	9	134	6 238							
	Élémentaire	4 905	738	44	157	5 844	78	103	27	208	6 052							
	Total Premier degré	5 001	742	45	155	5 942	79	82	20	180	6 122							
Second degré	Premier cycle	6 820	667	121	197	7 806	379	153	68	600	8 406							
	Spécial second degré*	10 426	793	162	1 311	12 692	329	145	64	539	13 231							
	Second cycle général et technologique	9 215	788	119	361	10 484	409	190	110	709	11 192							
	Second cycle professionnel	10 111	846	112	344	11 413	430	287	100	817	12 230							
	Apprentissage niveau second degré	6 201	348	208	208	6 757	146	221	154	520	7 277							
	Total Second degré*	7 887	708	114	279	8 988	381	183	87	651	9 638							
Supérieur	Formations post-secondaires	7 163	504	15	72	7 754	40	387	23	450	8 205							
	Supérieur technique court	9 445	615	34	225	10 319	146	527	44	717	11 036							
	Supérieur long	10 614	536	18	249	11 417	17	525	78	621	12 038							
	Apprentissage niveau supérieur	8 178	481	170	170	8 829	44	497	67	608	9 277							
	Total Supérieur	10 150	549	20	235	10 954	44	497	67	608	11 562							
Total	6 955	693	67	215	7 930	189	188	53	431	8 361								

* ces moyennes sont calculées hors éducation surveillée, cependant prise en compte dans la moyenne générale (ligne Total)

** comprend la médecine scolaire et l'orientation

Note - Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux par ligne diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Les statistiques du ministère



education.gouv.fr/statistiques

enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques



Sur les sites Internet du ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, retrouvez l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.



Vous recherchez une information statistique ?

Contactez le centre de documentation
(61-65, rue Dutot –
75732 Paris cedex 15)
par téléphone au : 01 55 55 73 58
(les **lundis, mercredis et jeudis**
de 14 h à 16 h 30)
ou par courriel :
depp.documentation
[@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

LES DOSSIERS DE LA DEPP

206

AVRIL 2016

Combien coûte l'éducation ?

Quels agents économiques, État, collectivités territoriales, ménages, entreprises, en assurent le financement ?

Quelle est la dépense moyenne pour un élève ou pour un étudiant ?

En répondant à ces questions, le Compte de l'éducation vise à apporter une mesure de l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il est en cohérence avec la Comptabilité nationale dont il constitue un compte satellite.

Ce dossier présente les principes et méthodes actualisés, utilisés par le Compte de l'éducation pour rassembler et organiser dans un cadre synthétique l'ensemble des flux économiques relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement.

Il comprend en annexe des résultats qui constituent une série cohérente sur la période 2006-2014.



education.gouv.fr
« Études & stats »



15 €

ISSN 2119-0690
e-ISSN 2431-8043
ISBN 978-2-11-139158-1



direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance